



République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Rapport National sur le Développement Humain 2015



Dispositif de pilotage

Supervision générale :

- M. Mario SAMAJA, Représentant Résident du PNUD

Supervision technique :

- M. Yahya OULD ABD DAYEM, Directeur Général de la Politique Economique et des Stratégies de Développement / Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)
- M. Souleman BOUKAR, Economiste Principal/ PNUD

Comité Scientifique (CS) :

- M. Ahmedou OULD HAMOUD, Economiste, Président du CS
- Mme Lalla Aicha OUEDRAOGO SY, Spécialiste en Genre, Vice-présidente du CS
- M. Ahmed OULD DHAKER, Directeur Adjoint du Cadastre Minier et de la Géologie/ Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, Rapporteur
- M. Ahmed YOURA HAYE, Economiste/ Faculté Sciences Economiques et juridiques/ Université de Nouakchott, Rapporteur
- Mme Oumoul Khayri BA TALL, Spécialiste en suivi-évaluation, Rapporteur
- Mme Aicha VALL VERGES, Economiste
- M. Cheikh Saad Bouh KAMARA, Sociologue ;
- M. Cheikh Abdellahi Ould Houeibib, économiste
- M. El Hassene ZEIN, Coordonnateur/ Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques (CMAP)
- Mme Gueitana MINT MOHAMED, Spécialiste en IEC/ Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF)
- Maître Mine OULD ABDALLAHI, Avocat/ Membre Comité national de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE) ;

Equipe technique :

- M. Jean Joseph LE NAY, Economiste, chef de mission
- M. Chouaib ABDALLAHI, géographe
- M. Oumar Kalidou BA, Statisticien
- M. Mohamed Salem OULD SABAR, Géologue
- M. Sidi Mohamed OULD ZENVOUR, Directeur en charge du suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)/ MAED
- M. Souleman BOUKAR, Economiste Principal/ PNUD
- Mme Selma CHEIKH MALAININE, Economiste nationale/ PNUD

Table des matières

Liste des tableaux.....	6
Liste des Graphiques	7
Liste des abréviations.....	8
Résumé	11
Chapitre 1 : Profil DHD de la Mauritanie.....	25
Section 1 : Le concept et les indicateurs de développement humain.....	25
1.1. <i>Le concept de développement humain et l’historique de l’initiative DHD en Mauritanie</i>	25
1.1.1 Le concept de développement humain.....	25
1.1.2 L’initiative DHD en Mauritanie : origine et principaux acquis	26
1.2. <i>Les indicateurs de développement humain de la Mauritanie</i>	29
1.2.1 Les indicateurs de développement humain de la Mauritanie dans les rapports mondiaux	30
1.2.1.1 L’indice de Développement Humain.....	30
1.2.1.2 L’indice d’inégalité de genre	33
1.2.1.3 L’indice de développement du genre	35
1.2.1.4 L’indice de pauvreté multidimensionnelle	37
1.2.2.1. Indice du développement humain	38
1.2.1.5 Indice d’inégalité de genre	39
Section 2 : Aspects démographique et évolution économique de la Mauritanie	41
2.1 <i>La population et l’habitat</i>	41
2.1.1 <i>La dynamique de la population</i>	41
2.1.2 Les caractéristiques de l’habitat	44
2.2 <i>Economie</i>	44
2.2.1 Diagnostic de la situation économique.....	44
2.2.1.1 Le secteur primaire	45
2.2.1.2 Le secteur secondaire	47
2.2.1.3 Le secteur tertiaire	48
2.2.1.4 Inflation et coût de la vie.....	50
2.2.2 Intégration et échanges économiques	51
2.2.3 L’analyse de la pauvreté monétaire.....	52
2.2.4 L’emploi en Mauritanie	53
2.2.5 Les contraintes économiques	55
Section 3 : L’accès aux services de base	56
3.1 <i>La santé</i>	56
3.1.1 La politique de santé	56
3.1.2 Organisation du système de santé	57
3.1.3 Analyse de la situation	57
3.1.4 Financement du secteur	61
3.1.5 Contraintes au développement du secteur de la santé	62
3.1.6 Des recommandations	63

3.2	<i>L'éducation</i>	63
3.2.1	La politique éducative	63
3.2.2	Analyse de l'évolution des indicateurs	64
3.2.3	Les contraintes en matière d'éducation	66
3.2.4	Des recommandations pour le secteur de l'éducation	67
3.3	<i>L'Alphabétisation et l'enseignement originel</i>	67
3.3.1	Le diagnostic de la situation	67
3.3.2	La politique sectorielle	68
3.3.3	Les contraintes du secteur	68
3.3.4	Des recommandations	69
3.4	<i>La formation technique et professionnelle</i>	69
3.4.1	La situation	69
3.4.2	La stratégie	69
3.4.3	Les contraintes	70
3.4.4	Des recommandations	70
3.5	<i>L'accès à l'eau et à l'électricité</i>	71
Section 4 : L'environnement		73
4.1	<i>Le diagnostic de la situation environnementale</i>	73
4.1.1	La désertification et ses effets	73
4.1.2	Les changements climatiques	74
4.1.3	Assainissement et gestion des déchets en milieu urbain	76
4.1.4	Les ressources en eau	78
4.2	<i>Les politiques et stratégies environnementales</i>	79
4.3	<i>Les contraintes à la gestion efficiente de l'environnement</i>	80
4.4	<i>Recommandations pour une meilleure gestion</i>	80
Section 5 : La Société Civile		82
5.1	<i>L'émergence de la société civile en Mauritanie</i>	82
5.2	<i>La typologie des OSC et domaines d'interventions</i>	83
Section 6 : La gouvernance		87
6.1	<i>La gouvernance politique et démocratique</i>	87
b)	Les instances représentatives (le Parlement)	89
6.2	<i>La promotion des Droits de l'Homme</i>	90
6.3	<i>La Justice</i>	93
6.4	<i>La promotion et la participation des femmes</i>	95
6.5	<i>La cohésion sociale</i>	97
6.6	<i>La gouvernance économique</i>	97
6.6.1	La gestion, la planification et l'exécution du développement	98
6.6.2	Le climat des affaires	99
Chapitre 2 : Les Industries Extractives, un potentiel de développement humain		101

Section 1 : Etat des lieux du secteur extractif en Mauritanie	102
1.1 Potentiels du secteur extractif	102
1.1.1 Potentiel du secteur Minier	102
1.1.1.1 <i>Le potentiel du minerai de fer</i>	105
1.1.1.2 <i>Le potentiel cuprifère</i>	106
1.1.1.3 <i>Le potentiel aurifère</i>	106
1.1.1.4 <i>Le potentiel de quartz</i>	107
1.1.1.5 <i>Le potentiel des phosphates</i>	107
1.1.1.6 <i>Le potentiel de l'uranium</i>	107
1.1.1.7 <i>Le potentiel du gypse</i>	107
1.1.1.8 <i>Le Potentiel du sel.....</i>	108
1.1.2 <i>Le potentiel du secteur des hydrocarbures</i>	108
1.2 Productions et exportations	109
1.2.1 <i>Le minerai de fer</i>	109
1.2.2 <i>Le cuivre et l'or.....</i>	111
1.2.3 <i>Le quartz</i>	112
1.2.4 <i>Le sel</i>	113
1.2.5 <i>Le pétrole et gaz.....</i>	113
1.2.6 <i>Exploitations du sable, les calcaires et les argiles</i>	113
1.3 L'importance des industries extractives dans le développement du pays.....	114
1.3.1 Contribution des industries extractives dans la formation du produit intérieur brut (PIB)	114
1.3.2 Poids du secteur extractif dans la balance Commerciale (1995 – 2014)	115
1.3.3 Les investissements directs étrangers dans le secteur extractif	116
1.3.4 Contribution du secteur extractif aux finances publiques	117
1.4 Vulnérabilité et dépendance de l'économie	118
1.5 Perspectives et défis du secteur extractif.....	119
Section 2. La gouvernance du secteur des industries extractives en Mauritanie	122
2.1 <i>La politique dans le secteur des industries extractives.....</i>	122
2.2 <i>Le cadre juridique et institutionnel.....</i>	123
2.3 <i>La gestion des revenus des industries extractives.....</i>	126
2.3.1 L'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)	126
2.3.2 Le Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH)	128
Section.3. Impacts des industries extractives.....	129
3.1 <i>Impacts des industries extractives sur la promotion du DHD</i>	129
3.1.1 Impacts sociaux et économiques	129
3.1.1.1 Contribution des opérateurs en faveur du DHD.....	129
3.1.1.2 Evolution des principaux indicateurs de développement dans les zones minières.....	133
3.2 <i>Impacts environnementaux des industries extractives en Mauritanie</i>	136
3.2.1 Impact du secteur des hydrocarbures	136
3.2.2 Impact du secteur minier	138
3.2.3 Options pour réduire les impacts du secteur minier	140
Les principales contraintes	142

Conclusion.....	143
Bibliographie.....	145

Liste des tableaux

Tableau 1	: Indice de développement humain et ses composantes en Mauritanie en 2013	30
Tableau 2	: Evolution de l'IDH de la Mauritanie de 1980 à 2013	31
Tableau 3	: L'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)	32
Tableau 4	: Indice d'inégalité genre	34
Tableau 5	: Indice de développement du genre	36
Tableau 6	: Indice de pauvreté multidimensionnelle	37
Tableau 7	: Composantes de l'indice du développement humain	39
Tableau 8	: L'IDH ajusté	39
Tableau 9	: Composantes de l'indice d'inégalité de genre	40
Tableau 10	: Evolution de la population de 1988 à 2013	42
Tableau 11	: Fécondité et prévalence contraceptive, 2013	43
Tableau 12	: Evolution de la structure du PIB (%) au prix constants	45
Tableau 13	: Evaluations des principaux stocks surexploités dans les eaux mauritanienne	47
Tableau 14	: Indicateurs de performance des finances publiques, 2006 -2014	50
Tableau 15	: Evolution du TBS (%) du secondaire de 2008/2009 à 2013/2014	65
Tableau 16	: Données synthétiques sur l'éducation dans la sous-région en 2013	66
Tableau 17	: Evolution du taux d'alphabétisation de 1988 à 2013	67
Tableau 18	: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et la nature des WC et le milieu de résidence en 2013	77
Tableau 19	: Dépense annuelle globale de santé des OSC de 2008 à 2012 (UM)	85
Tableau 20	: Evolution des productions et exportation du minerai de fer (2004 à 2013),² en milliers de tonnes	110
Tableau 21	: Evolution des productions et exportation du cuivre et de l'or en Mauritanie de 2006 à 2013	112
Tableau 22	: Evolution de la valeur ajoutée réelle du secteur minier en Mauritanie de 2005 à 2014	114
Tableau 23	: Flux des investissements directs étrangers (2005 – 2013)	117

Liste des Graphiques

Graphique 1	: Population mauritanienne selon le milieu de résidence.....	42
Graphique 2	: Incidence de la pauvreté selon le secteur d'activité du chef de ménage (2000 – 2014).....	53
Graphique 3	: Taux de travail des enfants.....	55
Graphique 4	: Evolution de l'insuffisance pondérale (2004 – 2014).....	58
Graphique 5	: Taux d'accouchement assisté par Wilaya, 2014.....	59
Graphique 6	: Source de financement du secteur de la santé en Mauritanie.....	62
Graphique 7	: Répartition de la population (6 ans et plus) selon le niveau d'instruction, 2013.....	64
Graphique 8	: Taux d'accès à l'électricité selon les Wilaya.....	71
Graphique 9	: Carte géologique de la Mauritanie.....	103
Graphique 10	: Les principaux indices miniers de Mauritanie (JICA et OMRG, 2006).....	104
Graphique 11	: Répartition (%) des exportations du minerai de fer selon la destination en 2014.....	111
Graphique 12	: Evolution de la structure des exportations en valeur.....	115
Graphique 13	: Recettes du secteur extractives par type en milliards d'ouguiya(%), 2013.....	117
Graphique 14	: Taux d'accouchement assisté pour les femmes de 10 à 49 ans dans les zones minières.....	134

Liste des abréviations

ACP	:	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AGR	:	Activités Génératrice de Revenus Agence chargée de l'organisation, du retour et de l'insertion des réfugiés
ANAIIR	:	mauritaniens
APC	:	Approche par les Compétences
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCM	:	Banque Centrale de Mauritanie
BIT	:	Bureau International du Travail
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CAO	:	Cadre Stratégique d'Accélération des OMD
CCT	:	Convention Contre la Torture Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEF	:	l'égard des femmes
CENI	:	Commission Electorale Nationale Indépendante
CILSS	:	Comité Inter Etat de Lutte Contre la Désertification au Sahel
CNED	:	Comité National pour l'Environnement et le Développement Comité national de l'Initiative de Transparence dans les Industries
CNITIE	:	Extractives
CNSRH	:	Comité National de Suivi des Revenus d'Hydrocarbures
CRED	:	Comités Régionaux l'Environnement et le Développement
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTA	:	Coopérative artisanale dite des Technologies Appropriées
DAES	:	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
DCMG	:	Direction du Cadastre Minier et de la Géologie
DOSO	:	Direction du Contrôle et du Suivi des Opérateurs
DGH	:	Direction Générale des Hydrocarbures
DHD	:	Développement Humain Durable
DRAS	:	Direction Régionale à l'Action Sanitaire
DTS	:	Dépenses totales de santé
ENAJM	:	Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature
EPA	:	Etablissements Publics à caractère Administratif
EPCV	:	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
FAPONG	:	Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONGs
FMI	:	Fond Monétaire International
FNDD	:	Front national de défense de la démocratie
FNDU	:	Forum National pour la Démocratie et l'Unité
FNUAP	:	Fonds Nations Unies pour la Population
HAPA	:	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel
IDE	:	Investissements Directs étrangers
IDH	:	Indice de Développement Humain Durable
IDHI	:	Indice de Développement Humain Ajusté aux inégalités
IE	:	Industries Extractives

IIG	:	Indice Inégalité Genre
IMROP	:	Institut Mauritanien de Ressource Océanographique et de Pêche
IRA	:	Infections Respiratoires Aiguës
ITIE	:	Initiative de transparence des industries extractives
MAED	:	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MAIEO	:	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	:	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCM	:	Mauritanian Copper Mines
MEDD	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MICUMA	:	Mine de Cuivre de Mauritanie
MIFERMA	:	Société des Mines de Fer de Mauritanie
MMC	:	Mauritanian Minerals Company
MPEM	:	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MS	:	Ministère de la Santé
MW	:	Méga Watt
ODHD	:	Observatoire du Développement Humain Durable
ODHDP	:	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté
OIT	:	Organisation Internationale de Travail
OMD	:	Objectif du millénaire pour le Développement
OMRG	:	Office Mauritanien de Recherche Géologique
OMVS	:	Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONS	:	Office National de la Statistique
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OSC	:	organisations de la Société Civile
PANA	:	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PANE	:	Plan d'Action Nationale pour l'Environnement
PASOC	:	Programme d'Appui à la Société Civile
PESCC	:	Programme Européen d'Appui à la Société Civile et à la Culture
PESE	:	Programme d'éradication des séquelles de l'esclavage
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIESC	:	Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PMLCD	:	Plan Multisectoriel de Lutte contre la désertification
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNLCD	:	Plan Directeur de Lutte contre la Désertification
PNLTL	:	Programme National de Lutte contre la Tuberculose et la Lèpre
PNSAS	:	Politique Nationale de Santé et d'Action Sociale
PNUD	:	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PPA	:	Parité de Pouvoir d'Achat
PRISM	:	Projet de renforcement institutionnel du secteur minier Réseaux pilotes de Développement Humain Durable et de Lutte contre la
RDHDLP	:	Pauvreté
RESEN	:	Rapport d'état sur le Système Educatif National
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNB	:	Revenu National Brut

RNDH	:	rapport national sur le développement
SDD	:	Stratégie de développement Durable
SIGM	:	Systèmes d'Information Géologique et Minières
SMHPM	:	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier
SNIM	:	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS	:	Système National d'Information Sanitaire
SNLCC	:	Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
SNSA	:	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SOMELEC	:	Société Mauritanienne d'Electricité
TBS	:	Taux Bruts de Scolarisation
TMI	:	Taux de mortalité infantile
TMIJ	:	Taux de mortalité infanto-juvénile
TMM	:	Taux de mortalité maternelle
TNS	:	Taux net de scolarisation
TPI	:	Traitement préventif intermittent
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UMA	:	Union du Maghreb Arabe
UNESCO	:	Organisations Nationaux Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UPR	:	l'Union Pour la République

Résumé

Comme les précédents Rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH), celui de 2015 met l'accent sur les variables qui jouent un rôle décisif dans le développement humain : les ressources humaines (éducation et santé), les variables susceptibles de promouvoir la lutte contre la pauvreté, l'environnement, le genre, la gouvernance sous toutes ses formes et la lutte contre les inégalités.

- Le concept de développement humain (DH) est né des préoccupations de la communauté internationale par rapport à l'insuffisance des approches de développement économique fondées sur la croissance et les revenus (années 1990) ainsi que de la prise de conscience des effets pervers des politiques d'ajustement structurel mises en œuvre dans les années 1980. Le DH se fonde sur le principe que la croissance est essentielle, mais qu'elle n'en est pas l'objectif final, qui est le bien-être global des individus. La croissance est alors perçue comme un moyen qui contribue à l'atteinte de cet objectif. Dans cette optique, il n'y a pas de lien automatique entre croissance économique et développement humain. Tout dépend de la manière dont les richesses sont utilisées et réparties, questions liées aux systèmes de gouvernance et aux politiques mises en œuvre à l'échelle des Nations.

Quant au concept de développement durable, il permet d'introduire la dimension de solidarité intergénérationnelle. Cela implique une exploitation des richesses disponibles en tenant compte des besoins des générations futures, auxquelles on ne doit pas léguer une « dette écologique », qui empêcherait la satisfaction de leurs besoins en ressources naturelles non renouvelables.

La réflexion engagée par le PNUD dans les années 1990 a abouti à la fusion du concept de développement humain et celui du développement durable pour donner la notion du développement humain durable (DHD).

- Dans le cadre des efforts menés pour faire face aux défis de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, la Mauritanie s'est engagée, de façon pionnière, dans un processus d'opérationnalisation de la démarche DHD. Elle a mis en place, à partir de 1995, une initiative en la matière avec l'appui du Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD), du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES) et de l'UNESCO.

Cette initiative s'est traduite, en 1997, par la création d'un Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD), devenu Observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté (ODHDP) à partir de 2003, au sein du Ministère du Plan. Cet observatoire a réalisé cinq Rapports Nationaux sur le Développement Humain durable pour les années 1996, 1997, 2000, 2002 et 2005. Ces rapports étaient de véritables outils d'aides à la décision et des moyens d'informations et d'analyses sur différentes questions du développement de la Mauritanie. Ils étaient, en règle générale, connus, utilisés et évoqués comme une référence. Ils étaient considérés comme des publications nationales de qualité et il y avait très peu d'interrogations sur leur pertinence.

- Le processus d'opérationnalisation du DHD visait la promotion et la mise en œuvre de l'approche DHD au niveau local par les communautés de base dans une perspective de lutte contre la pauvreté et de développement à la base. Les actions conduites ont permis de (i) renforcer les capacités de participation et de résilience des populations des zones cibles notamment les organisations féminines à travers la valorisation de leur potentiel de développement (formation, échanges d'expérience entre communautés...) et la mise en

place des Réseaux pilotes de Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté (RDHDLP) dans les zones d'intervention de l'ODHD dans les wilayas de l'Assaba, Brakna et du Trarza.

- Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (2014) donne un indicateur de développement humain (IDH) de 0,487 pour la Mauritanie en 2013, ce qui la place au 161^{ème} rang sur 187 pays. Cet indicateur est inférieur à la moyenne des pays arabe (0,682) et proche de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0,502) pour la même année.

L'IDH de la Mauritanie dépasse légèrement celui du Sénégal (0,485) et nettement celui du Mali (0,407) en 2013.

- En termes d'évolution, l'IDH de la Mauritanie a connu des progrès continus depuis 1980. Il est passé selon les Rapports Mondiaux sur le Développement de 0,347 en 1980 à 0,487 en 2013, soit une progression de 140 points, équivalents à un gain de 4,8 points par an. Cette évolution de l'IDH mauritanien a été supérieure à celle de l'Afrique subsaharienne qui a avancé de 120 points et plus faible que celles des pays arabes qui ont gagné, en moyenne, 190 points. L'indice de développement humain (IDH) de la Mauritanie calculé à partir des sources nationales, pour l'année 2013, s'établit à 0,543, niveau supérieur de 56 points par rapport à celui du Rapport Mondial sur le Développement Humain (0,487).
- La population mauritanienne est passée de 1 859 970 habitants en 1988 à 3 537 368 habitants en 2013, soit un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 2,58%. Les femmes représentent 50,7% de la population totale en 2013 contre 49,5% en 1988.
- La population Mauritanienne est jeune avec 44 % âgés de moins de 15 ans, et 76% dont l'âge est inférieur à 35 ans. Avec une telle structure par âge de la population, le pays fait face actuellement à une forte demande d'accès aux services de base (éducation, santé, logement) et à l'emploi.
- La densité moyenne de 3,4 habitants par km² cache d'importantes disparités en matière de répartition spatiale des populations sur un vaste territoire de 1037000 km². Elle reste faible comparativement à celles de certains pays de la sous-région comme l'Algérie (16 habitants par km²), le Mali et le Niger (12 habitants par km²).
- Le pays a connu un exode rural massif se traduisant par l'accroissement de la population urbaine : 48,3 % selon le RGPH de 2013 contre 41 % en 1988 et près de 3% à l'indépendance. La population est fortement concentrée à Nouakchott qui abrite 27% des Mauritaniens en 2013 contre 21% en 1988.
- Autrefois dominée par des activités primaires (agriculture, élevage et pêche), la structure de l'économie mauritanienne a connu de profonds changements durant ces dernières années qui sont en rapport avec le processus de libéralisation économique depuis les années 1990 : réformes du secteur des télécommunications (2000), politiques de dynamisation et de diversification des industries extractives (2001-2006).

Globalement, la croissance économique réelle a été en moyenne de 5,8% entre 2004 et 2014 avec des fluctuations selon des années. Elle représente plus du double de la croissance démographique (2,57%), dégageant un potentiel pour la mise en œuvre de politiques en faveur du DHD. Cette croissance a été, en grande partie, tirée par les secteurs secondaire (industries extractives) et tertiaire.

- Le secteur primaire, composé essentiellement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche artisanale, constitue l'un des piliers de l'économie mauritanienne en raison du volume d'emploi qu'il génère. Ce secteur a représenté en moyenne 30,5% du produit intérieur brut sur la période 2004-2014 et occupe plus de 28% de la population active en 2013. Les activités du secteur primaire sont essentiellement de type informel.
- Grâce aux industries extractives, le secteur secondaire joue un rôle croissant dans l'économie mauritanienne depuis 2006 représentant 27,3 % du PIB aux coûts de facteurs en 2004 à 28,6% en 2014.
- En Mauritanie, le tissu industriel reste embryonnaire. Il est surtout caractérisé par la transformation de produits semi-finis et des matières premières importées, ce qui limite leurs valeurs ajoutées. Ces industries représentent 7,9% du produit intérieur brut réel sur la période 2004-2014 dont la plus grande partie résultant des activités d'unités informelles.
- Le secteur des bâtiments et travaux publics demeure une source croissante du PIB (6,7% en 2003 et 8,1% en 2014) et d'emplois grâce aux investissements réalisés, notamment dans le domaine des industries extractives. Le développement du secteur a entraîné une dynamique des différentes sphères de l'activité économique qui y sont liées comme le commerce des matériaux de construction, les industries du ciment ou la fabrication des matériaux de construction.
- Le secteur tertiaire marchand se développe sensiblement passant de 36,5 % du PIB en 2004 à 35,2 % en 2014. Il est composé des transports et télécommunications, du commerce, des services marchands, des activités financières. Le développement de ce secteur a été principalement impulsé, au cours des dernières années, par la bonne dynamique des télécommunications, du transport routier, des services bancaires et d'assurance et les effets induits des industries extractives.
- Au niveau des finances publiques, la politique macro-économique et macro-financière de la Mauritanie est considérée comme « responsable » par le FMI. Le solde global (hors dons et pétrole) atteignait -5,5% en 2013, contre - 9,4% en 2006. La situation budgétaire a sensiblement évolué depuis 2006 et le fort accroissement des recettes, liées aux industries extractives, s'est poursuivi, grâce à la hausse des prix du fer et au développement de la production de cuivre et d'or. Les recettes issues des industries extractives représentent environ 30,6% des recettes budgétaires.
- La Mauritanie fait partie de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui a vu la signature de nombreux traités de coopération dont l'application reste limitée. Les échanges commerciaux intra-zone s'élèvent à moins de 3% en raison des économies fortement protectionnistes notamment à l'aide de tarifications douanières parfois contraignantes et de règles commerciales assez restrictives. En effet, l'intégration maghrébine reste faible malgré la contribution qu'elle pourrait apporter au développement des activités.

D'autre part, la Mauritanie, entreprend d'importants échanges avec les pays de la CEDEAO, dont elle n'est plus membre depuis 2000. Ces échanges sont favorisés par l'existence d'importantes communautés de mauritaniens dans les Etats membres de cette organisation en particulier en Côte d'Ivoire, Gambie, Sénégal, Mali, Niger, Guinée... Ces communautés développent surtout des activités de commerce.

L'intégration sous-régionale de la Mauritanie est plus effective avec les pays membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) que sont le Mali, Sénégal et la Guinée.

- Au cours des dernières années, l'incidence de la pauvreté est passée de 52% en 2000 à 31% en 2014 avec de grandes disparités entre milieu rural (44,4%) et urbain (16,7%). Selon la Wilaya de résidence, on remarque une baisse de l'incidence de la pauvreté entre 2008 et 2014 au niveau de l'ensemble des wilayas du pays à l'exception de celle de Tirs Zemmour où l'incidence a augmenté passant de 17,8% en 2008 à 18,9% en 2014. Par secteur d'activité, les travailleurs agricoles connaissent les incidences de pauvreté les plus élevées et qui sont en augmentation: 54% en 2008 et 59,6% en 2014.

L'extrême pauvreté s'est réduite, évoluant de 25,9% de la population totale en 2008 à 16,6% en 2014, mais des différences notables persistent selon le milieu. En effet, l'extrême pauvreté touche 25,1% de la population en milieu rural contre 7,5% en milieu urbain en 2014.

- Le taux d'activité de la population mauritanienne est estimé à 44,6% en 2014 contre 44,3% en 2012. L'analyse des taux d'activité selon le sexe montre une grande disparité en faveur des hommes : 64% contre 36% pour les femmes. Selon le milieu de résidence, on observe un écart relativement faible entre le taux d'activité dans le milieu urbain (43,9%) et le milieu rural (44,7%).
- Le taux de chômage, au sens du BIT adapté à la Mauritanie, s'établissait à 10,1% en 2012, avec de grandes différences entre milieu rural (4,4%) et urbain (16,6%). On constate que les jeunes et les femmes sont les premières victimes du chômage. L'analyse selon le niveau de formation, montre que le chômage concerne plus les individus ayant suivi une formation secondaire ou supérieure. La faible diversification de l'économie nationale conjuguée à la forte présence des activités informelles limitent les opportunités de création d'emplois décents.
- L'amélioration des conditions de santé des populations est un objectif commun à toutes les politiques de développement mises en œuvre dans le pays au cours des dernières décennies. Les différents plans d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ont retenu des orientations stratégiques qui visent l'amélioration de l'accès universel à des prestations sanitaires de qualité, le renforcement de la lutte intégrée contre la maladie et la réforme du service national de santé. Les orientations du CSLP sont développées dans la Politique Nationale de Santé et d'Action Sociale (PNSAS) pour 2006-2015 et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période (2012-2020).

L'attention dont ce secteur a bénéficié a abouti à d'importants progrès en matière de couverture et d'accès des populations aux soins. Selon les données du système national d'information sanitaire (SNIS), le taux d'accessibilité géographique aux soins de santé est de 80,1% en 2013 contre 81,6% en 2012. Les taux les plus importants ont été enregistrés au niveau des Wilaya de Tiris Zemmour (99,9%), de Nouakchott (99,1%) et Adrar (92,6%). Les Wilaya du Hodh El Gharbi et du Gorgol ont connu les taux d'accès géographique les plus bas avec respectivement 60,8% et 65,0%. Mais, des efforts doivent encore être consentis pour permettre le plein accès des citoyens à des prestations de santé de qualité.

- Les principaux indicateurs de santé ont enregistré des progrès au cours des dernières années :

Le taux de mortalité infantile se situait à 75‰ naissances vivantes en 2011, contre 77 pour mille en 2007 et 78 pour mille en 2004. On constate que le niveau de cet indicateur est demeuré stable au cours de la période sous revue. Au niveau de l'état nutritionnel, près du quart (24%) des enfants de moins de 5 ans avaient une insuffisance pondérale en 2011 contre 30% en 2007 et en 2004. La proportion des femmes ayant reçu des soins prénatals au moins une fois pendant leur grossesse par un personnel qualifié (médecin, infirmière, sage-femme) était de 84,2% en 2011 contre 75,4% en 2007. Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passé de 60,9% en 2007 à 70% en 2014, soit une amélioration de 9,1 points sur la période. Le taux de mortalité maternelle (TMM) est en baisse passant de 747 décès pour 100000 naissances vivantes en 2001 (EDS 2001) à 686 décès en 2007 à 626 pour 100 000 naissances vivantes en 2011 selon les résultats de l'enquête MICS. Le taux de prévalence du VIH/SIDA est en baisse. Il est estimé à 0,7% au niveau de la population générale en 2012 contre 1,05% en 2010. Cette diminution est en rapport avec les efforts entrepris par le gouvernement, en particulier à travers la mise en place d'un premier Plan Stratégique National de Lutte contre les IST/VIH/SIDA pour la période 2003-2008 puis un deuxième pour la période 2011-2015.

Le budget du Ministère de la Santé (MS) a connu une augmentation continue en valeur nominale sur la période (2010-2013) passant de 8,3 milliards UM en 2010 à 18,3 milliards UM en 2013. La répartition des dépenses publiques de santé montre qu'environ 47% sont affectés aux hôpitaux, 17% à l'administration et 20% aux postes de santé et aux centres de santé.

- La politique éducative nationale s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et s'inspire des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette politique consiste à poursuivre les grandes orientations du Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) mis en œuvre depuis 2002 avec l'appui des partenaires au développement. Il touche tous les aspects de cette politique éducative et bénéficie de l'appui des principaux partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. La première phase du Programme, le PNDSE I, a couvert les années 2002-2011, le PNDSE II, deuxième phase du Programme, couvre les années 2012-2020.
- Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) du primaire est de 100,9% en 2013/2014 contre 98,8% en 2008/2009. L'examen de cet indicateur par genre montre que le niveau des filles (105%) est supérieur à celui des garçons (97%) au cours de toute la période considérée. Les taux nets de scolarisation confirment les enseignements tirés des taux bruts. Le taux net de scolarisation (TNS) est passé 73,0% en 2008/2009 à 76,7% en 2013/2014. Le TNS des filles est supérieur à celui des garçons pour toutes les années considérées. L'écart en faveur des filles atteint 5,5 points en 2013/2014. Le taux de rétention en 6^{ème} année fondamentale est passé de 61,2% en 2008/2009 à 76% en 2013/2014, soit une augmentation significative de 14,8 points sur la période en question.
- Le TBS du secondaire reste faible. Il a atteint 29,8% en 2013/2014 contre 24,9% en 2008/2009. Contrairement au primaire, l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire n'est pas encore effective. L'enseignement supérieur était principalement assuré par l'Ecole Nationale d'Administration (1966), l'Ecole Normale Supérieure (1970), l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques (1979) avant la création de l'Université de Nouakchott en 1981. Mais celle-ci dispensait essentiellement des enseignements dans le domaine des sciences humaines, économiques et juridiques. Conscient de la nécessité de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de véritables outils de

développement, le gouvernement a récemment créé plusieurs établissements d'enseignement orientés, essentiellement, vers les sciences et les nouvelles technologies.

Globalement, les ressources consacrées par la Mauritanie à l'éducation sont insuffisantes, tant par rapport aux normes internationales, que par rapport aux efforts consentis par les pays de la sous-région.

- L'organisation des états généraux de l'éducation et de la formation en 2013 montre l'importance que le gouvernement accorde à ce secteur dont le développement est l'une des premières priorités. Ces états généraux ont regroupé plus de 500 personnes issues de l'administration, de la société civile, ... Ils ont été une occasion de poser les problèmes du système éducatif et de chercher les voies et les moyens les plus appropriés pour les surmonter. Les états généraux ont formulé des recommandations dont la mise en œuvre est de nature à contribuer à relever les principaux défis auxquels le système éducatif est confronté au niveau pédagogique, logistique, matériel, financier et des ressources humaines.

Le taux d'alphabétisation au niveau national se situait à 63,7% en 2013 avec des disparités entre milieu de résidence et sexe : 78,8% en milieu urbain contre 48,4% en milieu rural sédentaire et 34% en milieu nomade. Au niveau de tous les milieux, les femmes restent les moins alphabétisées que les hommes avec des taux respectifs de 74,2% et 83,2% en milieu urbain contre 44,9% et 52,6% pour le milieu rural sédentaire.

- La Formation Technique et Professionnelle (FTP) est encore peu développée. L'offre compte 24 établissements publics et plus de 30 structures privées. Les établissements privés de formation sont essentiellement tournés vers le secteur tertiaire et ont une capacité d'accueil de près de 1 200 places. L'offre publique de formation couvre une trentaine de spécialités dans des domaines variés : agriculture, tertiaire et services, BTP, industrie, hôtellerie tourisme et artisanat féminin.
- Le taux d'accès des ménages à l'eau potable était de 67% en 2013. Ce qui correspond à une hausse de 8,7 points par rapport au taux enregistré en 2008 qui se situait à 58,3%
- Le taux d'accès des ménages au réseau d'électricité a connu une évolution notable passant de 7,3% en 1988, 18,8% en 2000 et 41,1% en 2013.
- S'agissant du gaz, selon les résultats des différents recensements de la population, son utilisation par les ménages pour la cuisson a fortement augmenté évoluant de 10,1% en 1988, à 36,9% en 2000 et 42% en 2013. En dépit de cette évolution, on constate qu'en 2013, l'essentiel des ménages en milieu rural (65%) continuent à se servir du bois ou du charbon de bois comme énergie de cuisson au détriment de la préservation de l'environnement.
- A l'instar des autres pays du Sahel, le diagnostic de la situation environnemental de la Mauritanie montre qu'elle fait face depuis, plus de quatre décennies, à une sécheresse quasi-chronique liée aux déficits pluviométriques successifs et amplifiée par les effets pervers de l'action anthropique.

Ainsi, on a assisté à une accentuation de la diminution du couvert végétal, une réduction du potentiel forestier et une augmentation de l'érosion éolienne et hydrique, une dégradation sans précédente de la biodiversité. A cela s'ajoute la disparition de terres agricoles et des parcours sous les effets multiples de la péjoration climatique.

- Pour assurer une gestion efficiente de l'environnement, la Mauritanie a adopté et mis en œuvre plusieurs outils stratégiques en la matière (Plan Directeur de Lutte contre la Désertification, Plan Multisectoriel de Lutte contre la désertification, Plan National d'Adaptation aux Changements Climatique, Plan de gestion des risques et catastrophes, la Stratégie de Développement Durable, Plan d'Action Nationale pour l'Environnement 1 pour la période 2007-2011 et 2 pour 2012-2016 et Cadre stratégique de Lutte contre la pauvreté).
- L'émergence progressive de la société civile mauritanienne est liée à l'évolution du contexte international et national dans les années 80 : accord de Cotonou en 2000, reconnaissance du rôle de la société civile à l'échelle internationale, prise de conscience des droits et volonté de participation au niveau national, diffusion des principes de la bonne gouvernance et la nécessité de promouvoir la démocratie comme mode de gouvernance idéal...
- En Mauritanie existe un grand nombre d'acteurs de la société civile aux domaines d'activités variés, fortement dominés par les coopératives, qui sont présentes sur l'ensemble du territoire aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, avec des activités élargies à plusieurs secteurs. De nombreuses OSC mènent des activités de développement touchant la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, des valeurs démocratiques...
- Aujourd'hui, les OSC participent de plus en plus à l'effort de développement et sont devenues un partenaire incontournable pour la réalisation des objectifs en la matière.
- Cependant, le développement des OSC et la maximisation de leur participation butent des contraintes dont la faiblesse des moyens financiers humains et l'inadéquation du cadre juridique, l'insuffisance des capacités et des ressources humains, la forte personnalisation de certaines organisations. L'adoption et la mise en œuvre efficiente d'une Stratégie Nationale de Promotion de la Société Civile serait de nature à permettre de relever tous ces défis.
- La bonne gouvernance est considérée depuis plusieurs années comme un élément clé de la vision du développement du pays. Le CSLP qui constitue le cadre de référence de la politique de développement du pays, depuis 2001, a consacré, dans son deuxième plan d'action (2006-2010), la bonne gouvernance comme un mécanisme de gestion de l'Etat et une condition indispensable pour la réussite du pari de réduction de la pauvreté.
- L'engagement de la Mauritanie en faveur de la bonne gouvernance a été réitéré dans le cadre de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement présentée devant le parlement en Janvier 2015 selon laquelle la consolidation des fondements de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique restent un des axes stratégiques de l'action du gouvernement au titre de cette année.
- Au niveau du processus démocratique, la Mauritanie a enregistré des progrès notables qui se sont, entre autres, matérialisés par l'organisation de trois élections présidentielles au suffrage universel en 2007, 2009 et 2014, de deux élections législatives et municipales en 2006 et 2013.

Ces consultations électorales se sont déroulées sous la supervision d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) mise en place à cette fin, en dehors des présidentielles de 2009 supervisées par le Ministère de l'Intérieur conformément à l'accord de Dakar, conclu en juin 2009, sous l'égide de la communauté internationale, entre le Haut Conseil d'Etat qui a dirigé le pays de 2008 à 2009 et les principaux partis d'opposition regroupés dans un Front national de défense de la démocratie (FNDD).

- L'autre fait marquant en matière de promotion de la gouvernance démocratique est la libéralisation de l'audiovisuel et des médias. En effet, cinq radios et quatre chaînes privées de télévision ont été autorisées par la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel. La dépenalisation des délits de presse est, aussi un fait important qui favorise la liberté d'expression. En outre, les amendements constitutionnels (2012) ont permis de porter le nombre de sièges du parlement mauritanien (augmentation du nombre de députés à l'Assemblée Nationale) à 203 parlementaires dont 147 députés et 56 sénateurs au lieu de 151 parlementaires. Cette augmentation a amélioré l'équité en matière de représentation des Wilayas et des Moughataas du pays au niveau de l'Assemblée Nationale.
- La Mauritanie a ratifié un grand nombre de conventions internationales notamment en matière de droits humains. Ces conventions constituent une source de droit non négligeable dans la protection et la promotion des droits de l'homme partant des valeurs et principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée sous les auspices de l'ONU en 1948. D'autre part, la Mauritanie est partie prenante de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cette charte est complétée par un protocole relatif aux droits des femmes et une charte des droits de l'enfant.
- L'élaboration d'une feuille de route pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage et son adoption en Conseil du Ministres le 6 mars 2014 étaient des moments forts de la promotion des droits de l'homme en Mauritanie pendant les dernières années. Cette feuille de route est d'un intérêt important. Son application demeure un défi majeur en matière des droits de l'homme.
- L'agence TADAMOUNE pour la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté a été mise en place comme mécanisme institutionnel et optionnel pour l'amélioration de l'accès des populations à des services de qualité et la lutte contre la pauvreté. Elle a déjà réalisé d'importantes activités dans divers domaines (accès aux services sociaux de base, infrastructures, agriculture, élevage, AGR...) en particulier au niveau des poches de pauvreté en faveur des populations pauvres et vulnérables
- Un processus de règlement du passif humanitaire consécutif aux troubles de 1989 a eu lieu avec l'implication des principaux acteurs (Etat, rapatriés...). Une Agence chargée de l'organisation, du retour et de l'insertion des réfugiés mauritaniens (ANAI) installés depuis 1989 au Sénégal et au Mali a été mise en place. Les rapatriements se sont déroulés dans des conditions améliorées et l'insertion des rapatriés se poursuit notamment à travers la mise en place du programme d'insertion. Il n'empêche que les mesures prises méritent d'être renforcées (intégration dans la vie active, mise en œuvre de projets spécifiques multidimensionnels,...).
- En matière de justice, les réformes engagées, au cours des dernières années ont notamment visé la révision du Code Pénal, le renforcement de l'indépendance de la justice, le développement du système d'inspection dans les juridictions et centres pénitenciers, la

modernisation de la législation, la vulgarisation des textes juridiques et le développement de la justice en ligne, la formation des magistrats et des officiers de la police judiciaire.

- Cependant, des contraintes subsistent au niveau du secteur de la justice parmi lesquelles les lourdeurs et lenteurs des procédures. La poursuite des réformes actuellement engagées au niveau du secteur de la justice s'avère nécessaire pour lever les contraintes auxquelles il bute et lui permettre de mieux accompagner le processus démocratique en renforçant les acquis en matière des droits de l'homme..
- La situation de la femme a été caractérisée, au cours des dernières années, par une nette amélioration à plusieurs niveaux : dans les instances parlementaires et les postes électifs, 9 femmes sont sénatrices sur un total de 56 Sénateurs et 31/147 des députés de l'Assemblée Nationale sont des femmes, soit un total de 40 femmes sur les 203 parlementaires que compte le pays, ce qui donne 20% des sièges du parlement aux femmes. Ces dernières sont aussi présentes dans les conseils municipaux à concurrence de 35,38% des conseillers. On constate également que 3 femmes sont membres du bureau de l'Assemblée Nationale qui compte 12 membres et que six femmes sont également maires de commune dont l'une des municipalités de Nouakchott et le poste stratégique de président de la Communauté Urbaine de Nouakchott est occupé par une femme.

Pour les postes de responsabilité de haut niveau, 8 portefeuilles ministériels (sur 28) sont actuellement occupés par des femmes qui sont également présentes dans les postes de Secrétaire Général des ministères.

- Au niveau de la gestion des ressources publiques, les efforts du gouvernement ont, entre autres, abouti à (i) l'élaboration du schéma directeur de la réforme du système de gestion des finances publiques et de son plan opérationnel à moyen terme; (ii) l'amélioration du système ou procédure d'information sur les revenus des industries extractives. D'autres mesures ont concerné (i) l'adoption du nouveau code de passation des marchés publics et ses décrets d'application; (ii) la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique; (iii) l'élaboration de la base de données économiques et sociales (phase1) ; (iv) l'actualisation du modèle de prévision macroéconomique et (v) l'élaboration de la matrice de comptabilité sociale...
- La lutte contre la corruption qui constitue un problème de développement a été au centre l'action du gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance économique. En effet, la corruption reste un problème de développement souvent soulevé au niveau des administrations publiques et du secteur privé. C'est pourquoi une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC), assortie d'un plan d'action, a été adoptée par le gouvernement en 2012.
- Dans les domaines de la planification et de la budgétisation, le rendement de l'administration fiscale a été amélioré par la constitution d'un fichier central des contribuables et la déconcentration des services des douanes.
- En matière de production et de diffusion des données utiles pour la planification du développement, un Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) a été organisé en 2013, une enquête sur l'emploi réalisée en 2012 et une Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV) en 2014. Les résultats de ces différentes

opérations de collecte des données constituent des supports actualisés pour la planification et la programmation, le suivi et l'évaluation des activités de développement.

- Le développement du secteur privé constitue un élément clé de toute stratégie de développement économique et social durable. Conscient de cette situation, le gouvernement mauritanien a mis en œuvre, notamment au cours des dernières années, une série de réformes afin de créer un environnement favorable aux affaires. C'est dans ce cadre que de nouveaux codes ont été mis en place (investissements et marchés publics) et une Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé créée. Cette dernière comprend une Direction du Guichet Unique et du Suivi des Investissements au niveau de laquelle toutes les formalités administratives exigées aux opérateurs économiques peuvent être accomplies. Ce qui a permis de simplifier, faciliter et de réduire les procédures de création d'entreprises.

Malgré les réformes précitées, l'environnement national des affaires connaît un certain nombre de contraintes qui sont en rapport avec le manque de compétitivité du secteur privé national.

- En matière de ressources extractives, le sous-sol mauritanien recèle d'importantes potentialités minières, gazières et pétrolières répertoriées. L'exploitation du cuivre a été reprise par la MCM depuis 2006. Sa production a connu une forte augmentation depuis cette date jusqu'en 2010. S'agissant de l'or, après la cessation, en 1996, des activités de la MORAK qui l'exploitait, deux opérateurs (MCM et TASIAST) ont repris son exploration et son exploitation en Mauritanie depuis 2006. La production de l'or par ces deux sociétés est passée de 2006 à 2013 de 6282 kg à 9499 kg dont 81% produits par TASIAST Ltd sa.
- La production d'hydrocarbures provient exclusivement du Champ Chinguetti situé à 70 kilomètres au large de Nouakchott dont l'opérateur principal est la société Petronas. La SMHPM, entreprise pétrolière nationale, est partenaire dans ce champ en plus d'autres opérateurs comme Tullow Oil, Premier Oil, KUFPEC1, ... Elle est restée largement en deçà des prévisions. En 2014, les exportations de pétrole ont atteint 2,2 millions de barils enregistrant, ainsi, une baisse de 11,6% par rapport à 2013. Elles ont généré un montant de 62,945 milliards d'ouguiya en 2013.
- La valeur ajoutée réelle du secteur minier est passée de 51 184 millions d'ouguiyas en 2005 à 98 031 millions d'ouguiya en 2014, soit une croissance réelle d'environ 7% par an. En 2014, le poids des activités extractives dans la formation du PIB se situe à 11,6% contre 2,3% pour la pêche et 4,6% pour l'agriculture.

Pour le secteur pétrolier, la valeur ajoutée s'est établie, en terme réelle, à 79 971 millions d'ouguiya en 2006, soit 64% de la valeur ajoutée des industries extractives. La part du pétrole dans la formation du PIB, qui avait atteint 12,7% en 2006 a connu une baisse continue pour se situer à 2,4% en 2014 du fait des contreperformances de la production pétrolière.

- Le développement des activités pétrolières et minières, au cours des dernières années, a considérablement amélioré le niveau des flux d'investissements directs étrangers (IDE) en Mauritanie qui ont atteint 1234,4 millions de dollars en 2013 dont 90% sont orientés principalement vers les secteurs des industries extractives.
- La contribution du secteur extractif aux finances publiques en Mauritanie est très importante. Entre 2004 et 2013, les apports du secteur extractif sont passés de 9% à

environ 50% des recettes non fiscales totales de l'Etat. En 2013, le secteur minier a procuré 93 406 millions d'ouguiya au budget national, soit 96% des revenus du secteur extractif. Pour ce qui est du secteur des hydrocarbures, ses revenus ont été estimés à 25 598 millions d'ouguiya en 2013 dont 57% constitué du profit-oil.

- Les incertitudes liées à la situation du marché du minerai de fer restent une source de fragilité difficilement maîtrisable. La diminution des cours du pétrole pourrait rendre difficile les perspectives du secteur pétrolier mauritanien qui avait du mal à se maintenir au niveau escompté.
- Cependant, les perspectives restent prometteuses pour le secteur extractif, mais, il s'avère nécessaire de mettre en place une stratégie d'ensemble pour le développement de ce secteur en vue de relever les défis auxquels il fait face notamment ceux liés à sa dépendance de l'extérieur, au caractère épuisable des ressources, à la faible diversification des activités.
- Les politiques mises en œuvre dans le pays ont été favorables au développement du secteur minier en tant que levier de l'économie. En 2014, dans le domaine des hydrocarbures, 9 Opérateurs internationaux étaient présents en Mauritanie et 14 blocs étaient sous contrat dans le Bassin Côtier (11) et le bassin de Taoudenni (3).

C'est dans ce cadre que s'inscrivent la déclaration de politique minière et l'adoption d'un ensemble d'outils juridiques et réglementaires destinés à promouvoir le secteur extractif (code minier et ses textes d'application, codes des hydrocarbures). Ces différents instruments accordent plusieurs facilités aux opérateurs miniers en vue d'encourager l'investissement dans ce domaine, parmi lesquelles, on peut citer l'exonération temporaire (les équipements), permanente (carburant et pièces de rechange) des droits de douanes, l'exonération temporaires et les réductions d'impôt et surtout l'exonération de l'ensemble des équipements et matériels, jugés nécessaires pour la bonne marche de l'activité minière, de la TVA intervenue en 2014.

- Soucieuse d'assurer une gestion transparente des revenus issus de l'exploitation de ressources extractives, la Mauritanie a adhéré, en 2005, à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) qui a pour objectif de développer la transparence des pays producteurs en matière de communication des revenus des activités extractives.
- La Mauritanie a, ainsi, accompli, depuis cette date, des progrès significatifs en matière de transparence de la gestion des revenus des industries extractives et s'est acquittée de ses engagements en matière de publication annuelle des rapports ITIE.
- La Mauritanie a créé un Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) qui reçoit chaque mois toutes les sommes perçues par l'Etat sur les revenus des activités liées au pétrole. La gestion transparente du fonds est favorisée par l'existence d'un Comité National de Suivi des Revenus des Hydrocarbures dirigé par le Directeur Général du Trésor qui publie, mensuellement, un rapport d'information détaillé sur le pétrole.
- Les industries extractives ont des impacts multiples sur la promotion des DHD à travers la création d'emploi, l'impulsion du développement local, l'amélioration des indicateurs sociaux dans les zones d'intervention, la contribution à la mise en place des infrastructures et la réduction de la pauvreté d'une façon générale. La participation des opérateurs miniers à la promotion du DHD dans les zones d'intervention est très variable et la SNIM reste, de loin, la première société en matière d'investissement dans les zones cibles. Les actions de

développement local de la SNIM se font principalement à travers la Fondation qu'elle a créée en 2007.

- En 2013, le secteur minier a généré environ 15 559 emplois. Les activités de TASIAST et de MCM ont renforcé celles de la SNIM en matière de la création d'emplois depuis 2006. Une enquête récente réalisée par le PRISM en 2013 montre que le personnel des entreprises contractantes est estimé à 3672 employés dont 450 des employés en temps partiel. Les femmes ne représentent que 4% de ces emplois en raison de la nature des travaux exercés qui ne sont pas généralement pratiqués par les femmes.
- Dans les domaines sociaux (éducation, santé, sécurité alimentaire, AGR, ...), les opérateurs miniers ont fait d'importantes réalisations qui se sont traduites par la construction et l'équipement des infrastructures notamment au niveau de leurs zones d'intervention respectives.

Dans l'ensemble, la participation à la promotion du DHD, tous les opérateurs confondus, demeure faible et mérite d'être améliorée dans le cadre de la conception et la mise en œuvre de plans de développement locaux et régionaux, conçus en partenariat entre l'Etat et les sociétés impliquées dans les industries extractives. Le financement de ces plans s'effectuera par l'affectation d'une part des recettes issue de cette industrie vers ces communautés locales.

Néanmoins, la question de la pérennisation et du renforcement des différents acquis restent posés d'où la nécessité d'une plus grande implication des populations et des acteurs locaux et nationaux pour assurer la durabilité des infrastructures, équipements et activités mises en place dans une optique de développement à long terme axée sur l'amélioration des conditions de vie des populations et l'émergence d'un développement local viable.

- L'exploitation pétrolière engendre des pressions sur l'environnement qui peuvent avoir un impact négatif.

L'évaluation des risques environnementaux du champ pétrolier de Chinguitty indique que les pollutions des déchets et surtout des rejets d'ordre accidentel pourraient s'étendre bien au-delà de la zone d'exploitation, et même atteindre les zones écologiques marines protégées et les zones de la pêche artisanale. Une analyse de la pollution existante liée au pétrole au large des côtes mauritaniennes, en 2002, (et récemment en 2015) a montré l'existence des nappes de pétrole tout le long du littoral. Cette pollution pourrait être liée aux suintements naturels mais une grande partie est probablement due aux fuites et déversements de produits pétroliers des navires.

- Dans le domaine minier, les préoccupations environnementales d'une mine peuvent se manifester durant n'importe quelle phase de son cycle de vie, mais les impacts potentiels sont d'une plus grande ampleur durant l'exploitation et à la fermeture. Les dépôts de stériles, le rejet d'eaux d'exhaure, et la poussière peuvent tous dégrader l'environnement. Le bruit causé par les activités de la mine, ainsi que les vibrations occasionnées par le forage et les mouvements des transports peuvent aussi gêner la faune. Le rejet de contaminants peut contaminer le sol et les eaux souterraines et de surface.
- Le Rapport National sur l'État de l'Environnement en Mauritanie (2008) note plusieurs impacts négatifs associés aux exploitations minières en Mauritanie :

- Exploitation des mines d'or (contamination des eaux souterraines par le cyanure, la prolifération de la plante toxique *Hyoscyamus muticus* (jusquiame), expositions aux poussières entraînant des effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement).
 - Exploitation des mines de fer : les maladies professionnelles, (contaminations ponctuelles du sol par l'arsenic, le baryum, et le fer ; pour l'air, des dépassements des seuils pour la santé par les poussières (particules totales) et le baryum).
- Le rapport environnemental annuel de 2011 indique qu'il y a quelques endroits dans le site de la mine de cuivre de la Mauritanian Copper Mines (MCM) Akjoujt où le niveau de certains paramètres dans l'eau souterraine dépasse les normes de la Banque Mondiale (nitrate, potassium, fer et manganèse). Comme cette eau est naturellement saumâtre et ne sert pas à la consommation, cette contamination ne mène pas à un risque à la santé humaine.
 - Au niveau de la mine de Zouérate, l'étude d'impact environnemental et social de 2009 pour les mines de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) montre que la pollution de l'air associée aux activités de Guelbs I pose des risques à la santé humaine (maladies respiratoires), et que le projet Guelbs II augmentera la quantité des poussières de 10 à 15 %.
 - Pour la promotion d'un secteur extractif au service du DHD, les recommandations suivantes sont proposées :
 - Formulation et mise en œuvre d'une stratégie de développement du secteur minier selon une approche DHD axée sur la maximisation de ses retombées en matière de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de sa gouvernance et la bonne gestion de l'environnement minier pour conjurer les risques liés à l'exploitation;
 - Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental en impliquant les acteurs locaux et la société civile ;
 - Diffusion des informations sur l'environnement et les risques que peut occasionner l'exploitation minière pour permettre aux populations de les éviter ;
 - Adoption d'une législation permettant aux villes minières de bénéficier des recettes minières et pétrolières à l'instar des autres pays ;
 - Instauration du principe de pollueur-payeur ;
 - Développement des entreprises de sous-traitance à haut potentiel de lutte contre la pauvreté dans les zones minières ;
 - Mise en place des structures locales de suivi des effets des impacts environnementaux sur les populations et le développement local.

Introduction

Le présent Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) en Mauritanie, relatif à l'année 2015, a pour thème central « les industries extractives, un potentiel de développement humain ». Il est le 6^{ème} d'une série de rapports en la matière publiés par le pays à partir de 1996 dans le cadre de l'Initiative DHD engagée par la Mauritanie en 1995 avec l'appui du PNUD. En plus de l'élaboration des Rapport Nationaux sur le Développement Humain, cette initiative avait pour objectif de concevoir et de mettre en œuvre un processus d'opérationnalisation de la démarche DHD au niveau local afin de lutter contre la pauvreté, notamment, à travers l'appui à l'émergence et au développement d'activités productives génératrices de revenus et le renforcement des capacités des principaux acteurs locaux en particulier les communautés de base.

Comme les précédents rapports, celui de 2015 fait une analyse l'ensemble des données récentes dans une perspective DHD en vue de mettre en exergue les progrès réalisés dans ce domaine, souligner les déficits et contraintes et formuler des recommandations, dont la mise en œuvre est destinée à contribuer à la promotion d'un développement humain durable axé sur la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et la préservation de l'environnement.

Les aspects abordés dans ce cadre permettent d'évaluer le niveau d'accès des populations aux services sociaux de base, ainsi que le degré de préservation et de prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques de développement. Le RNDH s'intéresse, en outre, à la question de la gouvernance démocratique et économique, à la participation des femmes et à la promotion des droits de l'homme.

Au niveau de chacun de ces thèmes, les avancées sont examinées et les contraintes mises en évidence. Sur la base de cette analyse, des recommandations et suggestions sont présentées dans le but de favoriser une meilleure prise en compte de l'approche DHD par les acteurs du développement au niveau de chaque secteur.

D'une façon plus spécifique, l'étude du thème central du RNDH 2015 a permis de dresser le point de la situation du secteur extractif en analysant son potentiel, la politique mise en œuvre pour sa promotion, son importance dans le développement du pays et les retombées identifiables sur le DHD en Mauritanie.

Le rapport contient également des recommandations dont la prise en considération permet d'améliorer les impacts des industries extractives sur le développement humain durable.

Chapitre 1 : Profil DHD de la Mauritanie

Le profil DHD de la Mauritanie qui sera présenté ici s'efforcera de mettre l'accent sur les variables qui jouent un rôle décisif dans le développement humain durable: les ressources humaines (éducation et santé), les variables susceptibles de promouvoir la lutte contre la pauvreté, l'environnement, le genre, la gouvernance sous toutes ses formes et la lutte contre les inégalités.

Section 1 : Le concept et les indicateurs de développement humain

On présentera tout d'abord l'approche DHD ainsi que les indicateurs qui y sont liés et qui figurent dans les Rapports Mondiaux sur le Développement Humain publiés chaque année, depuis 1990, avant de faire une analyse des indicateurs de développement humain (DH) calculés à partir des sources nationales.

1.1. Le concept de développement humain et l'historique de l'initiative DHD en Mauritanie

1.1.1 Le concept de développement humain

Le concept de développement humain est né des préoccupations de la communauté internationale par rapport à l'insuffisance des approches de développement économique fondées sur la croissance et les revenus qui ont dominé jusqu'à la fin des années 1990. La prise de conscience grandissante de cette situation a été accentuée, dans beaucoup de pays, au cours des années 1980, par les effets pervers des politiques d'ajustement structurel (hausse du chômage, baisse des revenus, aggravation de la pauvreté, privations des droits...) et les réactions qu'elles ont suscitées.

Le développement humain est apparu dans ce contexte en tant que nouvelle approche qui assure non seulement la croissance économique mais également garantit la répartition équitable de ses fruits. La participation des populations dans toutes leurs composantes (hommes/femmes...) aux décisions qui les concernent, l'Etat de droit, la démocratie, les libertés publiques et de la presse, l'accès aux services de base et à l'emploi pour tous, la promotion de l'aspect genre et de la société civile, la lutte contre la pauvreté... sont les dimensions principales qu'entend promouvoir le Développement Humain (DH).

Le développement Humain se fonde sur le principe selon lequel les êtres humains doivent bénéficier de l'environnement (favorable) qui leur permet de développer leurs capacités, d'accroître leurs possibilités et de promouvoir les potentialités avec lesquelles ils naissent.

Le développement humain considère que la croissance économique est un élément indispensable pour le développement. Cependant, elle n'en est pas l'objectif final, qui est le bien-être global des individus. La croissance est alors perçue comme un moyen qui contribue à l'atteinte de cet objectif. Ainsi, le développement humain s'intéresse au mode de production des richesses, à leur répartition, à la façon dont elles participent à l'amélioration des conditions de vie des populations d'une manière équitable. Dans cette optique, **il n'y a pas de lien automatique entre croissance économique et développement humain. On peut avoir des pays avec des revenus par tête élevés qui ne se traduisent pas forcément par un niveau de développement humain satisfaisant. Cela dépend, en effet, de la manière dont les richesses sont utilisées et**

réparties, questions liées aux systèmes de gouvernance et aux politiques mises en œuvre à l'échelle des Nations.

Pour Amartya Sen (Professeur d'économie, Université Harvard, lauréat du prix Nobel d'économie en 1998) « le développement humain, en tant qu'approche, repose sur l'idée fondamentale du développement à savoir, faire progresser la richesse de la vie humaine, plutôt que la richesse de l'économie dans laquelle les êtres humains vivent, ce qui n'en représente qu'une partie ».

L'approche développement humain, centrée sur l'homme, est de plus en plus pertinente dans un monde en constante mutation. Elle est ouverte, évolutive et ses outils et concepts analytiques s'adaptent au contexte actuel de développement où de multiples dimensions doivent interférer pour assurer l'amélioration des conditions de vie au niveau de chaque pays.

Pour Mahbub Haq (1934-1998), fondateur du Rapport Mondial sur le Développement humain, « le principal objectif du développement est d'élargir les choix qui s'offrent aux gens ». Il s'agit donc de créer un environnement favorisant l'épanouissement pour que les gens puissent jouir d'une vie longue, digne, saine et créative.

Quant au concept de *développement durable*, il permet d'introduire la dimension de solidarité intergénérationnelle. Cela implique une exploitation rationnelle des richesses disponibles en tenant compte des besoins des générations futures, auxquelles on ne doit pas léguer une « dette écologique », qui empêcherait la satisfaction de leurs besoins en ressources naturelles non renouvelables.

La réflexion engagée par le PNUD dans les années 1990 a abouti à la fusion du concept de développement humain et celui du développement durable pour donner la notion du développement humain durable (DHD).

1.1.2 L'initiative DHD en Mauritanie : origine et principaux acquis

Dans le cadre des efforts menés pour faire face aux défis de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, la Mauritanie s'est engagée, de façon pionnière, dans un processus d'opérationnalisation de la démarche DHD. Elle a mis en place, à partir de 1995, une initiative en la matière avec l'appui du Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD), du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES) et de l'UNESCO.

Cette initiative s'est traduite, en 1997, par la création d'un Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD), devenu Observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté (ODHDP) à partir de 2002, au sein du Ministère du Plan (actuellement Ministère des Affaires Economiques et du Développement).

Deux principales missions ont été définies pour cette structure, à savoir : (i) réaliser le Rapport National annuel sur le Développement Humain durable (RNDHD) et (ii) définir et mettre en œuvre un processus d'opérationnalisation de la démarche DHD :

a) Le Rapport National sur le Développement Humain durable (RNDHD)

Cinq Rapports Nationaux sur le Développement Humain durable ont été publiés. Le premier rapport (1996) avait pour thème central « Pauvreté humaine et pauvreté monétaire », tandis que le deuxième (1997) avait été axé sur « Habitat et indicateurs sociaux en Mauritanie ».

Les thèmes des rapports des années 2000, 2002 et 2005 ont respectivement porté sur (i) « activités productives et environnement en milieu rural », (ii) « contribution des activités féminines organisées à la lutte contre la pauvreté » et (iii) « décentralisation, gouvernance locale et promotion du DHD ».

A partir de 2002, le Rapport National sur le Développement Humain durable (RNDHD) a été transformé en un Rapport National sur le Développement Humain durable et la pauvreté (RNDHDP) afin de mieux intégrer cette dimension.

Les différentes éditions du Rapport National sur le Développement Humain ont permis d'attirer l'attention sur des problèmes de développement prioritaires et de contribuer au plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de l'approche DHD. Celle-ci était perçue comme moyen efficace de lutte contre la pauvreté, de protection de l'environnement et de promotion d'une nouvelle vision du développement centrée sur l'homme et intégrant les préoccupations de la communauté internationale au plan social, économique, environnemental, de la gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme, de la sécurité dans toutes ses dimensions...

La diffusion de l'approche DHD et le plaidoyer en faveur de cette conception du développement ont été pleinement assurés et ceci pour l'essentiel par le biais des Rapports Nationaux sur Développement Humain même s'il faut prendre, aussi, en compte les autres activités (ateliers de sensibilisation et de formation...).

Les Rapports Nationaux sur le Développement Humain Durable étaient de véritables outils d'aide à la décision et des moyens d'informations et d'analyses sur différentes questions du développement de la Mauritanie. Ils étaient, en règle générale, connus, utilisés et évoqués comme une référence. Ils étaient considérés comme des publications nationales de qualité et il y avait très peu d'interrogations sur leur pertinence.

Par contre la question de leur insuffisante diffusion est très souvent signalée comme une faiblesse importante.

La réalisation des Rapports Nationaux a été assurée par l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté avec l'appui et sous la supervision d'un Comité de Pilotage qui a été mis en place à cette fin.

b) Le processus d'opérationnalisation de la démarche DHD

Le processus d'opérationnalisation du DHD, engagé par l'Observatoire depuis sa création visait la promotion et la mise en œuvre de l'approche DHD au niveau local par les communautés de base dans la perspective de lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de leurs conditions de vie générales. Les actions conduites ont permis, de renforcer les capacités de participation et de résilience des populations des zones cibles notamment les organisations féminines. Elles ont principalement porté sur :

➤ **La valorisation du potentiel de développement des organisations communautaires comme moyen de renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté**

L'opérationnalisation du DHD a consisté dans un premier temps à identifier les initiatives communautaires existantes (coopératives, associations...) dans les zones d'intervention de l'ODHD dans les wilayas de l'Assaba, Brakna et du Trarza.

Des critères précis ont été définis pour déterminer dans quelle mesure et jusqu'à quel degré ces organisations communautaires portaient en elles les caractéristiques bien spécifiques des initiatives de type DHD ou proches de cette démarche.

Les informations recueillies sur ces initiatives ont été analysées pour en faire ressortir celles qui renferment le plus d'enseignements probants en matière de DHD et pouvant être diffusées pour servir de modèles de réussite à d'autres organisations.

A l'issue de cet exercice, trois organisations communautaires ont été retenues. Il s'agit de la coopérative des femmes de Ganki (Boghé), de celle des femmes de Nioly (Boghé) et de la Coopérative artisanale dite des Technologies Appropriées (CTA) située à Kiffa dont les membres sont uniquement des hommes. Des films ont été élaborés à partir des enseignements tirés de ces trois initiatives par rapport au DHD.

Sur la base de ces supports de communication, des échanges d'expériences intercommunautaires ont été organisés, entre communautés innovatrices et communautés demandeuses (n'ayant pas pu développer un projet). Il s'agissait donc, à travers ces échanges, de permettre aux organisations communautaires confrontées à des problèmes pour initier ou développer des activités productives de les surmonter, en s'inspirant de l'expérience des organisations innovatrices qui avaient su mettre en œuvre des solutions adéquates, clé de leur réussite. Cela consistait à déplacer les promoteurs des expériences réussies auprès d'autres organisations coopératives en vue de leur transmettre le savoir-faire acquis. Les films réalisés permirent une sensibilisation des communautés demandeuses. Ces échanges d'expériences ont été réalisés au profit des organisations et des communautés de base au niveau des localités de Hamed, Barkéwel (Assaba), Tikobra, Lahrach, M'Bout (Gorgol), Wabondé, Boghé (Brakna) en 2000, 2002 et 2005.

➤ **La mise en place des Réseaux pilotes de Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté (RDHDLP)**

Des Réseaux pilotes de Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté ont été mis en place dans les communes de M'Bout et Tikobra (Gorgol), Boghé (Brakna), Kankossa (Assaba) Rosso et Mederdra (Trarza). Ces réseaux étaient essentiellement formés d'organisations féminines et la plupart de leurs présidentes étaient des femmes

L'objectif essentiel des réseaux est de regrouper, à l'échelle locale, un ensemble d'acteurs constitués en organisations communautaires, des communes, des organisations de la société civile et autres acteurs du développement, en vue d'œuvrer à la promotion d'initiatives productives de lutte contre la pauvreté s'inscrivant dans une démarche DHD. Il s'agissait, par conséquent, d'offrir un cadre où le renforcement des capacités de résilience des populations locales, la valorisation de leurs compétences permettraient de trouver des solutions aux problèmes qui leurs sont posés dans divers domaines (pauvreté, environnement, formation, participation,

gestion, développement et diversification des activités productives, mobilisation des ressources....).

Ces réseaux ont participé à la création d'une nouvelle dynamique de développement local où les femmes de plusieurs villages et localités ont mis en commun leurs savoirs et leurs moyens pour mettre en œuvre des activités productives selon les principes de DHD (lutte contre la pauvreté, équité, bonne gouvernance, participation, respect de l'environnement, durabilité, ...).

➤ **L'élaboration des projets-pilotes de lutte contre la pauvreté inspirée du DHD**

Trois documents de projets-pilotes de lutte contre la pauvreté inspirés du DHD ont été élaborés en faveur des organisations communautaires organisées en réseaux dans les zones d'opérationnalisation du DHD.

Il s'agit des réseaux ayant vu le jour dans les wilayas du Trarza, Brakna, Gorgol et Assaba : (i) un premier projet pour les réseaux des communes de Rosso et Mederdra, Aleg et Boghé, (ii) un second pour ceux des communes de Maghtaa Lahjar, Barkéol et Kiffa et (iii) un troisième projet pour les réseaux des communes de Foum Gleita, M'Bout et Tikobra dans la moughataa de M'Bout. La formulation de ces projets avait pour but de promouvoir des activités à haut potentiel de lutte contre la pauvreté dans les communes d'intervention de l'observatoire et de favoriser l'émergence d'un développement local selon une approche DHD. L'opérationnalisation du DHD en Mauritanie peut être considérée comme une entreprise largement positive par les résultats obtenus : (i) la forte sensibilisation autour du DHD notamment au niveau des organisations communautaires et des acteurs locaux de développement, (ii) l'émergence et mise en œuvre d'un certain nombre de projets communautaires inspirés du DHD, (iii) le renforcement des capacités des organisations communautaires-cibles (mise en place, organisation et gestion des activités productives, bonne gouvernance, protection de l'environnement...), (iv) la participation effective et l'implication réelle des organisations de base dans un processus de développement fondé sur la solidarité, l'entraide, l'équité, la transparence dans la gestion et l'approche participative et (v) la création d'espaces de rencontre, d'échanges et de concertation entre acteurs au niveau local, au sein des organisation de base et entre elles. Tout cela a contribué au renforcement des capacités de résilience des populations locale dans les divers de domaines de la lutte contre la pauvreté : acquisition de savoir faire, lancement de projet productifs communautaires, échanges d'expériences et de connaissances.

Cependant, les activités de l'observatoire ont été interrompues depuis 2008 et ses acquis n'ont pas été capitalisés.

1.2. Les indicateurs de développement humain de la Mauritanie

Les indicateurs de développement humain ont évolué dans le temps et sont calculés depuis 1990 dans le Rapport Mondial sur le Développement publié par le PNUD. Ils permettent de caractériser la situation des pays en matière de développement humain en les classant selon les indices obtenus notamment au niveau de l'indicateur de développement humain.

1.2.1 Les indicateurs de développement humain de la Mauritanie dans les rapports mondiaux

Les indicateurs qui seront analysés dans cette section sont ceux contenus dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014. Il s'agit de (i) l'indice de Développement Humain, (ii) l'indice de Développement Humain ajusté aux inégalités, (iii) l'indice de développement du genre, (iv) l'indice d'inégalité genre et (v) l'indice de pauvreté multidimensionnelle.

1.2.1.1 L'indice de Développement Humain

Les valeurs de l'Indice de Développement Humain (IDH) varient de 0 à 1. Les pays sont classés à l'intérieur de cet intervalle selon la valeur de leurs indices. Dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014, les Etats concernés sont répartis en quatre groupes suivant le niveau de développement humain atteint :

- Les pays à développement humain faible, ceux ayant l'IDH inférieur à 0,550
- Les pays à développement humain moyen, ceux dont l'IDH est compris entre 0,550 et 0,699 ;
- Les pays à développement humain élevé, ceux ayant leur IDH compris entre 0,700 et 0,799
- Les pays à développement humain très élevé, ceux dont l'IDH est supérieur ou égal à 0,800.

Le Rapport Mondial sur le Développement du PNUD (2014) donne un indicateur de développement humain (IDH) de 0,487 pour la Mauritanie en 2013, ce qui la place au 161^{ème} rang sur 187 pays. Cet indicateur est inférieur à la moyenne des pays arabe (0,682) et proche de la moyennes de l'Afrique subsaharienne ((0,502) pour la même année (tableau 1).

Tableau 1 : Indice de développement humain et ses composantes en Mauritanie en 2013

Pays/régions	IDH 2013	Espérance de vie à la naissance	Durée moyenne de scolarisation	Durée attendue de scolarisation	Revenu National Brut par habitant
Mauritanie	0,487	61,6	3,7	8,2	2 988
Pays arabes	0,682	70,2	6,3	11,8	15 817
Afrique subsaharienne	0,502	56,8	4,8	9,7	3 152

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014

Les moyennes de toutes les variables constituant les composantes de l'IDH sont plus élevées dans les pays arabes qu'en Mauritanie notamment le Revenu National Brut (RNB) par habitant : 15 817 dollars contre 2 988 dollars. Les revenus issus du pétrole dont bénéficient certains pays, expliquent cette situation et sont à l'origine de l'amélioration (moyenne) des autres composantes de l'IDH dans le monde arabe : espérance de vie à la naissance, durée moyenne de la scolarisation...

Pour l'Afrique subsaharienne, les valeurs des composantes de l'IDH sont supérieures à celles de la Mauritanie, mais avec de faibles écarts, en dehors de l'espérance de vie la naissance où le pays a enregistré des progrès significatifs.

L'IDH de la Mauritanie dépasse légèrement celui du Sénégal (0,485) et nettement celui du Mali (0,407) en 2013.

En termes d'évolution, l'IDH de la Mauritanie a connu des progrès continus depuis 1980. Il est passé, selon les Rapports Mondiaux sur le Développement, de 0,347 en 1980 à 0,487 en 2013 (tableau 2), soit une progression de 140 points, équivalents à un gain de 4,8 points par an. Au cours de cette période, l'évolution de l'IDH de la Mauritanie a été supérieure à celle de l'Afrique subsaharienne qui a avancé de 120 points et plus faible que celles des pays arabes qui ont gagné, en moyenne, 190 points.

Tableau 2 : Evolution de l'IDH de la Mauritanie de 1980 à 2013

Pays/régions	1980	1990	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013
Mauritanie	0,347	0,367	0,433	0,455	0,466	0,475	0,475	0,485	0,487
Pays arabes	0,492	0,551	0,611	0,644	0,664	0,675	0,678	0,681	0,682
Afrique subsaharienne	0,382	0,399	0,421	0,452	0,477	0,488	0,495	0,499	0,502

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014

L'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) mesure le niveau de développement en prenant en considération les inégalités. Plus les inégalités (en matière de santé, d'éducation, de revenus) sont fortes, plus l'IDH est amputé d'une partie importante de sa valeur. Ainsi, pour la Mauritanie, l'IDH corrigé par les inégalités est sensiblement plus faible que l'IDH brut : 0,315, au lieu de 0,487 (tableau 3). Le pays perd ainsi deux places dans le classement quand on prend en compte les inégalités.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014, Les pertes globales subies par l'IDH de la Mauritanie après ajustement dû aux inégalités sont de 35,3%, valeur supérieure de 10,4 points à la moyenne des pays arabes (24,9%) et proche l'Afrique subsaharienne (33,6%). Les inégalités les plus fortes sont enregistrées pour l'éducation (tableau 3).

Tableau 3 : L'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)

		Mauritanie	Sénégal	Mali	Maroc	Pays arabe	Afrique subsaharienne	Monde
IDH 2013	Valeur	0,487	0,485	0,407	0,617	0,682	0,502	0,702
IDH ajusté aux inégalités (IDHI)	Valeur	0,315	0,326	-	0,433	0,512	0,334	0,541
	Perte globale (%)	35,3	32,9	-	29,7	24,9	33,6	22,9
	Evolution du classement IDH	-2	3	-	0	-	-	-
Coefficient d'inégalités entre les personnes	Valeur	34,6	32,3	-	28,5	24,2	33,5	22,8
Inégalité en matière d'espérance de vie	%	36,6	29,5	45,6	16,8	17,4	36,6	17,3
Indice d'espérance de vie ajustée aux inégalités	Valeur	0,405	0,471	0,293	0,652	0,639	0,359	0,647
Inégalité en matière d'éducation	%	45,9	44,6	36,9	45,8	38	35,7	27
Indice d'éducation ajusté aux inégalités	Valeur	0,191	0,204	0,193	0,254	0,334	0,276	0,433
Inégalités en matière de revenu	%	21,2	22,7	-	23	17,3	28,1	24,1
Indice de revenu ajusté aux inégalités	Valeur	0,404	0,359	-	0,493	0,629	0,375	0,564
Inégalité de revenu (2003 - 2012)	Rapport des quintiles	7,8	7,7	5,2	7,3	-	-	-
	Ratio de Palma	1,9	1,9	1,3	2	-	-	-
	Indice de GINI	40,5	40,3	33	40,9	-	-	-

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014

1.2.1.2 L'indice d'inégalité de genre

L'indice d'inégalité de genre est une mesure composite de l'inégalité de genre dans trois dimensions, à savoir, (i) la santé reproductive (taux de mortalité maternelle et taux de natalité parmi les adolescentes), (ii) l'autonomisation (proportion des femmes occupant des sièges parlementaires et part de la population ayant atteint l'enseignement secondaire) et (iii) le marché de travail (part de la population active).

Plus la valeur de l'indice d'inégalité de genre est faible plus les inégalités entre les hommes et les femmes sont faibles.

Pour la Mauritanie, la valeur de cet indice était de 0,644 en 2013, ce qui positionne le pays à la 142^{ème} place sur 187 pays. Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain, les inégalités de genre en Mauritanie sont sensiblement plus importantes que dans les pays arabes, où l'indice moyen est de 0,546 et que dans les pays d'Afrique Subsaharienne (0,578) (tableau 4).

L'importance de la valeur de l'indice d'inégalité de genre en Mauritanie est liée notamment à un taux de mortalité maternelle très élevé (510 décès pour 100.000 naissances vivantes selon le rapport mondial sur le développement humain) et à un taux d'activités féminin très faible comparativement aux hommes (28,6% contre 79% pour la tranche d'âge 15 ans et plus en 2012).

L'examen des composantes de cet indicateur montre, aussi, que les femmes sont défavorisées en termes de scolarisation par rapport aux hommes. Ainsi, pour la population âgée de 25 ans et plus, la proportion ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur, au cours de la période 2005-2012, était respectivement de 8% pour les femmes et 20,8% pour les hommes. La présence des femmes au niveau des instances parlementaires (19,2%) reste également faible en Mauritanie, en dépit des progrès enregistrés au cours des dernières années. Elle est inférieure à celles du Sénégal (42,7%) et à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne (21,7%), mais supérieure à celles du Maroc (11%) et des pays arabes (13,8%) (tableau 4).

Tableau 4 : Indice d'inégalité genre

Pays/régions		Périodes	Mauritanie	Sénégal	Mali	Maroc	Pays arabe	Afrique subsaharienne	Monde
Indice inégalité de genre	Valeur	2013	0,644	0,537	0,673	0,46	0,546	0,578	0,451
	Classement	2013	142	119	148	92	-	-	-
Taux de mortalité maternelle	Décès pour 100.000 naissances vivantes	2010	510	370	540	100	164	474	145
Taux de fertilité des adolescentes	naissance pour 1000 femmes âgées de 15 -19 ans	2010 - 2015	73,3	94,4	175,6	35,8	45,4	109,7	47,4
Sièges au parlement national	% femmes	2013	19,2	42,7	10,2	11	13,8	21,7	21,1
Proportion ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur	% des 25 ans et plus entre 2005 – 2012	Femmes	8	7,2	7,7	20,1	32,9	22,9	54,2
		Hommes	20,8	15,4	15,1	36,3	46,4	32,9	64,2
Taux d'activité	% 15 ans et plus en 2012	Femmes	28,6	65,9	50,6	43	24,7	63,6	50,6
		Hommes	79	88	81,4	57,4	73,2	76,3	76,7

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014

1.2.1.3 L'indice de développement du genre

L'indice de développement du genre est une mesure des inégalités entre hommes et femmes en termes d'IDH dont les valeurs des composantes (longévité, éducation, revenu) sont calculées, séparément, pour les hommes et les femmes. Plus les indices sont proches de 1, plus l'écart entre les hommes et les femmes est faible.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014, l'indice de développement du genre de la Mauritanie était de 0,801 en 2013 (tableau 5). Avec cette valeur, le pays occupe la 138^{ème} place sur 187 pays. Cela révèle des disparités importantes entre sexes car l'indice de développement humain est de 0,425 pour les femmes et 0,530 (écart de 105 points) pour les hommes, soit un écart de 105 points. Les inégalités de genre sont plus accentuées en Mauritanie qu'en Afrique Subsaharienne et dans les pays Arabes, où les différences entre hommes et femmes en termes d'indices de développement humain sont respectivement de 71 et 96 points.

Les inégalités de développement humain entre hommes et femmes constatées en Mauritanie sont principalement liées aux écarts entre sexes en matière de durée moyenne de scolarisation qui a atteint 2,6 années pour les femmes contre 4,9 pour les hommes et surtout de revenu par habitant estimé respectivement à 1 362 et 4 592 dollars (PPA) , ce qui donne un revenu moyen par tête trois fois plus élevé pour les hommes par rapport à celui des femmes.

L'espérance de vie à la naissance reste la seule composante de l'indice de développement du genre de la Mauritanie où les valeurs sont supérieures en faveur des femmes, soit 63,1 années contre 60 années pour les hommes (tableau 5).

Tableau 5 : Indice de développement du genre

Pays/régions	Indice de développement du genre		Indice de développement humain (IDH)		Espérance de vie à la naissance	Durée moyenne de scolarisation				Durée attendue de scolarisation		Estimation du revenu national brut par habitant	
	Rapport homme femme de l'IDH	Classement	Valeur		(Années)	(Années)				(Années)		(PPA \$ 2011)	
	2013		femme	Homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	
			2013		2013		2002-2012		2000-2012		2013		
Mauritanie	0,801	138	0,425	0,530	63,1	60	2,6	4,9	8,1	8,3	1362	4592	
Afrique subsaharienne	0,867	-	0,460	0,531	58	55,6	3,7	5,4	8,8	10,1	2492	3812	
Pays arabes	0,866	-	0,626	0,722	72,2	68,4	4,9	6,7	12,1	12,8	6991	23169	
Sénégal	0,864	124	0,449	0,520	64,9	61,9	3,4	5,6	7,8	8,1	1642	2717	
Mali	0,771	143	0,350	0,455	54,9	55,1	1,4	2,6	7,6	9,6	914	2076	
Tunisie	0,891	116	0,669	0,751	78,3	73,6	5,5	7,5	15	14	4751	16226	
Maroc	0,828	132	0,545	0,658	72,7	69,1	3,2	5,6	10,6	11,6	3215	10 692	

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014

1.2.1.4 L'indice de pauvreté multidimensionnelle

L'indice de pauvreté multidimensionnelle détermine le degré de privation des individus dans les domaines de la santé, de l'éducation et du niveau de vie. Il mesure l'incidence et l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle.

Calculée sur la base des données de 2007, la valeur de l'indice de pauvreté multidimensionnelle est de 0,362 pour la Mauritanie avec des proportions de population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle et une extrême pauvreté estimées respectivement à 54,9% et 42,3% (cf. tableau 6). Ce dernier pourcentage est légèrement plus faible que celui enregistré au Sénégal (45,3%).

L'examen des variables relatives aux différentes privations qui expliquent la pauvreté globale montre que la responsabilité de l'éducation est de 33,5%, celle de la santé et des revenus de 18,2% et 48,3%, respectivement. Ces taux relativement élevés montrent les insuffisances en matière d'éducation, de santé et de revenu, qui sont des aspects essentiels dans toute politique de lutte contre la pauvreté.

S'agissant de la pauvreté monétaire, pour la période 2002-2012, la population dont le revenu est inférieur à 1,25 \$ par jour (PPA) était de 23,43% de la population totale en Mauritanie contre 29,61% au Sénégal où la prévalence de la pauvreté est plus élevée.

Tableau 6 : Indice de pauvreté multidimensionnelle

Pays	Indice de pauvreté multidimensionnelle					Population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle				Part des privations dans la dimension de la pauvreté globale			Population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté (%)	
	Spécification révisée		Spécification 2010		Incidence	Degré de privation	Population en quasi-pauvreté multidimensionnelle	Population vivant dans une extrême pauvreté				1,25 \$ par jour (PPA)	Seuil de pauvreté national	
	Indice	Incidence	Indice	Incidence										
	Année et enquête	Valeur	%	Valeur	%	(milliers)	(%)	(%)	(%)	Educ- a- tion	San- té	Nive- au de vie	2002- 2012	2002- 2012
Mauritanie	2007	0,362	66	0,352	61,7	2197	54,9	12,8	42,3	33,5	18,2	48,3	23,43	42
Mali	2006	0,533	85,6	0,558	86,6	10545	62,4	7,8	66,8	37,4	22,6	40,1	50,43	43,6
Sénégal	2010	0,390	69,4	0,439	74,4	9247	56,2	14,4	45,1	36,7	33,1	30,2	29,61	46,7

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014

Le profil de Développement Humain de la Mauritanie tel qu'il découle des Rapports Mondiaux sur le Développement Humain, est proche de celui de l'Afrique Sub-Saharienne, mais sensiblement inférieur à celui des pays arabes, y compris du Maghreb. Les faiblesses de la Mauritanie par rapport aux pays arabes sont particulièrement nettes en matière de revenu et de santé.

Les inégalités contribuent à diminuer sensiblement l'IDH mauritanien, notamment dans le domaine de l'éducation, mais ces inégalités ne sont pas très différentes de ce qui est observé en Afrique Sub-Saharienne. Les inégalités de genre sont fortes en Mauritanie, nettement supérieures à ce qui est observé dans les pays arabes et en Afrique Sub-Saharienne. C'est notamment lié à la faible durée moyenne de scolarisation des femmes et à un fort taux de mortalité maternelle, variable pour laquelle des mesures spécifiques ont été prises par le gouvernement (mise en place d'une Cellule d'Accélération des OMD santé notamment la Santé maternelle).

1.2.2 Indicateurs de développement humain de la Mauritanie selon les sources nationales

Les indicateurs analysés dans ce point sont calculés à partir des sources nationales les plus récentes (2013). Les calculs ont porté sur (i) l'Indice de Développement Humain, (ii) l'Indice de Développement Humain ajusté aux inégalités et (iii) l'Indice d'Inégalité de genre.

Les sources actuellement disponibles au niveau national sont plus récentes et plus précises que celles qui sont utilisées dans le Rapport Mondial, lesquelles sont basées sur des sources homogènes, émanant d'organisations internationales spécialisées (Banque Mondiale, UNESCO, Secrétariat des Nations Unies...) permettant des comparaisons.

En effet, l'établissement des indicateurs de développement humain à partir des informations fournies par les sources nationales permet de prendre en compte les données nationales les plus récentes issues des différentes opérations de collecte réalisées dans le pays (RGPH, EPCV...) ainsi que d'autres sources pertinentes (annuaires statistiques...).

Ces sources ont permis, dans une certaine mesure, de calculer quelques indicateurs avec des données actualisées (indice de développement humain, indice d'inégalité de genre...) provenant essentiellement de sources nationales mais elles comportent des limites quant aux variables de certains indicateurs telles que celles de l'indice de pauvreté multidimensionnelle dont les variables constituantes ne sont pas suffisamment prises en considération par le système statistiques national.

Cette démarche présente l'avantage de mieux refléter les progrès accomplis par le pays dans le domaine du développement humain en se basant sur les données les plus actuelles et de mettre à la disposition des utilisateurs, à travers le RNDH des analyses sur le profil DHD du pays et les déficits devant être comblés en la matière.

1.2.2.1. Indice du développement humain

L'indice de développement humain (IDH) de la Mauritanie, calculé à partir des sources nationales pour l'année 2013 s'établit à 0,543, niveau supérieur de 56 points par rapport à l'IDH du pays tel qu'il figure dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014 (soit 0,487).

La différence du niveau des deux indices s'explique, pour l'essentiel, par le fait que les variables de l'IDH relatives à l'éducation (durée moyenne et durée attendue de scolarisation) obtenues à partir des données nationales sont largement supérieures à celles de l'IDH dans le

RMDH 2014. Une nette différence existe également au niveau du RNB par habitant (tableau 7).

L'espérance de vie à la naissance est la seule variable dont la valeur est inférieure dans les sources nationales (60,3 ans) à celle du Rapport Mondial sur le Développement Humain (61,6 ans). Cela représente un véritable défi pour le pays car l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance nécessite des mesures multiples dans plusieurs domaines (éducation, alimentation...) et notamment au niveau du secteur de la santé.

Tableau 7 : Composantes de l'indice du développement humain

Sources	Espérance de vie à la naissance	Durée moyenne de scolarisation	Durée attendue de scolarisation	RNB par habitant	IDH
Rapport MDH 2014	61,6	3,7	8,2	2988	0,487
Sources nationales	60,3	4,94	12,34	3873	0,543

Quant à l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) calculé à partir des sources nationales, est de 0,523. Cette valeur est très différente de celle donnée par le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014 qui s'établit à 0,315 (tableau 8).

Les données de l'EPCV (2014), permettent de calculer pour la Mauritanie le rapport des quintiles (7,0), le ratio de PALMA (1,22) et de l'Indice de GINI (38%). Ces indices sont différents de ceux donnés par le rapport sur le DH 2014 (tableau 8).

Tableau 8 : L'IDH ajusté

		RM DH	Sources nationales
IDH 2013	Valeur	0,487	0,543
IDH ajusté aux inégalités (IDHI)	Valeur	0,315	0,523
	Perte globale (%)	35,3	3,7
Indice d'espérance de vie ajustée aux inégalités	Valeur	0,405	0,620
Indice d'éducation ajusté aux inégalités	Valeur	0,191	0,474
Indice de revenu ajusté aux inégalités	Valeur	0,404	0,488
Inégalité de revenu (2003 - 2012)	Rapport des quintiles	7,8	7,0
	Ration de Palma	1,9	1,22
	Indice de GINI	40,5	38

1.2.1.5 Indice d'inégalité de genre

L'indice d'inégalité du genre (IIG) de la Mauritanie est de 0,646, valeur très proche de celle du rapport mondial sur le développement humain, soit 0,644 (tableau 9). Il n'est donc pratiquement pas affecté par le recours à des sources nationales, même si pour certaines de ses composantes, on note une légère différence entre la source nationale et le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2014.

Tableau 9 : Composantes de l'indice d'inégalité de genre

Composantes	Rapport mondial DH	Source nationales
Taux de mortalité maternelle	510	582
Taux de fécondité des adolescentes	73,3	77
Proportion de femmes au parlement national	19,2	19,7
Proportion femmes ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur (%)	8	13
Taux d'activité des femmes	28,6	20,50%
Indice inégalité genre (IIG)	0,644	0,646

Section 2 : Aspects démographique et évolution économique de la Mauritanie

2.1 La population et l'habitat

Il s'agit ici de faire une présentation démographique de la Mauritanie ainsi qu'une analyse de l'évolution de sa population au cours des dernières années à travers les informations issues des principales sources disponibles (RGPH...).

2.1.1 La dynamique de la population

En 1995, une Déclaration de Politique de Population a été adoptée. Elle fut actualisée en 2005. Ces objectifs consistaient à (i) favoriser une répartition spatiale optimale de la population, (ii) accorder plus de place au suivi de la situation des immigrés, assurer un meilleur accueil aux revenants et un suivi rigoureux de la migration internationale, (iii) mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant et (iv) assurer la santé de la population (v) protéger les groupes vulnérables.

Cette Déclaration de Politique de Population est en cours d'actualisation afin de mieux tenir compte du rôle crucial de la dimension population dans le développement.

Le CSLP III intègre les préoccupations de la politique de population à travers quatre principaux objectifs : (i) réduire l'indice synthétique de fécondité; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la déclaration de politique de population ; (iii) assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ; et (iv) réduire les inégalités entre genre. La mise en œuvre de ces objectifs est assurée, d'une façon générale, à travers les actions menées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'économie, au niveau de la gouvernance, de la promotion des droits de l'homme...

a) L'évolution de la population

La population mauritanienne est passée de 1 859 970 habitants en 1988 à 3 537 368 habitants en 2013 (tableau 10), soit un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 2,58% contre 2,93 entre 1977 et 1988 et 2,4% de 1988 à 2000. Les femmes représentent 50,7% de la population totale en 2013 contre 49,5% en 1988.

Tableau 10 : Evolution de la population de 1988 à 2013

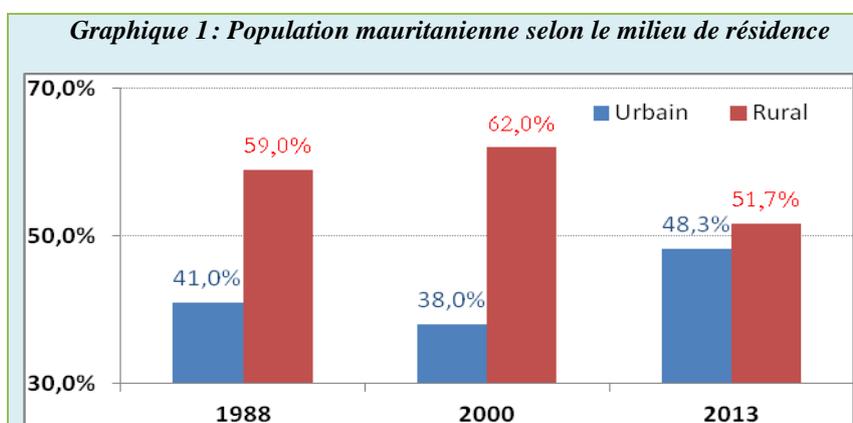
Population	1988	2000	2013
Population totale	1 859 970	2 508 161	3 537 368
Population de moins de 15 ans (%)	44,1	43,5	44,2
Population âgée de moins de 35 ans	1 435 762	1 931 848	2 699 022
Poids dans la population totale (%)	77,2	77	76,3
Population âgée de 35 ans et plus	424 208	576 313	838 346
Population sédentaire rurale (%)	59	62	51,7
Population urbaine (%)	41	38	48,3
Population de Nouakchott	393 325	558 195	958 399
Poids dans la population totale (%)	21,1	22,3	27
Poids dans la population urbaine (%)	51,6	58,6	51,6

Source : ONS/RGPH

La densité de la population reste faible (3,4 habitants par km²) comparativement à celle de certains pays de la sous-région comme l'Algérie (16 habitants par km²), le Mali et le Niger (12 habitants par km²).

La population du pays est marquée par la prédominance des jeunes avec 44 % âgés de moins de 15 ans et 76% de moins de 35 ans et un âge moyen de 22 ans en 2013. La population en âge d'activité (15 -59 ans) est plus importante en milieu urbain (55%) qu'en milieu rural (48%). L'évolution de la structure de la population selon les grands groupes d'âges montre que le pourcentage des personnes en âge de travailler (15 -59 ans) est pratiquement stable passant de 49,6% en 1988 à 50,2% en 2013. Avec une telle structure de la population par âge, la Mauritanie fait face actuellement à une forte demande d'accès aux services de base (logement, éducation, santé, assainissement) et à l'emploi.

L'analyse de la répartition de la population selon le milieu de résidence, montre une prédominance de la population rurale représentant plus de 51,7% en 2013 (graphique 1). Le pourcentage de la population nomade dans la population totale a enregistré une forte baisse passant de 12% en 1988 à 1,9% en 2013.



La Mauritanie amorce une transition démographique, mais son profil reste celui d'un pays à fort taux de fécondité qui le différencie sensiblement des pays du Maghreb. La prévalence de la contraception reste très faible (14 %), du même ordre que dans les pays du Sahel, alors qu'elle dépasse 60% dans les pays du Maghreb (tableau 11). Dans ce contexte, la Mauritanie ne bénéficie pas du « dividende démographique ».

Tableau 11 : Fécondité et prévalence contraceptive, 2013

	Algérie	Burkina	Mali	Maroc	Mauritanie	Sénégal	Tunisie
Indice Synthétique de Fécondité ¹	2,8	5,7	6,9	2,8	4,7	5	2
Prévalence contraception	64	19	12	68	14	17	64

Source : Etat de la population mondiale 2014, FNUAP

b) Urbanisation

Au cours des dernières années, les populations rurales ont continué à s'installer en milieu urbain, à la recherche de conditions de vie meilleures. Les principales zones d'attraction des migrants sont constituées par les villes notamment Nouakchott, Nouadhibou, Zouerate. Ainsi **le taux d'urbanisation est passé de 23% en 1977, 41% en 1988 et 48,3 % en 2013**. On constate une forte concentration de la population au niveau de Nouakchott. Au cours de la période 1988-2013, la population du district de Nouakchott a plus que doublé, enregistrant un taux de croissance démographique de 3,5% en moyenne annuelle, sensiblement plus élevé que la croissance démographique nationale.

L'accroissement rapide de la population urbaine engendré par cette situation a comme conséquences majeures l'augmentation de la pression sur les infrastructures de base (santé, éducation, eau, assainissement...) et la hausse du niveau de chômage et de sous-emploi, le développement de l'habitat précaire périurbain, l'insécurité grandissante...

La distribution de la population selon les Wilayas permet de constater qu'elle est fortement concentrée à Nouakchott dont le poids démographique est passé de 21,1% en 1988 à 27% en 2013.

c) Migration internationale

- **Les immigrés**

Depuis plusieurs années, la Mauritanie est à la fois un pays récepteur, émetteur et de transit de mouvements migratoires en provenance principalement des pays voisins. Les migrants sont généralement des hommes qui s'investissent dans les différents domaines de l'économie nationale (BTP, transport, hôtels, restaurants et industrie) à la recherche de meilleures conditions de vie. Les rares informations qualitatives disponibles ne permettent pas de cerner les caractéristiques des migrants. Ce manque de données sur la migration est en rapport avec l'insuffisance des mécanismes de suivi du phénomène migratoire en dépit de l'existence (depuis 2010) d'une Stratégie Nationale de Gestion de la Migration. Selon les résultats des études portant sur les migrants en Mauritanie, il ressort qu'ils sont majoritairement des hommes constitués de maliens, sénégalais et guinéens. Ils se concentrent plus à Nouakchott, Nouadhibou à Zouérat et au Trarza.

¹ On mesure ici l'indice synthétique de fécondité, qui évalue le nombre moyen d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

- **Mauritaniens à l'étranger**

La Mauritanie dispose d'une diaspora vivant à l'étranger au niveau des différents continents dont le nombre reste mal connu du fait d'une couverture statistique très incomplète. La Déclaration de la Politique de Population de 2005 estime à 250 000 le nombre d'émigrés. Les émigrés mauritaniens étaient plus attirés par des activités de commerce dans les pays africains ou par des opportunités d'emplois dans les pays pétroliers (pays du Golf et la Libye). Depuis quelques années, ces flux migratoires se sont réorientés vers l'Europe (surtout la France et l'Espagne), destination de travailleurs peu qualifiés, des réfugiés et d'étudiants.

Ces émigrés contribuent notamment au développement de leurs régions d'origine à travers les transferts de fonds, l'appui aux initiatives de développement local et aux projets de développement dans le pays.

2.1.2 Les caractéristiques de l'habitat

En Mauritanie, le type d'habitat est, en grande partie, fonction du milieu et du niveau de vie. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013 montrent que 80% des ménages mauritaniens sont propriétaires de leur logement. Les unités d'habitation sont composées à 69,7% par plus de deux chambres et l'indice de promiscuité, mesurant la concentration des individus par ménage, est de 3 personnes par chambre en moyenne.

Les habitations précaires de type « baraque, hangar, case ou hutte » sont encore très fréquentes surtout en milieu rural. Ce type d'habitat, étaient occupés par 39,7% des ménages en 1988 contre 39% en 2013, illustrant une remarquable stabilité.

2.2 Economie

Cette partie présente une analyse de la situation économique au cours des dernières années à partir des données disponibles.

2.2.1 Diagnostic de la situation économique

Autrefois dominée par des activités primaires (agriculture, élevage et pêche), la structure de l'économie mauritanienne a connu de profonds changements durant ces dernières années en raison principalement des programmes de libéralisation engagés depuis le début des années 1990 (secteur des télécommunications...).

Globalement, la croissance économique réelle a été en moyenne de 5,8% entre 2004 et 2014 avec des fluctuations selon des années (tableau 12). Elle représente plus du double de la croissance démographique (2,57%), dégageant un potentiel pour la mise en œuvre de politiques en faveur du DHD. Cette croissance a été, en bonne partie tirée par les secteurs secondaire (industries extractives) et tertiaire.

Tableau 12 : Evolution de la structure du PIB (%) au prix constants

	1998 - 2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013**	2014**
Agriculture et activités annexes	6,0	4,0	4,0	5,0	4,0	5,0	3,0	4,0	5,0	4,4
Élevage	27,0	22,0	23,0	24,0	25,0	25,0	24,0	23,0	23,0	22,1
Pêche	4,0	2,0	2,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	2,0	3,5
Activités extractives	10,0	20,0	15,0	16,0	15,0	15,0	14,0	13,0	12,0	11,6
Activités manufacturières	12,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	8,0	8,0	8,0	7
Bâtiment et travaux-publics	4,0	8,0	8,0	7,0	6,0	6,0	7,0	7,0	7,0	8,1
Transports et télécommunications	4,0	6,0	7,0	7,0	6,0	6,0	6,0	6,0	7,0	6,9
Commerce, restaurants, hôtels	8,0	7,0	8,0	7,0	7,0	8,0	8,0	8,0	9,0	8,6
Autres services	12,0	11,0	11,0	11,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,3
Administrations publiques	9,0	8,0	9,0	8,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	6,5
Taxes nettes sur les produits	6,0	7,0	8,0	8,0	8,0	8,0	9,0	10,0	11,0	11
PIB (milliard ouguiya)	447,4	629,3	647,1	654,1	647,2	678,1	707,9	750,1	792,6	843,5
Taux de croissance réelle (%)	4,0	18,9	3,0	1,0	-1,0	5,0	4,0	6,0	6,0	6,4
PIB réel hors pétrole (milliard ouguiya)	447	549,4	609,1	616,1	611,1	644,8	676,8	724	767,9	823,5
Taux de croissance réelle (%)	4,0	4,0	11,0	1,0	-1,0	6,0	5,0	7,0	6,0	6,3

Source : ONS* : Données provisoires (ONS)** : Données prévisionnelles (MAED)

2.2.1.1 Le secteur primaire

Le secteur primaire, composé essentiellement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche artisanale, constitue l'un des piliers de l'économie mauritanienne du fait des emplois qu'il génère. Ce secteur a représenté en moyenne 30,5% du produit intérieur brut sur la période 2004 à 2014 et occupe plus de 28% de la population active en 2013 selon le RGPH. Néanmoins, les activités du secteur primaire sont essentiellement de type informel.

La croissance réelle du secteur primaire a été, en moyenne, de 4,1% au cours de 2004 à 2014 avec d'importantes fluctuations d'une année à l'autre, dues à sa forte dépendance des aléas climatiques.

L'agriculture, un des principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois en Mauritanie, représente, en moyenne, 5,3% du produit intérieur brut (2004 - 2013) avec une contribution contrastée au cours des dernières années. L'évolution en volume de la valeur ajoutée de l'agriculture entre 2003 et 2014 illustre la vulnérabilité du secteur aux variables climatiques (l'ampleur et la répartition dans le temps de la pluviométrie, notamment). Dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP, le secteur agricole a bénéficié d'importants investissements qui ont permis l'aménagement de zones agricoles, le désenclavement des zones de production agricoles et la réhabilitation des grands périmètres agricoles. En dépit des investissements réalisés, ce secteur peine à se redynamiser malgré son importance stratégique dans l'économie nationale.

Ainsi on constate que l'objectif visé par le CSLP, à savoir l'émergence d'une agriculture moderne productive et compétitive sur le marché national, régional et international n'est pas encore atteint. La production agricole locale couvre moins de 30% des besoins alimentaires en céréales, fruits ou légumes des ménages. Seule la production du riz fournit environ 50% des

besoins de consommation des ménages. Dans ce contexte, l'essentiel des besoins en produits alimentaires est satisfait par des importations (légumes, fruits, céréales...).

Face à cette situation, le gouvernement mauritanien a formulé une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) qui s'inscrit dans le cadre des objectifs du CSLP-III.

Cette Stratégie a pour objectif de « permettre aux populations les plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive ». De façon spécifique, en termes d'objectifs, la SNSA vise à assurer une plus grande souveraineté alimentaire et à diminuer de 50 % les importations de sucre de canne.

Parmi les plus importantes mesures prises dans le cadre de la sécurité alimentaire, figure la création par l'Etat du programme EMEL. L'objectif de ce programme est de rendre les produits alimentaires accessibles aux populations notamment les plus vulnérables et de lutter contre la pauvreté à travers la création des boutiques témoins dans les zones rurales et en milieu urbain.

Le constat général, aujourd'hui, est que ce programme dont le coût a été estimé à environ 44 milliards d'ouguiya en 2012, améliore considérablement l'accessibilité géographique et financière des populations aux produits alimentaires de première nécessité (riz, sucre, huile, lait...).

L'élevage, principal moteur de croissance du secteur primaire a contribué pour environ 23,8% du PIB durant la période 2004 à 2014 avec une croissance réelle de 3,7% en moyenne. Les performances réalisées par l'élevage ont permis de compenser, en partie, les baisses et fluctuations observées au niveau de l'agriculture et de la pêche pour la même période. Malgré cette importance, les potentialités de ce sous-secteur sont encore mal connues et sous exploitées. La valorisation des produits de l'élevage (peaux, lait, viande,...) reste faible, en dépit, d'un potentiel élevé de lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine de la pêche, la Mauritanie possède une façade maritime longue de 720 Km, une zone économique exclusive de 234 000 Km². Le potentiel halieutique mauritanien est estimé à 1,6 millions de tonnes par an. Néanmoins, le sous-secteur de la pêche a, globalement, ralenti la croissance économique au cours de la période 1998 -2013. Il représente en moyenne 2,5% du produit intérieur brut et suit une évolution irrégulière. Même si les différentes mesures prises pour relancer le secteur dont celles instituant deux arrêts biologiques ont eu des effets, la pêche n'arrive pas à « décoller » durablement.

Malgré cette situation, le secteur de la pêche reste prometteur surtout avec le développement des activités industrielles. Les exportations des produits halieutiques sont estimées en moyenne à 373 millions de dollars par an entre 2010 et 2014. Les accords de pêche avec l'Union Européenne ont été renouvelés plusieurs fois permettant de renforcer les recettes de l'Etat dont notamment l'accord de 2015 avec des avantages importants en termes de dotation. Ce dernier limite, aussi, la zone ouverte pour les navires européens et précise les espèces qui leur sont autorisées. En 2012, de nouvelles conventions de pêche ont été signées avec la Chine et l'Algérie.

Cependant, les évaluations réalisées par le dernier Groupe de Travail de l'IMROP en 2014 montrent que les principaux défis du sous-secteur de la pêche restent liés à une gestion durable des ressources halieutiques, au maintien de la biodiversité dans un contexte où la

demande mondiale s'accroît fortement sur la ressource et les prix augmentent progressivement. En effet, selon des évaluations techniques certaines espèces à forte valeur économique sont gravement menacées de surpêche en Mauritanie (tableau 13). En outre, certaines espèces locales sont en situation de surexploitation (Poulpes, Chinchard Noir, Ethmalose) et d'autres sont pleinement exploitées (Sardinelles rondes).

Tableau 13 : Evaluations des principaux stocks surexploités dans les eaux mauritanienne

Stock	Capture moyenne (2009-2013) en tonnes	Potentiel (MSY)	Evaluation	Recommandations
Poulpe	26 300	32 000	Surexploité avec un dépassement de 17% de l'effort de maximisation	Vu la reconstitution progressive du stock observé, maintenir le niveau de l'effort correspondant au niveau actuel de captures (TAC =25 000 tonnes)
Maquereau	69000	228 000	Pleinement exploité	Par mesure de précautions ne pas dépasser les captures actuelles
Chinchard de l'Atlantique	52000	134 000	Pleinement exploité	Ne pas dépasser 260 000 tonnes
Chinchard noir	248 000	270000	Surexploité	Ne pas dépasser 260 000 tonnes
Sardinelle ronde	289 000	375 000	Pleinement exploité	ne pas dépasser 290 000 tonnes
Ethmalose	28 000	67 000	Surexploité	

Source : IMROP/Stratégie sectorielle du secteur, 2014

Le secteur de la pêche comptait, en en 2013, environ 38 500 emplois directs composés de travailleurs mauritaniens et étrangers. De nouveaux investissements devraient permettre d'accélérer l'industrialisation du secteur et générer plus d'impacts pour la main d'œuvre locale.

2.2.1.2 Le secteur secondaire

Grâce aux industries extractives, le secteur secondaire joue un rôle croissant dans l'économie mauritanienne depuis quelques années. Il a représenté 27,3 % du PIB aux coûts de facteurs en 2004 et 28,6% en 2014.

Industrie manufacturière

En Mauritanie, le tissu industriel reste embryonnaire. Il est principalement composé des « minoteries et transformation de céréales », des cimenteries, de la transformation de poissons, des industries chimiques ou plastiques. Les industries manufacturières sont surtout centrées sur la transformation de produits semi-finis et des matières premières importées, ce qui limite leurs valeurs ajoutées. Les activités de transformation sont en partie couvertes par des entreprises modernes essentiellement localisées à Nouakchott et à Nouadhibou. Par ailleurs, la moitié de la production des « industries manufacturières » est assurée par le secteur informel et 46% des « produits agroalimentaires » résultent des activités d'unités informelles.

Ces industries ont fourni, en moyenne, 7,9% du produit intérieur brut réel sur la période 2004-2014. La croissance réelle de la valeur ajoutée de ces industries est faible et irrégulière. La dynamique du sous-secteur est, en grande partie limitée par l'étroitesse du marché, la concurrence des produits importés et des charges de consommations intermédiaires très élevées, notamment pour ce qui concerne l'énergie

Production d'électricité

La demande annuelle d'électricité est estimée à environ 131 MW. L'importation d'électricité de la Mauritanie à partir de la centrale de Manantali est limitée à en moyenne à 121,05 GWh, soit 15% de la production globale dans un contexte de déficit énergétique structurel dans l'ensemble des pays de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

L'électricité est considérée à la fois comme facteur de bien-être social et constituant un intrant essentiel pour l'activité économique dont le manque constitue une contrainte importante dans le processus de développement du pays. Selon les résultats des différentes enquêtes sur le climat des affaires en Mauritanie, l'insuffisance de l'électricité étant obstacle majeur au développement des entreprises. En effet, le secteur de l'électricité est marqué par la présence d'un seul opérateur, la SOMELEC, établissement public à caractère commercial qui assure la production et la distribution d'électricité, essentiellement en milieu urbain.

Activités des BTP

Le secteur des bâtiments et travaux publics est demeuré une source croissante du PIB (6,7% en 2003 et 8,1% en 2014) et d'emplois au cours des dernières années grâce aux investissements réalisés, notamment dans le domaine des industries extractives. Le développement du secteur a entraîné une dynamique des différentes sphères de l'activité économique qui y sont liées, comme le commerce des matériaux de construction, les industries du ciment ou la fabrication des matériaux de construction. Les autres activités annexes telles que les études architecturales, les conseils, la sous-traitance et la location du matériel de construction ont, ainsi marqué une bonne dynamique au cours de ces dernières années.

2.2.1.3 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire marchand se développe sensiblement en dépit d'une légère baisse passant de 36,5% du PIB en 2004 à 35,2% en 2014. Il est composé des transports et télécommunications, du commerce, des services marchands, des activités financières. Le développement de ce secteur a été principalement impulsé les télécommunications, le transport routier, les services bancaires et d'assurance et les apports des industries extractives.

Dans le secteur des télécommunications, on note que les investissements ont été en moyenne de 14 milliards d'ouguiya par an depuis 2000, générant 790 emplois directs. Le développement des activités de télécommunication a entraîné l'explosion des activités informelles des services de télécommunications avec des effets induits importants mais difficilement mesurables.

En ce qui concerne le transport routier, son développement a été favorisé par la réhabilitation et l'extension du réseau routier avec 1 589 km de routes bitumées entre 2011 et 2014. Grâce à ce dynamisme, la contribution du sous-secteur au PIB a été, en moyenne, de 7% entre 2004 et 2014.

Finances publiques

La politique macro-économique et macro-financière de la Mauritanie est considérée comme « responsable » par le FMI². Le solde global (hors dons et pétrole) atteignait -5,4% en 2014, contre -9,4% en 2006 (tableau 14).

La situation budgétaire a sensiblement évolué à partir de 2006 et le fort accroissement des recettes liées aux industries extractives, s'est poursuivi, grâce à la hausse des prix du fer et au développement de la production de cuivre et d'or. Depuis cette date, les recettes liées aux industries extractives représentent environ 30,6% des recettes budgétaires par an.

Les recettes fiscales (hors industries extractives) ont également fortement augmenté pour atteindre 16% du PIB en 2013, notamment grâce à l'évolution des impôts sur les salaires, de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. L'accroissement de l'assiette fiscale et des recettes issues des industries extractives a conduit à un développement sensible des dépenses d'investissement public, qui sont passées de 6,7% à 12,9% du PIB entre 2006 et 2014.

Cette situation favorable des finances publiques n'exclut pas des problèmes. La volatilité des recettes liées aux industries extractives a des incidences sur le budget et le fragilise, dès lors que les prix mondiaux chutent et que la conjoncture ralentit chez des clients importants, ce qui est le cas en 2014. La dépendance des dépenses publiques à l'égard des industries extractives influence le processus de développement. Ceci renvoie au mode de gestion et de gouvernance des ressources provenant des industries extractives qui sera évoqué au cours de la deuxième partie. Par ailleurs, la Mauritanie est caractérisée, selon le FMI, par un risque de surendettement élevé, la part de la dette extérieure dans le PIB a été en moyenne de 81% entre 2007 et 2014 (tableau 14).

² Rapport 15/35 du FMI (Consultation au titre de l'article IV), février 2015

Tableau 14 : Indicateurs de performance des finances publiques, 2006 -2014

Unités : milliards ouguiya	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes totales et dons	406,3	185,3	188,9	202,2	263,8	324,8	462,9	422,8	424,0
Recettes (hors dons pétrole)	154,6	169,1		182,4	238,7	294,2	373,6	390,8	397,7
Recettes fiscales	97,1	106,8	114,6	106,6	145,6	184,7	250,5	269,2	280,4
Recettes non fiscales	56,4	62,2	67,8	75,8	83,1	109,5	123,1	121,6	117,3
Dons	252,5		5,1	2,3	9,9	7,7	67,8	11,3	2,1
<i>Recettes extractives</i>		<i>16,3</i>	<i>51,7</i>	<i>47,7</i>	<i>69,8</i>	<i>120,1</i>	<i>157,6</i>	<i>129,7</i>	<i>105,8</i>
<i>Recettes non extractives</i>			<i>147,8</i>	<i>148,4</i>	<i>182,3</i>	<i>196,2</i>	<i>240,2</i>	<i>281,7</i>	<i>316,1</i>
Dépenses et prêts nets	206,4	217,4	262,0	242,9	269,0	324,0	430,0	436,7	479,1
Dépenses courantes	157,9	158,9	206,4	186,7	200,9	238,9	293,0	267,2	287,6
Dépenses d'investissement	44,6	58,5	55,6	32,5	61,4	85,0	136,9	169,6	191,5
Intérêt de la dette publique	13,5	13,5	16,5	16,2	15,0	14,8	12,6	15,7	15,8
En pourcentage du PIB (hors pétrole)									
Recettes et dons	60,6	23,3	20,8	21,7	22,8	23,4	33,2	25,0	28,0
Recettes (hors pétrole et dons)	23,1	21,3	0,0	19,6	20,6	21,2	26,8	23,1	26,3
Recettes hors pétrole	27,1	24,9	22,9	24,1	25,1	24,9	23,7	23,4	26,4
Recettes fiscales	14,5	13,4	12,6	11,4	12,6	13,3	18,0	15,9	18,5
Recettes extractives		2,1	5,7	5,1	6,0	8,6	11,3	7,7	7,0
Dépenses et prêts nets	30,8	27,4	28,9	26,1	23,3	23,3	30,9	25,9	31,7
Dépenses courantes	23,6	20,0	22,8	20,0	17,4	17,2	21,0	15,8	19,0
Dette publique		94	90,2	103	73,1	66,7	73,5	69,2	73,5
Balance globale (hors pét et dons)	-9,4	-7,1	-10	-8	-8,6	-5,5	-5,5	-5,5	-5,4
Balance globale (avec dons)	46	-1,8	-7	-5,4	-2	-2,8	-4,1	-3,2	-3,6

Source : Rapports BCM, 2014

Les recettes fiscales (hors pétrole) constituent environ 66% des recettes totales de l'Etat (y compris dons et recettes pétrolières). Par ailleurs, les taxes sur biens et services représentent environ 35% des recettes globales de l'Etat. Les taxes sur biens et services proviennent essentiellement de la TVA sur les importations (42%), de la TVA intérieure (33%).

Les recettes issues des activités d'extraction du pétrole ont sensiblement modifié la structure des recettes publiques depuis 2006. Les recettes fiscales, représentent en moyenne 56% des recettes totales (hors dons) et ont contribué à hauteur de 9% à la croissance des recettes publiques entre 2004 et 2014. Les recettes non fiscales, essentiellement composées de la redevance, des dividendes versées par la SNIM et des amendes de pêche, ont contribué à concurrence de 24% aux recettes totales.

2.2.1.4 Inflation et coût de la vie

Au cours de la période 2004 à 2014, le taux moyen d'inflation annuel a été de 6,8%, essentiellement dicté par les pressions sur les produits alimentaires ainsi que par le prix des produits pétroliers (gasoil et gaz). Les prix des produits alimentaires importés sont fortement influencés par les tensions sur le marché international. La tendance sur le marché local des prix des produits alimentaires, fortement tributaires de ceux des céréales, résulte fondamentalement de la situation observée sur le marché international et de la contraction de l'offre intérieure (baisse de la production).

Le prix du riz, principal produit de consommation en Mauritanie, connaît une volatilité structurelle sur le marché mondial, due en grande partie à la concentration de la production et de l'offre d'exportation (Inde, Viet Nam et Thaïlande) qui à eux seuls représentent plus de la moitié de la production mondiale. Sur le marché local, le riz importé, la viande, le sucre et les légumes ont le plus contribué à l'inflation enregistrée au cours des dernières années. En raison de l'envolée des cours du pétrole sur le marché international, en Mauritanie, le prix à la pompe a fortement augmenté passant de 89,6 ouguiya le litre du gasoil en 2000 à 385 ouguiya le litre en 2014. Pendant ce temps, sur le marché international, les cours du pétrole se sont envolés passant de 28 \$/baril en 2000 pour atteindre leur pic en 2012 avec 105 \$/baril avant d'entamer une baisse. Cependant, au niveau national, les prix à la pompe n'ont pas connu de diminution.

2.2.2 Intégration et échanges économiques

La Mauritanie fait partie de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui a été créée en 1989 et qui a vu la signature de nombreux traités de coopération dont l'application reste limitée. Les échanges commerciaux intra-zone s'élèvent à moins de 3% du fait des économies fortement protectionnistes notamment avec des tarifications douanières parfois contraignantes et des règles commerciales assez restrictives. En effet, l'intégration maghrébine reste faible malgré la contribution qu'elle pourrait apporter au développement des activités.

Par contre, la Mauritanie entreprend d'importants échanges avec les pays de la CEDEAO, dont elle n'est plus membre depuis 2000. Ces échanges sont fortement favorisés par l'existence d'importantes communautés de mauritaniens dans les Etats membres de cette organisation notamment en Côte d'Ivoire, Gambie, Sénégal, Mali, Niger, Guinée... Ces communautés développent surtout des activités de commerce.

L'intégration sous-régionale de la Mauritanie est plus effective avec les pays membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) : Mali, Sénégal et Guinée. L'organisation a effectivement instauré une vision globale du développement autour du bassin du fleuve Sénégal en intégrant les différents objectifs sectoriels (hydroélectricité, navigation, hydraulique, assainissement, santé, transport, le développement rural, l'exploitation minière et l'industrie). C'est dans ce cadre que l'OMVS a construit deux grands ouvrages : (i) le barrage de Diama qui doit permettre l'irrigation de 360 mille hectares avec le maintien du débit du fleuve à 360 m³/s et (ii) le barrage hydro-électrique de Manantali qui fournit l'électricité aux pays membres de l'organisation. Autour de ces deux gigantesques réalisations s'est instauré un ensemble d'activités de développement régional du bassin du fleuve Sénégal au profit de toutes les populations riveraines.

Les exportations du pays en 2014 s'élèvent à 646 273 millions d'ouguiya. Les principales destinations de ces exportations, qui concernent notamment les minerais et le poissons frais, sont la Chine (32,7%) et la Suisse (17%) suivies de l'Espagne (6,6%), d'Andorre (5,9%) et d'Allemagne (5%). Cela représente 63,7% des exportations de la Mauritanie dont les 36,3% restants sont orientées vers une multitude de pays avec de faibles valeurs (Italie, Japon, Emirats Arabes Unies, ...). Les exportations mauritaniennes vers les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) sont très faibles, soit 0,1% de la valeur de l'ensemble des exportations du pays en 2013. Les exportations vers les pays de la CEDEAO (7% en 2013) sont plus importantes que celles en destination de l'UMA. Elles portent surtout sur le poisson frais exporté notamment vers la Côte d'Ivoire et le Nigéria.

S'agissant des importations, elles s'élèvent à 1 099 897 millions d'ouguiya en 2014 dont les principales origines sont les Emirats Arabe Unis (18,5%) et la France (10%). Ces importations sont constituées essentiellement de produits manufacturés traditionnellement en provenance d'Europe (35%), de la Chine et des Emirats Arabe Unis, de produits alimentaires et de produits pétroliers. Les importations de biens d'équipement liées aux investissements dans les industries extractives ont fortement augmenté depuis 2005. Elles sont, pour l'essentiel financées par des investissements directs en provenance de l'étranger.

2.2.3 L'analyse de la pauvreté monétaire

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, mais l'analyse faite, ici, porte essentiellement sur la pauvreté monétaire.

L'incidence de la pauvreté est passée de 52% en 2000 à 31% en 2014 selon les différentes enquêtes sur les conditions de vie des ménages (EPCV). L'analyse selon le milieu de résidence montre que l'incidence de la pauvreté en milieu rural bien que structurellement élevée, enregistre une baisse passant de 59,4% en 2008 à 44,4% en 2014. Dans le même sens, l'incidence de la pauvreté en milieu urbain enregistre une baisse de 20,8% en 2008 à 16,7% en 2014. La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural et touche plus les Wilayas du Guidimakha (49,1%), du Tagant (49%), de l'Assaba (43,5%) et du Brakna (43,3%) qui sont traditionnellement des zones agropastorales. Ces quatre Wilayas, abritent à elles seules plus 41% des pauvres dans le pays.

Selon la Wilaya de résidence, on remarque une baisse de l'incidence de la pauvreté entre 2008 et 2014 au niveau de l'ensemble des wilayas du pays à l'exception de celle de Tirs Zemmour où l'incidence a augmenté passant de 17,8% en 2008 à 18,9% en 2014. Par secteur d'activité, les travailleurs agricoles connaissent des incidences de pauvreté les plus élevées et qui sont en augmentation: 54% en 2008 et 59,6% en 2014.

L'analyse de la pauvreté selon le sexe du chef du ménage montre que les ménages dirigés par des femmes sont moins pauvres que ceux dont le chef est un homme. En fait, 23,2% des ménages dirigés par des hommes sont pauvres contre seulement 20,2% dont le chef est une femme.

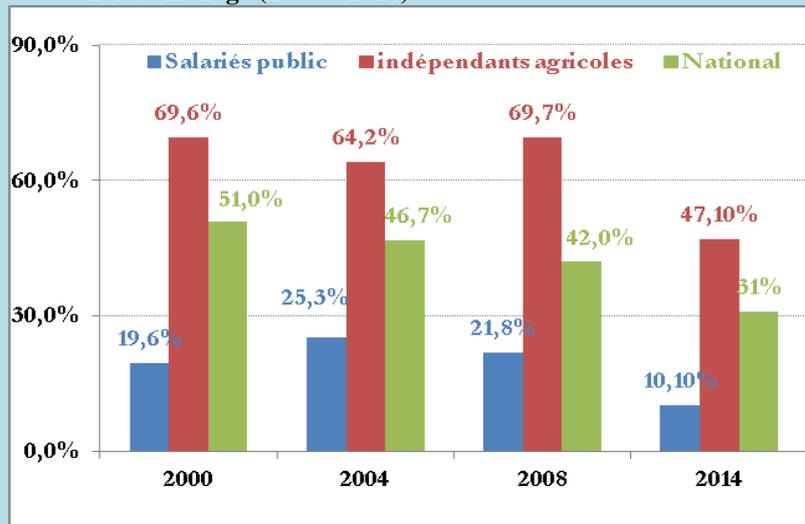
L'extrême pauvreté s'est réduite, passant de 25,9% de la population en 2008 à 16,6% en 2014, mais des disparités notables persistent entre le milieu urbain. En effet, l'extrême pauvreté touche 25,1% de la population en milieu rural contre 7,5% en milieu urbain en 2014.

Si l'on se réfère aux professions et catégories socioprofessionnelles les ménages les plus touchés par la pauvreté en 2014 sont ceux dont le chef exerce dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture (47,1%). Les ménages dont le chef est salarié ont l'incidence de pauvreté la plus faible (10,1%) (Graphique 2).

Selon les données résultant des enquêtes EPCV, l'objectif du millénaire pour le développement (OMD), consistant à ramener l'incidence de la pauvreté en Mauritanie à 25%, n'a pas été atteint. Certains observateurs considèrent que cet objectif n'était pas réaliste.

Le principal constat est que les inégalités restent très fortes en Mauritanie. L'indice de GINI, s'établit à 34% et poursuit une tendance à la baisse entamée depuis 2004. En effet, la comparaison des

Graphique 2 : Incidence de la pauvreté selon le secteur d'activité du chef de ménage (2000 – 2014)



dépenses des quintiles extrêmes montre qu'en 2014, les 20% les plus riches en Mauritanie se partagent 30,6% des dépenses de consommations contre 44,2% en 2008. De même, que les 20% les plus pauvres de la population se limitent seulement à 12,2% des dépenses de consommation en 2014 contre 6,3% en 2008. Réduire significativement la pauvreté et éliminer les inégalités reste le double défi pour un développement humain durable en Mauritanie. La réduction de ces inégalités demande la mise en œuvre des politiques spécifiques et participatives en faveur des groupes pauvres et vulnérables (femmes, handicapés, personnes victimes de l'esclavage....).

2.2.4 L'emploi en Mauritanie

Le Gouvernement, a placé la question de l'emploi au centre de ses préoccupations en tant que principal levier en matière de stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Cependant, la problématique de l'emploi reste particulièrement un défi en raison notamment de l'accroissement rapide de la population en âge de travailler, de l'inadaptation du système de formation et de la faible capacité des secteurs productifs à offrir des opportunités d'emploi.

Les différents indicateurs liés à l'emploi, analysés ci-dessous, permettent d'en apprécier l'évolution au cours des dernières années.

La population en âge de travailler constitue la force de travail potentielle et permet de mesurer dans la population totale, la part des personnes dont les problèmes d'emploi devraient faire l'objet des politiques en la matière. En Mauritanie, ce groupe représente en moyenne 52% de la population globale avec une majorité de femmes et des jeunes âgés de moins de 35 ans.

Le taux d'activité de la population mauritanienne est estimé à 44,6% en 2014 contre 44,3% en 2012. L'analyse des taux d'activité selon le sexe montre une grande disparité en faveur des hommes avec un taux de 64% contre 36% pour les femmes. Selon le milieu de résidence, on observe un écart relativement faible entre le taux d'activité dans le milieu urbain (43,9%) et le milieu rural (44,7%).

Population occupée

La population occupée représente 40,6% de la population en âge de travailler et est majoritairement dans des activités informelles et rurales en 2014. La répartition de la population active occupée selon le sexe indique que les femmes n'en représentent que 30%. Les femmes actives occupées sont majoritairement jeunes (52%) entre 20 et 39 ans. La répartition de la population occupée en 2014, selon l'activité principale, met en exergue la prédominance des activités de commerce (25,2%) et celles de l'agriculture ou de l'élevage (18,8%).

Les activités des bâtiments et travaux publics, jugées par les observateurs comme étant le pourvoyeur d'emploi ne représente que 5,5% de la population occupée. Le secteur formel, constitué principalement de l'activité publique, n'emploie qu'environ 11% de la population active en Mauritanie en 2013 contre 13% en 2012. Le niveau du taux d'occupation ne devrait pas masquer la vulnérabilité des emplois. Le secteur informel (hors agriculture et élevage), constitué de l'ensemble des unités de production marchandes n'ayant pas une reconnaissance juridique ou une comptabilité écrite, attire plus de 68% de la population occupée. Ces individus sont essentiellement dans le domaine du commerce, des activités de services ou dans l'industrie artisanale, souvent des emplois précaires.

Vulnérabilité et précarité des emplois

Les emplois vulnérables ou précaires concernent généralement des travailleurs pour leur propre compte et les travailleurs familiaux sans rémunération, sans protection sociale, ni de filets de sécurité nécessaires pour les protéger en périodes de faible demande économique. En 2014, le taux d'emploi vulnérable est estimé à 54,6% similaire à celui observé en 2012 (54,1%). Paradoxalement, les emplois vulnérables sont plus élevés en milieu urbain (51,6%) qu'en milieu rural (48,4%) et touchent plus les hommes. Ce type d'emploi est, en grande partie, localisé en milieu urbain avec plus de concentration à Nouakchott (29,3%), au Hodh Chargui (13,5%) et au Gorgol (12,7%).

Les travailleurs occupés dans des emplois occasionnels, saisonniers et temporaires qui sont très exposés aux risques liés à la perte de l'emploi et la faiblesse des revenus, représentent 1,6% de la population occupée en 2014 contre 33% en 2012. Ce type d'emploi est très généralement localisé en milieu rural (69,3%) et concerne plus les hommes.

Sous-emploi, temps de travail et travail excessif

Le taux de sous-emploi lié à la durée de travail est le pourcentage des actifs occupés travaillant involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail par semaine (40 heures), disponibles pour travailler plus et qui sont aussi à la recherche d'un travail supplémentaire. Ce taux est de 19,2% en 2014 contre 10,6% en 2012 majoritairement ils sont sans contrat écrit. Dans la plus part des cas, ce sous-emploi est lié à la mauvaise conjoncture du moment ou aux limites horaires fixées par l'employeur. Ce type de sous-emploi touche des personnes n'ayant aucun niveau de formation (49,2%) ou ceux ayant atteint au plus le niveau primaire (28,1%).

Population en chômage

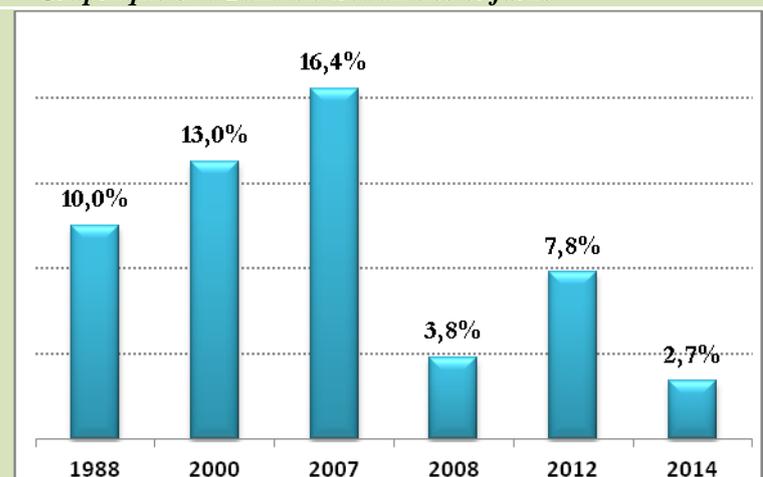
Le taux de chômage, au sens du BIT adapté au cas de la Mauritanie, s'établissait à 10,1% en 2012, avec de grandes disparités entre milieu rural (4,4%) et urbain (16,6%). On constate que

les jeunes et les femmes sont les premières victimes du chômage. L'analyse selon le niveau de formation, montre que le chômage touche plus les individus ayant suivi une formation secondaire ou supérieure. La faible diversification de l'économie nationale conjuguée à la forte présence des activités informelles limitent les opportunités de création d'emplois décents.

Le travail des enfants

Le concept d'enfants désigne l'ensemble des individus âgés de moins de 17 ans, n'ayant pas encore l'âge légal de travail conformément à la législation du travail en Mauritanie. Selon, les résultats des différentes enquêtes réalisées en Mauritanie, le travail des enfants constitue un phénomène préoccupant avec des taux relativement élevés. En 2014, environ 2,7% des enfants âgés entre 10 et 17 ans sont occupés dans des activités marchandes contre 7,8% en 2012 (graphique 3).

Graphique 3 : Taux de travail des enfants



Ces enfants travaillent principalement comme des apprentis ou aides familiaux dans des entreprises familiales.

L'analyse selon le sexe, montre que le travail des enfants concerne plus les jeunes garçons. Selon le milieu de résidence, on note que le travail des enfants est surtout un phénomène rural avec un taux de travail des enfants de 10,8% contre 3,7% en milieu urbain.

2.2.5 Les contraintes économiques

L'économie mauritanienne reste fortement dépendante des aléas climatiques (secteur rural), de l'exploitation de produits primaires non transformés (fer, Or, Cuivre, poisson) et est peu intégrée aux économies des pays voisins. Les contraintes sont liées principalement à :

- La faiblesse de la demande intérieure : La population mauritanienne (3,5 millions d'habitants) limite le marché intérieur ;
- La faiblesse de la qualité de la main d'œuvre disponible, le chômage élevé des jeunes et la mauvaise affectation des ressources humaines. L'analyse selon le niveau d'instruction fait ressortir que 30,5% de la population en âge de travailler n'a aucun niveau de formation ;
- Le faible contenu technique des activités de production : les technologies de l'information ont pris une importance capitale, mais on constate l'absence de produits à haute technologie dans l'économie mauritanienne. Les produits d'exportation sont faiblement transformés ;
- Le faible développement des activités de transformation formelles susceptibles de créer des emplois durables, décents et d'absorber le chômage des jeunes diplômés ;
- Le niveau élevé de la corruption et de la mal-gouvernance, ce qui engendre des coûts additionnels pour les entreprises et l'administration ;
- Le coût élevé de l'énergie et l'insuffisance des infrastructures.

Section 3 : L'accès aux services de base

Cette section traite les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'alphabétisation et l'enseignement originel, de la formation technique et professionnelle, de l'eau et de l'électricité.

3.1 La santé

L'amélioration des conditions de santé des populations est un objectif commun à toutes les politiques de développement mises en œuvre dans le pays au cours des dernières décennies.

L'attention dont ce secteur a bénéficié a abouti à d'importants progrès en matière de couverture et d'accès des populations aux soins. Selon les données du Système National d'Information Sanitaire (SNIS), le taux d'accessibilité géographique (dans un rayon de cinq km) aux soins de santé est de 80,1% en 2013. Les taux les plus importants ont été enregistrés au niveau des Wilaya de Tiris Zemmour (99,9%), de Nouakchott (99,1%) et Adrar (92,6%). Les Wilaya du Hodh El Gharbi et du Gorgol ont connu les taux d'accès géographique les plus bas avec respectivement 60,8% et 65,0%. Mais, des efforts doivent encore être consentis pour permettre le plein accès des citoyens à des prestations de santé de qualité

3.1.1 La politique de santé

Les différents plans d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ont retenu des orientations stratégiques qui visent l'amélioration de l'accès universel à des prestations sanitaires de qualité, le renforcement de la lutte intégrée contre la maladie et la réforme du service national de santé. Les orientations du CSLP sont développées dans la Politique Nationale de Santé et d'Action Sociale (PNSAS) pour 2006-2015 et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période (2012-2020) qui constitue la stratégie sectorielle de la santé en Mauritanie. Ce plan qui est en parfaite cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP III 2011-2015) et la Politique Nationale de la Santé privilégie la réalisation des interventions à haut impact, les plus à même de réduire significativement la mortalité et la morbidité, en particulier chez les plus vulnérables (mère et enfant...). Il s'articule autour de cinq axes stratégiques qui visent : (i) la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, (ii) la réduction de la mortalité infanto-juvénile, (iii) le contrôle des principales maladies transmissibles, y compris les maladies tropicales négligées, (iv) la lutte contre les maladies non transmissibles et (v) le renforcement du système de santé dans le but d'un soutien des quatre axes précédents et d'un accès universel aux services essentiels de santé.

En outre, les quatre rapports nationaux sur les OMD (2003, 2005, 2008 et 2010) produits par la Mauritanie ont montré qu'en dépit des progrès réalisés dans le domaine de la santé, la situation reste préoccupante s'agissant de l'objectif 5 relatif à l'amélioration de la santé maternelle. C'est pourquoi elle a été choisie pour faire l'objet du Cadre Stratégique d'Accélération des OMD (CAO) en Mauritanie, actuellement mis en œuvre par le département chargé de la santé pour la période (2012-2015).

3.1.2 Organisation du système de santé

Le système de santé mauritanien est de type pyramidal avec trois niveaux de prestations. Il comprend un système public de soins qui comprend :

- Le niveau opérationnel ou périphérique (Moughataa) où il existe deux types de structures : les postes de santé et les centres de santé ;
- Le niveau intermédiaire comprenant trois types d'hôpitaux au niveau des capitales régionales ou de Moughataa : (i) les hôpitaux de Moughataa (à Boutilimit et à Chinghitti), (ii) les hôpitaux régionaux au nombre de deux (, Zouerate et Akjoujt) et (iii) les centres hospitaliers régionaux, érigés en Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA), au nombre de dix (Néma, Aïoun, Kiffa, Kaédi, Rosso et Nouadhibou, Aleg, Atar, Tidikja et Selibaby) ;
- Le niveau tertiaire essentiellement concentré à Nouakchott comprend quatre types d'établissements publics de référence.

Le système de santé est piloté et coordonné (i) au niveau central par les entités du Ministère de la santé (directions, services, divisions et coordinations de programmes...), (ii) à l'échelle régionale par les Directions Régionales à l'Action Sanitaire (DRAS) et (iii) au niveau départemental par les circonscriptions sanitaires des Moughataa.

Parallèlement au système public de santé, il existe un système privé de santé (cliniques, cabinets médicaux, cabinets dentaires, pharmacies, laboratoires...), localisé essentiellement à Nouakchott et à Nouadhibou et dans certaines des chefs lieux de willayas de l'intérieur . En outre, il existe des structures de la médecine du travail, des services de santé militaire et un service médical de la SNIM au niveau de Nouadhibou et de Zouérate.

3.1.3 Analyse de la situation

La situation du secteur de la santé sera analysée à travers l'évolution des principaux indicateurs, notamment ceux suivis dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

➤ Mortalité des enfants de moins de 1 an

Selon l'enquête MICS réalisée par l'Office National de la Statistique (ONS), le taux de mortalité infantile se situait à 75‰ naissances vivantes en 2011, contre 77 pour mille en 2007 et 78 pour mille en 2004. On constate que le niveau de cet indicateur est demeuré stable au cours de la période sous revue. L'examen du taux de mortalité infantile (TMI) par milieu en 2011, permet de constater qu'il est plus élevé en milieu rural (78‰) par rapport au milieu urbain (70‰). Selon les Wilaya, les taux les plus bas ont été enregistrés au niveau de Nouadhibou (49‰) et du Hodh Gharbi (60‰). Par contre, les taux les plus élevés sont observés au niveau du Guidimagma (98‰) et du Hodh Charghi (83‰).

➤ Mortalité des enfants âgés entre 1 et 5 ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile était de 118 ‰ naissances vivantes en 2011 contre 122 pour mille en 2007 (Enquête MICS) et 123 pour mille en 2004 (EMIP). Ces statistiques montrent que les progrès réalisés depuis 2004 sont très lents.

L'analyse comparative des données relatives à l'année 2011, par milieu et par Wilaya, fait ressortir des disparités considérables. En effet, les taux de mortalité infanto-juvénile (TMIJ) les plus faibles sont constatés au niveau des Wilaya de Nouadhibou (72‰) et du Hodh Gharbi (92‰) tandis que les taux les plus élevés sont ceux du Guidimagha (161‰) et du Hodh Charghi (133‰). Selon le milieu, le taux était de 124‰ pour le milieu rural contre 110‰ pour le milieu urbain, avec un écart significatif de 14 points.

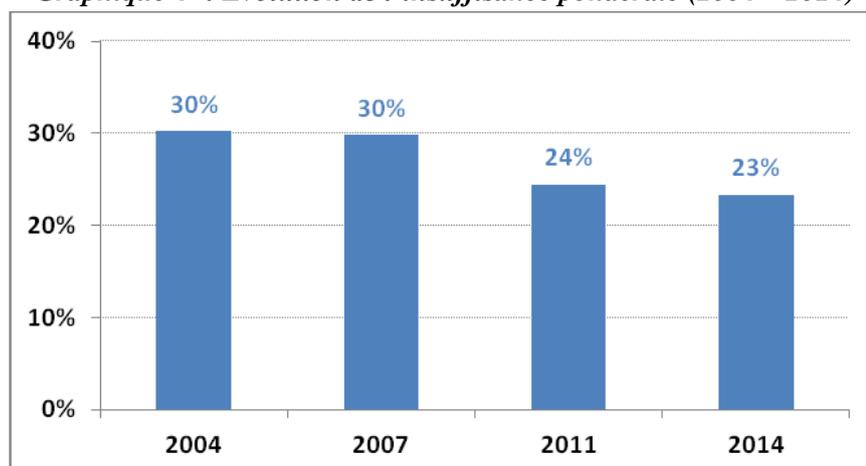
Par ailleurs, il existe des différences significatives de la mortalité selon le niveau d'instruction des mères d'enfants et le niveau de pauvreté des ménages. En 2011, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile étaient nettement plus faibles pour les enfants des mères ayant le niveau d'instruction secondaire ou plus, par rapport aux autres groupes. Ils se situaient respectivement à 55‰ et 83‰ pour cette catégorie contre 79‰ et 125‰ pour les enfants des mères n'ayant aucun niveau d'instruction. Aussi, le niveau de mortalité infantile et infanto-juvénile était plus bas chez les ménages les plus riches avec 53‰ et 80‰ contre 70‰ et 109‰ pour les plus pauvres.

➤ Etat nutritionnel

Près du quart (24%) des enfants de moins de 5 ans avaient une insuffisance pondérale en 2011 contre 30% en 2007 et en 2004 (graphique 4). Ce qui correspond à une réduction de près de 6 points sur la période 2004 à 2011.

En 2011, la comparaison de la situation nutritionnelle selon le milieu montre que l'insuffisance pondérale était beaucoup plus fréquente chez les enfants en milieu rural (29,7%) par rapport au milieu urbain (16,4%). L'analyse des données selon les Wilaya révèle que la proportion la plus élevée d'enfants

Graphique 4 : Evolution de l'insuffisance pondérale (2004 – 2014)



Source : ONS/MICS – EPCV

de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale en 2011 était de 24%, observée au niveau du Hodh Charghi et du Guidimagha. Quant aux proportions les faibles, elles ont été enregistrées à Dakhlet-Nouadhibou (6,9%) et à Nouakchott (12,7%).

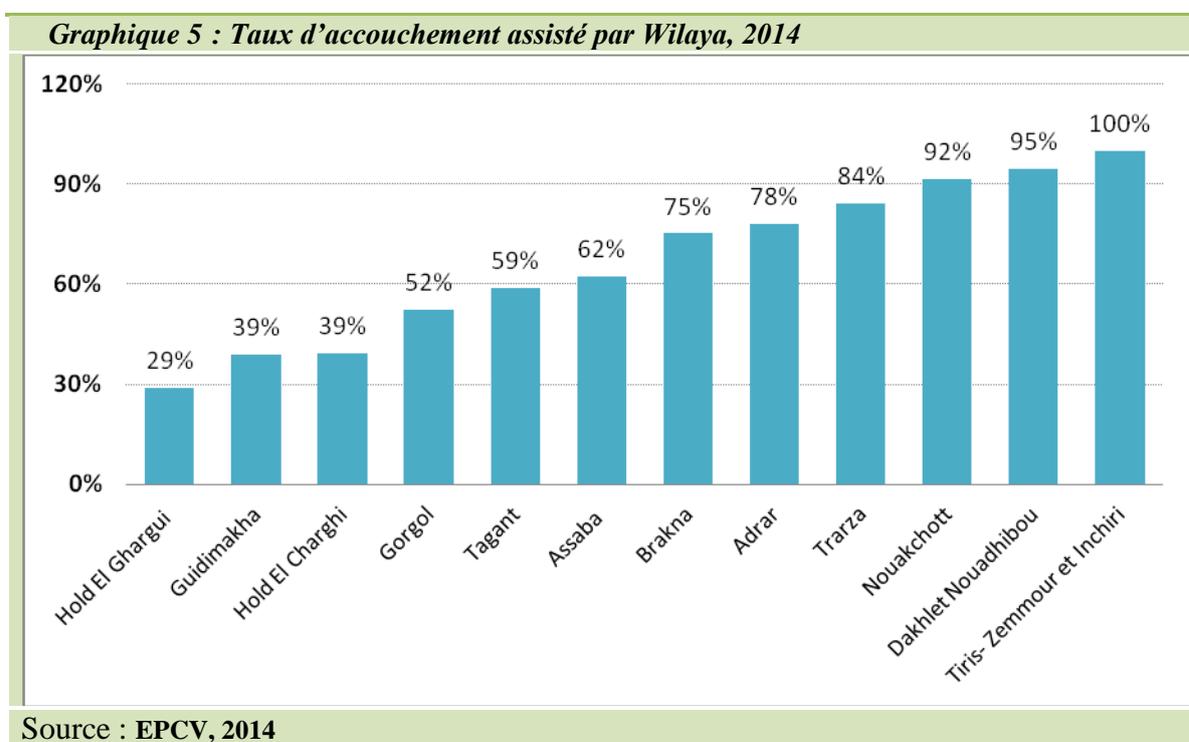
Le niveau d'instruction de la mère peut avoir un impact sur l'état nutritionnel de l'enfant. En 2011, l'insuffisance pondérale était beaucoup moins fréquente chez les enfants des mères ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus (14,6%) par rapport à ceux dont les mères n'ont aucun niveau d'instruction (29,9%).

➤ Santé maternelle

La proportion des femmes ayant reçu des soins prénatals au moins une fois pendant leur grossesse par un personnel qualifié (médecin, infirmière, sage-femme) était de 84,2% en

2011 contre 75,4% en 2007. Les données désagrégées issues de l'enquête MICS 2011 ont montré que le taux des consultations prénatales par un personnel qualifié est plus important en milieu urbain (92,4%) qu'en milieu rural (78,5%). Cette situation peut s'expliquer par l'insuffisance du personnel qualifié au niveau des zones rurales. Concernant les Wilaya, les taux les plus bas se situent en Adrar (59,7%), au Hodh El Gharbi (60,3%) et au Tagant (65,3%). Aussi, la consultation prénatale est beaucoup plus fréquente chez les femmes dont le niveau d'instruction est « le secondaire ou plus » (94,1%) que celles qui n'ont aucun niveau (79,8%).

Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passé de 60,9% en 2007 à 70% en 2014, soit une amélioration de 9,1 points sur la période (graphique 5). Les données régionales révèlent que sur les 13 Wilaya du pays, seules 5 Wilaya ont connu un taux inférieur à 60% en 2014. Il s'agit de Hodh Gharbi (28,9%), Hodh Chargui (39,2%), Guidimakha (39%), Gorgol (52,4%) et Tagant (59%). Les Wilaya les plus défavorisées en matière d'assistance qualifiée au cours de l'accouchement sont le Hodh El Gharbi (31,3%) et le Guidimagha (39,8%). Les Wilaya minières (Tiris et Inchiri) ont des taux de couverture des accouchements assistés de 100% en 2014.



Le taux de consultation post-natale était de 34% en 2011, ce qui signifie que les deux tiers des femmes au niveau national (66%) n'ont pas eu recours à la consultation après leur accouchement. Ce taux a, cependant, connu une hausse de 12 points par rapport à la situation en 2007 (22%). En 2011, l'accès aux soins postnatals était plus important chez les femmes les plus riches (39,7%) comparées aux femmes les plus pauvres (25,8%).

Aussi, on remarque des différences importantes selon le niveau d'instruction des femmes avec un taux d'accès de 41% pour les femmes ayant le niveau « secondaire ou plus » contre 30,4% pour celles qui n'ont aucun niveau.

Le taux de mortalité maternelle (TMM) est en baisse passant de 747 décès pour 100000 naissances vivantes en 2001 (EDS 2001) à 686 décès en 2007 à 626 pour 100 000 naissances vivantes en 2011 selon les résultats de l'enquête MICS de 2011.

Les principales causes des décès maternels enregistrés par le Système National d'Information Sanitaire (SNIS) en 2013 sont les hémorragies (22,8%), l'anémie (20,9%), les éclampsies (19,6%) et les infections (18,4%). Le TMM observé en Mauritanie est largement supérieur au taux moyen de l'Afrique subsaharienne qui se situe à 474 décès pour 100 000 naissances vivantes selon le rapport sur l'état de la population mondiale 2012 du FNUAP. Le niveau actuel du TMM en Mauritanie reste très élevé comparativement aux pays comme l'Algérie (97 pour 100 000 naissances vivantes), le Maroc (100 pour 100 000 naissances vivantes), le Sénégal (370 pour 100 000 naissances vivantes) et le Mali (540 pour 100 000 naissances vivantes). Cette situation montre que les efforts actuellement menés dans le pays et qui ont permis la réduction du TMM doivent être poursuivis et renforcés en faveur de la santé de la mère.

➤ **Lutte contre les maladies**

La lutte contre les maladies a donné des résultats significatifs en limitant la propagation et les effets notamment des maladies « dévastatrices » comme le paludisme, VIH/SIDA et la tuberculose.

Dans le domaine de la lutte contre le paludisme qui constitue, selon le SNIS, la troisième cause de morbidité au niveau national après les Infections Respiratoires Aiguës (IRA) et les maladies diarrhéiques et la première dans les régions du sud et de l'est du pays, les actions menées (notamment la prévention) ont permis d'en limiter les effets. C'est ainsi, en termes d'utilisation de moustiquaires comme mesure de prévention, la proportion des enfants de moins de cinq ans qui dorment sous une moustiquaire quelconque et une moustiquaire imprégnée était respectivement de 27% et 19% en 2011 (ONS/MICS). D'une façon générale, les taux d'utilisation des moustiquaires dans les zones de forte transmission est de 30% pour ceux qui dorment sous une moustiquaire quelconque et 24% pour les moustiquaires imprégnées). Concernant les femmes enceintes, le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées était de 22% en 2011. La proportion des femmes (15-49 ans) ayant bénéficié d'un traitement préventif intermittent (TPI) pour le paludisme durant la grossesse était de 18,9% en 2011.

Concernant le VIH/SIDA, selon le Cadre d'Accélération des OMD santé en Mauritanie 2012-2015, le taux de prévalence est en baisse. Il est estimé à 0,7% au niveau de la population générale en 2012 contre 1,05% en 2010. D'autres sources (PNUD et OMS) indiquent un taux de prévalence de la maladie de 0,4% en 2013 contre 0,9% au Mali, 0,5% au Sénégal et de 0,1% au Maroc.

Cette diminution est en rapport avec les efforts entrepris par le gouvernement, en particulier à travers la mise en place d'un premier Plan Stratégique National de Lutte contre les IST/VIH/SIDA pour la période 2003-2008 puis un deuxième pour la période 2011-2015.

En ce qui concerne la connaissance approfondie sur la prévention du VIH, le taux était respectivement de 6,4% et 6,3% chez les femmes âgées de 15-49 ans et les jeunes femmes de 15-24 ans. Pour ce qui est de la transmission mère-enfant, 39,9% des femmes savent que le VIH se transmet de la mère à l'enfant.

En matière de lutte contre la tuberculose, un Programme National de Lutte contre la Tuberculose et la Lèpre (PNLTL) a été mis en place et le traitement est entièrement pris en charge par l'Etat. Ce qui a permis de réduire l'impact de ce fléau dont le taux de prévalence était de 234,5 pour 100.000 en 2011 selon les estimations du PNLTL.

3.1.4 Financement du secteur

Le budget du Ministère de la Santé (MS) a connu une augmentation continue en valeur nominale sur la période (2010-2013) passant de 8,3 milliards UM en 2010 à 18,3 milliards UM en 2013. En dépit de cette hausse considérable, sa part dans le budget global de l'Etat (4,6% en 2013) reste en deçà de l'objectif fixé par le PNDS (7,5%). La répartition des dépenses publiques de santé montre qu'environ 47% sont affectés aux hôpitaux, 17% à l'administration et 20% aux postes de santé et aux centres de santé.

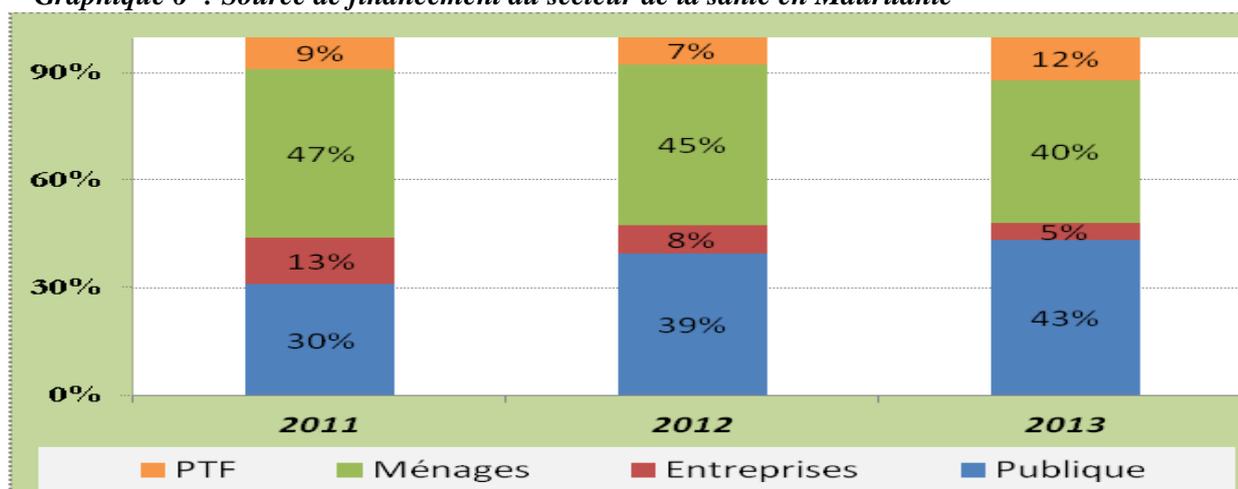
Durant la période allant de 2010 à 2013, les dépenses publiques de santé ont représenté en moyenne 3,3% du PIB et atteint en moyenne 4,1% entre 2010 et 2013. Les dépenses publiques de santé en Mauritanie sont presque semblables à celle du Sénégal (4,2% du PIB), mais inférieures à celles du Maroc (7,1% du PIB),

Le rapport sur les dépenses de santé (2005 – 2010) indique que leur répartition est inégalitaire entre milieu rural (fortement défavorisé) et le milieu urbain ainsi qu'entre les régions. En effet, les dépenses publiques de santé par habitant au cours de cette période, étaient plus élevés dans les Wilayas de l'Inchiri environ 14 000 ouguiya par habitant), de Nouadhibou (7500 ouguiya) et de Tiris Zemmour (4 000 ouguiya). Par contre dans les Wilayas du Gorgol, du Guidimakha, du Trarza et du Brakna considérées pauvres, la dépense publique de santé par habitant a été, en moyenne, de 1500 ouguiyas au cours de la période considérée. On constate, ainsi, que les Wilayas les plus riches (Daklhet Nouadhibou, Tiris Zemmour, Inchiri) bénéficient, d'une subvention de l'Etat pour la santé supérieure aux régions les plus pauvres, ce qui explique, en partie les disparités régionales en termes d'accès à la santé. En effet, les indicateurs de santé analysés, plus haut, montrent que c'est dans les régions les plus pauvres que le taux de mortalité maternelle est le plus élevé, le taux d'accessibilité géographique est le plus faible et la mortalité infantile est la plus importante.

Les comptes de la santé (réalisés par le MS en 2014) donnent un montant des dépenses totales de santé (DTS) de 56 milliards d'ouguiya en 2013. L'analyse selon la source de financement montre que les ressources de l'Etat assurent 43% du financement du secteur et que les ménages préfinancent 40% des ressources globales du secteur de la santé.

Les partenaires techniques et financiers ont gardé une contribution moyenne de 9% du financement du secteur. La contribution des entreprises dans le financement de la santé, bien que faible, a suivi une tendance baissière entre 2011 et 2013 (graphique 6). La dépense de santé par habitant est estimée à 48 dollars par habitant en Mauritanie en 2013 contre 190 dollars au Maroc et 51 dollars au Sénégal.

Graphique 6 : Source de financement du secteur de la santé en Mauritanie



Source : Compte santé, 2014

3.1.5 Contraintes au développement du secteur de la santé

La Politique Nationale de Santé et d'Action Sociale (2006-2015) a connu une mise en œuvre très partielle à cause des problèmes liés aux financements mais aussi à des planifications opérationnelles sans lien direct avec cette politique. La situation se caractérise entre autres par : (i) l'utilisation inefficace des ressources disponibles; (ii) le faible montant des budgets nationaux alloués à la santé, et, particulièrement, aux services du niveau local, (iii) l'insuffisance des capacités de planification, de budgétisation et de gestion financière; (iv) l'inefficacité de l'aide extérieure occasionnée par la faiblesse de l'harmonisation et de l'alignement sur les priorités nationales ainsi que par l'insuffisance des mécanismes de coordination du soutien des partenaires au secteur de la santé.

En plus, la faiblesse des financements pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des politiques et plans de développement de la santé, le problème de déficit en ressources humaines qualifiées demeure posé. En 2011, le pays comptait 479 médecins et 1893 personnels infirmiers et sages-femmes, soit un médecin et 6 personnels infirmiers pour 10 000 habitants. En Afrique Subsaharienne, la moyenne était de 2 médecins et 11 personnels infirmiers pour 10 000 habitants, selon le rapport mondial des statistiques sanitaires de 2009.

La répartition de ce personnel entre les Wilayas révèle d'importantes disparités. Ainsi, on constate que le personnel de santé est essentiellement concentré à Nouakchott et dans une certaine mesure à Nouadhibou.

D'autre part, le système actuel de contrôle de qualité de médicaments importés reste insuffisant. Par ailleurs, le secteur privé et la société civile ne sont pas suffisamment impliqués dans les interventions, la prise de décision et le suivi-évaluation du secteur. Le Système National d'Informations Sanitaires (SNIS) ne couvre pas les informations sur l'ensemble du système de santé. Il n'intègre pas de manière suffisante les données hospitalières et celles du secteur privé.

3.1.6 Des recommandations

Compte tenu des principales contraintes et problèmes posés pour le secteur de la santé, il est recommandé de :

- Accroître de manière significative les ressources consacrées à la santé, notamment au sein du budget national, de manière à prendre en compte les objectifs du PNDS,
- Assurer une répartition des personnels et des infrastructures de santé dans l'ensemble du pays de manière à répondre aux besoins de toutes les populations demandeuses, notamment dans le milieu rural,
- Gérer de manière efficace et transparente les ressources humaines et financière,
- Mettre aux normes les structures de santé de base en matière d'équipements et des locaux,
- Renforcer le Système d'Information Sanitaire (SNIS),
- Mettre en place un programme national de développement des infrastructures sanitaires,
- Renforcer la coordination intra et extra sectorielle et impliquer la société civile et le secteur privé dans les interventions du secteur.

3.2 L'éducation

Cette partie est destinée à dresser le profil de l'éducation en Mauritanie dans une perspective DHD.

3.2.1 La politique éducative

La politique éducative nationale s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et s'inspire des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle vise à favoriser un développement équilibré et harmonieux du secteur éducatif dans son ensemble selon une vision de moyen terme (horizon 2020). Cette politique consiste à poursuivre les grandes orientations du Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE).

Le PNDSE est mis en œuvre depuis 2002 avec l'appui des partenaires au développement. Ses objectifs généraux visent l'amélioration : (i) du pilotage et de la gestion du système, (ii) de la qualité et l'efficacité de l'enseignement fondamental et secondaire, (iii) de l'accès et de l'équité au niveau de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire, (iv) et de l'efficacité et la pertinence de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Le PNDSE touche tous les aspects de cette politique éducative et bénéficie de l'appui des principaux partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. La première phase du Programme, le PNDSE I, a couvert les années 2002-2011, le PNDSE II, deuxième phase du Programme, couvre les années 2012-2020.

Comme secteur prioritaire, l'éducation a bénéficié de l'organisation des états généraux de l'éducation et de la formation en 2013. Cette priorité donnée par le gouvernement à la promotion du secteur éducatif a été, matérialisée, entre autres, par le fait que l'année 2015 a été décrétée par le Président de la République, année de l'éducation.

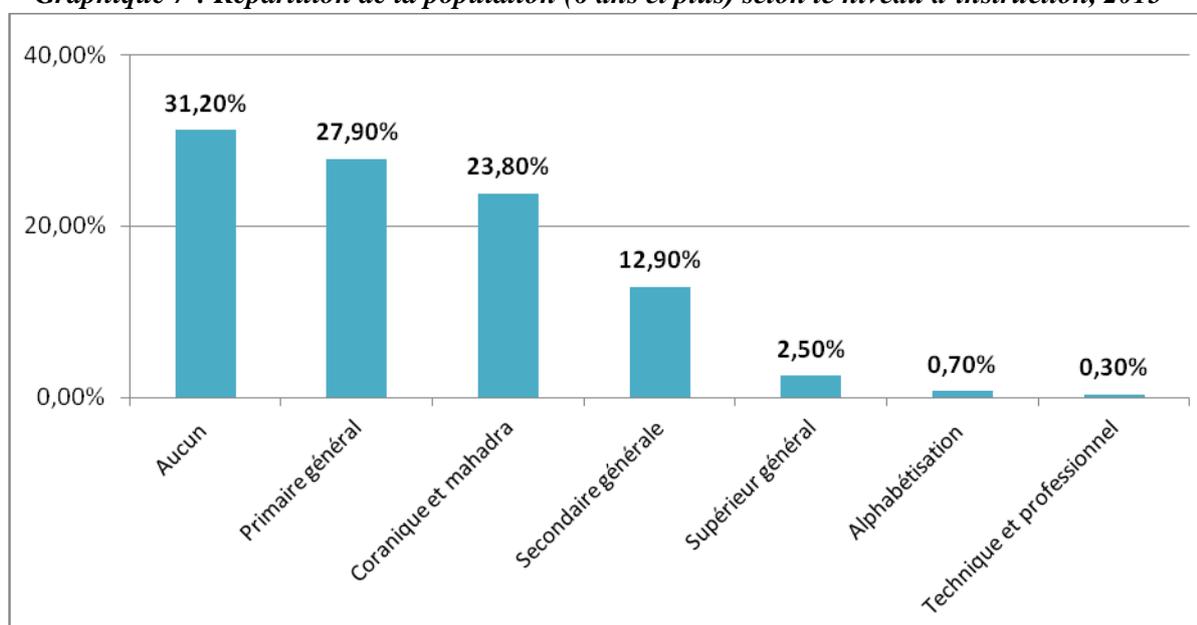
3.2.2 Analyse de l'évolution des indicateurs

➤ Niveau d'instruction

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013), 31,1% de la population mauritanienne âgée de 6 ans et plus sont sans aucun niveau d'instruction (graphique 7). Le niveau d'instruction est plus élevé chez la population féminine avec 35% contre 27,1% pour la population masculine.

Considérant le niveau de formation, seuls 27,9% de la population de plus de 5 ans ont atteint le niveau primaire avec de faibles écarts entre hommes et femmes. Une faible partie de cette population a fréquenté l'enseignement supérieur (2,5%) avec un léger avantage aux hommes (3,7%) par rapport aux femmes (1,3%). La proportion des individus ayant suivi l'enseignement technique et professionnel est très faible (0,3%) (graphique 7).

Graphique 7 : Répartition de la population (6 ans et plus) selon le niveau d'instruction, 2013



Source : RGPH 2013

➤ Petite enfance

La promotion de la petite enfance a toujours été une priorité du gouvernement comme en témoigne le plan d'action du CSLP III qui la prend en compte à travers (i) l'amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire, (ii) l'appui à la mise en place d'un système de formation de personnels spécialisés en éducation préscolaire à travers le CFPE, (iii) l'appui au développement de l'enseignement préscolaire et (iv) la création d'un centre de protection et d'intégration sociale des enfants.

L'intérêt, ainsi, porté au développement de la petite enfance s'est, entre, traduit par la multiplication des structures d'accueil (crèches, jardins d'enfants) notamment au niveau de l'enseignement privé où le nombre de jardin d'enfants s'est considérablement accru surtout à Nouakchott et dans certaines capitales régionales. La politique actuellement mise en œuvre par le gouvernement a tendance à renforcer les progrès accomplis en favorisant la préparation des enfants à effectuer une scolarité réussie au niveau du fondamental.

➤ Les indicateurs de l'enseignement fondamental

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS)

En 2013/2014, l'effectif des élèves dans le primaire était estimé à 592 249 dont 49% de garçons avec en moyenne un ratio de 40 élèves par classe. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) était de 100,9% en 2013/2014 contre 98,8% en 2008/2009. L'examen de cet indicateur par genre montre qu'il est supérieur pour les filles (105%) par rapport aux garçons (97%) au cours de toute la période considérée.

L'analyse comparative des taux régionaux en 2013/2014 permet de constater que les niveaux les plus bas ont été enregistrés dans les Wilaya du Trarza (89,5%), de l'Assaba (91,8%) et de l'Adrar (92,1%). Au niveau de toutes les Wilaya, le TBS des filles est supérieur à celui des garçons hormis pour la Wilaya de l'Adrar où le taux est de 90,9% pour les filles contre 93,3% pour les garçons.

Le taux net de scolarisation confirme les enseignements tirés du taux brut. Il est passé de 73,0% en 2008/2009 à 76,7% en 2013/2014. Le TNS des filles est supérieur à celui des garçons pour toutes les années considérées. L'écart en faveur des filles atteint 5,5 points en 2013/2014.

Ces résultats montrent que l'égalité d'accès à l'éducation primaire selon le genre en Mauritanie est réalisée.

Le taux de rétention :

Le taux de rétention en 6^{ème} année fondamentale est passé de 61,2% en 2008/2009 à 76% en 2013/2014, soit une augmentation significative de 14,8 points sur la période en question.

➤ L'enseignement secondaire

Au niveau de l'enseignement secondaire, le TBS reste faible et atteint 29,8% en 2013/2014 contre 24,9% en 2008/2009. Contrairement au primaire, l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire n'est pas encore effective. **L'analyse comparative par sexe montre que le TBS des garçons excède celui des filles pour toutes les années considérées. Mais l'écart est désormais faible et en passe d'être résorbé (tableau 15).**

Tableau 15 : Evolution du TBS (%) du secondaire de 2008/2009 à 2013/2014

Sexe	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Garçons	26.5%	26,4%	23,8%	29,3%	30,0%	30,70%
Filles	23.1%	23,3%	20,3%	25,6%	28,9%	28,9%
Ensemble	24.9%	24,9%	22,1%	27,5%	29,5%	29,8%

Source : *Annuaire des statistiques scolaires*

La promotion de l'enseignement fondamental et secondaire constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Conscient que le développement de la Mauritanie requiert l'existence de cadres compétents dans les domaines des sciences et des technologies, le gouvernement a créé quelques collèges et lycées d'excellence qui permettront d'améliorer, très tôt, le niveau d'acquisition des connaissances scientifiques des élèves. Ces établissements

accueillent les meilleurs élèves issus de la 6^{ème} année du Fondamental et du collège qu'ils sélectionnent sur concours à travers tout le territoire national.

➤ Enseignement Supérieur

L'enseignement supérieur était principalement assuré par l'Ecole Nationale d'Administration (1966), l'Ecole Normale Supérieure (1970), l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques (1979) avant la création de l'Université de Nouakchott en 1981. Mais celle-ci dispensait essentiellement des enseignements dans le domaine des sciences humaines, économiques et juridiques. **Conscient de la nécessité de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de véritables outils de développement, le gouvernement a récemment créé plusieurs établissements orientés, essentiellement, vers les sciences et les nouvelles technologies.**

Il faut signaler, d'autre part, l'existence d'universités et d'autres institutions (instituts, centres) d'enseignements supérieurs privés qui dispensent des cours dans différents domaines des sciences économiques, sociales, juridiques, ...

Financement du secteur

Globalement, les ressources consacrées par la Mauritanie à l'éducation sont insuffisantes, tant par rapport aux normes internationales, que par rapport aux efforts consentis par les pays de la sous-région (tableau 16).

Tableau 16 : Données synthétiques sur l'éducation dans la sous-région en 2013

	Algérie	Burkina	Maroc	Mauritanie	Sénégal	Tunisie
Dép. éduc % PIB	4,3(2008)	4,3	6,3	4	5,6	6,2
Dép.éduc % dép pub	11,4 (2008)	16,2	18,5	11,4	20,7	21,2

Source : base de données UNESCO 2015.

3.2.3 Les contraintes en matière d'éducation

Les principaux défis et contraintes de l'éducation dans le court et le moyen terme diffèrent selon les trois niveaux d'enseignement et sont, entre autres, liés à :

Au niveau de l'enseignement fondamental :

- Faiblesse de la rétention et de la qualité du système
- Insuffisance du dispositif de gestion et de pilotage
- Déficit en enseignants et insuffisance de la formation continue ;
- Insuffisance de la qualité des infrastructures scolaires et des équipements scolaires (tables-banc...)
- Insuffisance de l'environnement des études : approvisionnement en eau potable des écoles, latrines, manque de clôtures au niveau de la majorité des écoles.

Au niveau de l'enseignement secondaire :

- Déficit des professeurs et insuffisance de la formation continue

- Insuffisance de travaux pratiques (utilisation de laboratoires) et des moyens pour l'encadrement et le suivi de proximité

Au niveau de l'enseignement supérieur :

- Insuffisance de la formation et de la qualification des ressources humaines
- Faible niveau de la recherche scientifique ;
- Insuffisance des ressources financières allouées à la recherche.

3.2.4 Des recommandations pour le secteur de l'éducation

L'organisation des états généraux de l'éducation et de la formation en 2013 montre l'importance que le gouvernement accorde à ce secteur dont le développement est l'une des premières priorités. Ces états généraux ont regroupé plus de 500 personnes issues de l'administration, de la société civile, ... Ils ont été une occasion de poser les problèmes du système éducatif et de chercher les voies et les moyens les plus appropriés pour les surmonter. Les états généraux ont formulé des recommandations qui ont, entre autre, concerné la gouvernance du système, la levée des défis qu'il rencontre notamment sur le plan logistique, le contenu des enseignements, la promotion de la FTP, la généralisation d'une éducation de base, la rénovation de l'enseignement scientifique, l'éradication de l'analphabétisme, l'allocation de 30% au moins du budget global de l'Etat à l'éducation. La mise en œuvre de ces recommandations est de nature à contribuer à la résolution des problèmes posés à l'éducation.

3.3 L'Alphabétisation et l'enseignement originel

3.3.1 Le diagnostic de la situation

➤ *L'Alphabétisation*

Le taux d'alphabétisation au niveau national se situait à 63,7% en 2013 (tableau 17). L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence fait ressortir des disparités importantes. En 2013, le taux d'alphabétisation était de 78,8% en milieu urbain contre 48,4% en milieu rural sédentaire et 34% en milieu nomade. Au niveau de tous les milieux, les femmes restent les moins alphabétisées que les hommes avec des taux respectifs de 74,2% et 83,2% en milieu urbain contre 44,9% et 52,6% pour le milieu rural sédentaire.

Tableau 17 : Evolution du taux d'alphabétisation de 1988 à 2013

	1988	2000	2013
Hommes	47,8	60,7	68,7
Femmes	29,9	45,9	59
Ensemble	38,5	53,1	63,7

Source : RGPH

L'écart entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation s'est sensiblement réduit depuis 2008, dans tous les milieux.

Concernant l’alphabétisation chez les jeunes âgés de moins de 25 ans, le taux était de 68,2% en 2013. En 2011, le pourcentage des jeunes femmes (15-24 ans) alphabétisées était de 57,4% selon les résultats de la dernière enquête MICS.

➤ *L’enseignement originel*

L’enseignement originel qui est répandu en Mauritanie, contribue de façon significative à l’effort national d’alphabétisation et à la diffusion du savoir en général. Il est généralement dispensé dans des conditions précaires, caractérisées par le manque de moyens et de ressources (infrastructures, équipements, revenus pour les enseignants, alimentation en eau, électricité...).

Selon l’enquête exhaustive des mosquées et mahadras, réalisée en 2010 par le Ministère des Affaires Islamiques et de l’Enseignement Originel (MAIEO), les infrastructures de l’enseignement originel sont composées de :

- **Mahadras : leur effectif est de 585 unités dont 65,8% en milieu urbain. Le nombre d’apprenants est de 21707.**
- **Ecoles coraniques : 3219 écoles avec un effectif des apprenants de 116932.**

3.3.2 La politique sectorielle

La situation de l’alphabétisation s’est améliorée au cours des dernières années mais elle reste en deçà des espoirs. Des disparités significatives entre les hommes et les femmes, entre les milieux (urbain, rural) et entre les Wilaya continuent à exister et une bonne partie de la population active du pays reste touchée par le fléau de l’analphabétisme.

Une Stratégie Nationale d’Eradication de l’Analphabétisme, avec des programmes orientés vers les différents groupes d’âge, a été adoptée en 2006 et mise en œuvre à partir de 2007.

Le plan d’action du CSLP (2011-2015) a mis l’accent sur l’atteinte des deux objectifs prioritaires suivants :

- (i) Le renforcement du pilotage et de la gestion des programmes de l’alphabétisation ;
- (ii) Le développement et la diversification de l’offre d’alphabétisation à travers : (a) la généralisation des actions entrant dans le cadre de l’objectif stratégique de « l’éducation pour tous », et (b) l’amélioration de l’efficacité des initiatives de lutte contre l’analphabétisme ainsi que celles visant à rationaliser la gestion et la coordination du programme d’alphabétisation.

Concernant l’enseignement originel, les mahadra ont été recensées en 2010 et classées en trois catégories : mahadra universitaire, mahadra spécialisée et mahadra coranique.

Au cours de la période (2006-2010), des mahadras modèles avec des logements pour élèves ont été construites.

3.3.3 Les contraintes du secteur

Les principales contraintes du secteur sont :

- ✓ La faiblesse des moyens attribués à la lutte contre l’analphabétisme ;
- ✓ L’insuffisance des ressources humaines qualifiées au niveau de la Direction chargée de l’alphabétisation ;
- ✓ Le manque de moyens et de ressources au niveau de l’enseignement originel ;

- ✓ L'absence de passerelles organisées entre l'enseignement originel et l'enseignement formel.

3.3.4 Des recommandations

- ✓ Renforcer les moyens (financiers, matériels et humains) du programme d'alphabétisation ;
- ✓ Combler le déficit en ressources humaines de la Direction chargée de l'alphabétisation ;
- ✓ Soutenir l'enseignement originel et faciliter le passage à l'enseignement formel.

3.4 La formation technique et professionnelle

3.4.1 La situation

La Formation Technique et Professionnelle (FTP) est encore peu développée en Mauritanie. L'offre publique compte 24 établissements (sous tutelles de 6 départements ministériels), dont 18 relevant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Quant à l'offre privée, elle se compose de près de 30 structures autorisées. Ces « centres » privés de formation sont essentiellement tournés vers le secteur tertiaire et ont une capacité d'accueil de près de 1 200 places. Les programmes dispensés sont diversifiés et ne débouchent pas sur des diplômes reconnus.

L'offre publique de formation couvre une trentaine de spécialités dans des domaines variés : agriculture, tertiaire et services, BTP, industrie, hôtellerie tourisme et artisanat féminin.

Les établissements publics ont accueilli en 2009, 6 160 jeunes, dont 5 771 en formation diplômante et 389 en formation qualifiante. Le flux annuel de sortie en formation diplômante de ces établissements est de l'ordre de 1500 diplômés. Parmi ceux-ci près de 70% sont des ouvriers ou ouvriers semi-spécialisés (CAP/BEP), les techniciens (BT et Bac T) y sont de l'ordre de 27%, contre près de 3% seulement pour le niveau technicien supérieur (BTS). L'encadrement pédagogique est assuré par 348 formateurs, tous mauritaniens, dont 232 au niveau des LFTP, 108 au niveau des CFPP et 8 au niveau du CSET.

3.4.2 La stratégie

La stratégie en matière de Formation Technique et Professionnelle (FTP) vise l'adéquation de la formation avec les besoins de l'économie en compétences et en qualifications professionnelles. Elle s'articule autour de deux axes prioritaires :

- i) L'amélioration de la qualité de la formation, sa pertinence et son ancrage par rapport à l'économie ;
- ii) L'extension de l'offre de formation.

Au niveau du premier axe, la stratégie met l'accent sur :

- ✓ La rénovation des programmes, des outils et des supports pédagogiques et didactiques, suivant l'approche par les compétences (APC) et l'introduction de l'alternance établissement-entreprise ;
- ✓ L'amélioration du niveau de qualification des formateurs ;

- ✓ La redynamisation de la relation Formation-Emploi et le renforcement du dispositif d'information sur l'emploi;
- ✓ Le développement d'un dispositif de formation continue ;
- ✓ La mise en place d'un mécanisme d'accompagnement, de suivi et d'aide à l'insertion des sortants ;
- ✓ L'appui à la qualité de l'offre privée de la FTP ;
- ✓ L'amélioration des différents aspects de la vie scolaire et pédagogique au sein des établissements.

Au niveau du second axe, le programme se focalise sur :

- ✓ L'extension de la capacité d'accueil des établissements existants et la création de nouvelles structures de formation ;
- ✓ La mise en place de pôles de formation tenant compte des réalités économiques des régions ;
- ✓ La mise en place d'un large dispositif d'apprentissage-insertion ciblant les jeunes déscolarisés et répondant aux besoins et aux potentialités du secteur informel urbain et rural ;
- ✓ Le développement d'un système de reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes.

3.4.3 Les contraintes

Les principaux obstacles et contraintes posés au niveau du dispositif de la formation technique et professionnelle peuvent être résumés en ce qui suit :

- ✓ Au plan quantitatif, le dispositif demeure sous dimensionné, aussi bien par rapport à la demande économique, dont la composante la plus importante (économie rurale et secteur informel) demeure très peu prise en compte par l'offre de formation, que par rapport à une forte demande sociale issue, à la fois, des flux de jeunes quittant l'éducation de façon prématurée, et du faible niveau de qualification du stock des chômeurs ;
- ✓ La qualité de la formation reste peu satisfaisante ;
- ✓ Le déficit en ressources humaines pour la formation;
- ✓ L'insuffisance des équipements et des locaux (vétusté et inadéquation des équipements et des locaux) ;
- ✓ La majorité des établissements continuent à dispenser des programmes non uniformisés et ne répondant pas aux normes de qualité requises ;
- ✓ Un manque de coordination entre le département en charge de la politique de la formation technique et professionnelle et les autres composantes du dispositif relevant d'autres tutelles ministérielles.

3.4.4 Des recommandations

- ✓ Améliorer la qualité de la formation professionnelle et technique ;
- ✓ Combler le déficit en ressources humaines (formateurs) ;
- ✓ Doter les structures de la FPT d'équipements et de locaux adaptés ;
- ✓ Etablir un mécanisme de coordination efficace entre le département chargé de la FTP et les autres composantes du dispositif.

3.5 L'accès à l'eau et à l'électricité

Il s'agit d'analyser l'évolution des indicateurs d'accès à l'eau et à l'électricité à partir des données des opérations statistiques les plus récentes.

L'accès à l'eau

En 2013, le taux d'accès des ménages à l'eau potable était de 67%. Ce qui correspond à une hausse de 8,7 points par rapport au taux enregistré en 2008 qui se situait à 58,3%.

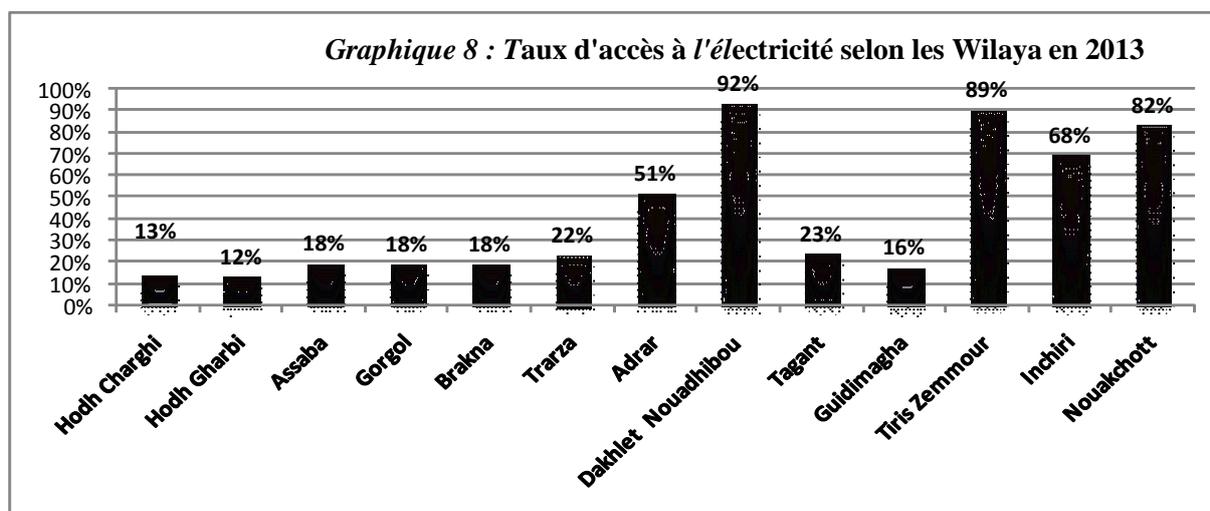
Le taux d'accès à l'eau potable était de 94,8% en milieu urbain contre 39,3% pour le milieu rural en 2013. Dans le milieu rural, les puits non couverts constituent la principale source d'approvisionnement en eau pour les ménages (41%).

L'accès à l'électricité

L'électrification du pays a considérablement augmenté, passant entre 2009 et 2015 de 38 à 153 villes et localités électrifiées soit une progression de 400%. Le taux d'électrification en milieu urbain qui était de 40% en 2009 est passé à 60% en 2015.

Les importantes infrastructures réalisées en moins de six ans ont permis d'accroître de plus de 124% les linéaires des réseaux illustrés par la construction de 1 500 km de lignes basse tension et 750 km de lignes moyenne tension. Aussi, ces réalisations ont permis de multiplier par deux le nombre d'abonnés raccordés aux seuls réseaux électriques de la SOMELEC pour atteindre près de 200 000 abonnés en 2015.

Le taux d'accès des ménages au réseau d'électricité a connu une progression notable évoluant de 7,3% en 1988, 18,8% en 2000 et 41,1% en 2013. Cependant, d'importantes disparités en matière d'accès à l'électricité existent entre milieu urbain (79,2%) et milieu rural (2,7%) en 2013. L'analyse comparative selon les Wilaya révèle, aussi, des inégalités d'accès à l'électricité avec des taux très faibles au niveau du Hodh El Gharbi (11,9%), du Hodh Charghi (13,0%), du Guidimagha (16,3%), du Gorgol (17,9%), du Brakna (17,9%) et de l'Assaba (18,3%). Par contre, le taux d'accès est élevé à Dakhlet Nouadhibou (92,2%), à Tiris Zemmour (89,0%) et à Nouakchott (81,9%) (graphique 8).



Source : ONS/RGPH 2013

S'agissant du gaz, son taux d'utilisation par les ménages pour la cuisson a fortement augmenté évoluant de 10,1% en 1988, à 36,9% en 2000 et 42% en 2013. En dépit de cette évolution, on constate qu'en 2013, l'essentiel des ménages en milieu rural (65%) continuent à se servir du bois ou du charbon de bois comme énergie de cuisson au détriment de la préservation des ressources naturelles.

Section 4 : L'environnement

L'environnement mauritanien a subi d'importants changements depuis plus de 40 ans en raison de la sécheresse et de son corollaire la désertification, auxquelles s'ajoutent de plus en plus de nouvelles problématiques liées au développement des villes, du secteur des mines et au changement climatique. Tous ces défis font que l'environnement du pays est fragilisé à plusieurs égards ce qui nécessite une attention particulière à la dimension environnementale compte tenu de son rôle dans le développement durable.

4.1 Le diagnostic de la situation environnementale

4.1.1 La désertification et ses effets

A l'instar des autres pays du Sahel, la Mauritanie fait face depuis, plus de quatre décennies, à une sécheresse récurrente liée aux déficits pluviométriques successifs et amplifiée par les effets pervers de l'action anthropique. Cela se manifeste par la détérioration du couvert végétal, la baisse de la productivité des cultures et du potentiel fourrager, la dégradation physique et chimique des sols. Cette situation a entraîné, entre autres, une diminution des capacités productives des sols et la réduction des terres de culture, dans un pays où l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités des populations rurales.

Selon le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), entre 1974 et 2004, 150.000 km², soit 15% du territoire national se sont transformés en zones désertiques (MEDD, 2012). Le rapport sur le profil environnemental réalisé par l'UE note que les érosions éolienne et hydrique et la pression humaine sont des facteurs importants de détérioration des sols. Selon le MEDD « 220.000 ha, soit environ 20% des espaces agricoles et boisés utilisés par l'homme ont été dégradés » au cours des dernières années.

Le potentiel forestier est l'objet d'une forte dégradation aux causes multiples, due principalement à (i) la baisse de la pluviométrie, (ii) au développement des cultures notamment irriguées qui empiètent régulièrement sur des terres jadis, occupées par les forêts, (iii) une demande croissante en bois et charbon de bois pour la satisfaction des besoins d'une population en croissance rapide dans un contexte de faible utilisation d'autres sources d'énergie (gaz, électricité, énergie renouvelable) et (iv) au surpâturage ainsi que d'autres pratiques néfastes (coupe abusive pour les besoins de la construction...).

En effet, la consommation en énergie domestique est dominée par l'utilisation des énergies d'origine ligneuse. La demande en bois et charbon de bois est estimée à 1,3 millions de mètre cube (m³) équivalent bois par an. Elle est donc 2 fois plus élevée que le potentiel annuel de l'ensemble des formations forestières

Selon les estimations de la FAO (2010), « Les forêts ont été dégradées voire détruites dans le Sud le long des cours d'eau suite aux défrichements et au braconnage. L'exploitation forestière entraîne une déforestation de 5 000 ha/an pour les forêts et de 10 000 ha/an pour les autres terres boisées ».

Le pays ne compte actuellement que 48 forêts avec une superficie de près de 48 000 ha dont la moitié est localisée dans la vallée du fleuve Sénégal.

Sous l'effet du déficit pluviométrique et son corollaire de l'avancée du désert, les superficies des cultures pluviales après avoir connu une forte diminution ont tendance à stagner puisque au cours de la période 2006-2007 et 2010-2011, ce type de culture a occupé, moyenne de 245.000 ha.

Tous les autres types de cultures (décrué, bas fonds, walo) ont vu leurs superficies réduites en raison des conséquences d'une pluviométrie de plus en plus aléatoire (ensablement des terres, réduction des périodes d'inondation, mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies...) et en régression d'une année à l'autre, ajoutée à une gestion peu adéquate des ressources édaphiques. Ainsi, selon les monographies régionales de l'ONS, au niveau des Wilayas agro-pastorales, la Wilaya du Hodh Charghi a enregistré, en 1995, une pluviométrie annuelle de 304 mm répartis sur 49 jours contre 142 mm en 2001 étalés sur 16 jours. En 2007, cette Wilaya a reçu 223,7 mm. La Wilaya du Gorgol a connu des précipitations très variables d'une année à l'autre : 276,7 mm en 2001 et 525,5 mm en 2010. Au Hodh El Gharbi, la pluviométrie annuelle a été de 223,7 mm (en 21 jours) en 2007, 171mm (24 jours en 2011) et 265 mm (16 jours) 2012.

Cette situation a provoqué une importante diminution des productions et des rendements agricoles, qui a eu des conséquences négatives sur les conditions de vie des populations notamment en milieu rural où les activités agricoles, de chasse, de cueillette, tributaires des pluies étaient la principale source de revenus et de vie.

Dans, ce contexte, les agriculteurs ont tendance à s'orienter vers la culture irriguée, mais les exigences de ce type de culture en termes de moyens de production, de technicité, de financement, d'encadrement, de gestion et de suivi, le rendent peu accessible à des populations peu préparées pour s'y investir. La culture irriguée est plus un domaine d'opérateurs agricoles privés et de d'agriculteurs moyens.

L'effet de la dégradation des conditions climatiques combinée à une action anthropique intempestive a conduit à la diminution ou la disparition de la faune et de la flore en plusieurs endroits. On a ainsi, assisté à la migration de nombreuses espèces avec la destruction des habitats qui leur servaient de refuge sous la pression des braconniers et de la demande des populations en bois et charbon de bois, en matériaux de construction et pour les clôtures contre les animaux en divagation. En dépit de cette situation, la monographie nationale sur la biodiversité élaborée en 1998 souligne que la plus grande diversité biologique est observée autour des zones humides (Banc d'Arguin, Parc de Diawling, zones humides..) qui accueillent des milliers voire des millions d'oiseaux migrateurs. En effet, le banc d'Arguin abrite et nourrit, à lui seul, environ 2,5 millions d'oiseaux par an.

4.1.2 Les changements climatiques

Les changements climatiques représentent, aujourd'hui, un véritable problème de développement en Mauritanie, où le climat évolue d'année en année vers une plus grande aridité avec une pluviométrie très irrégulière et en baisse, se traduisant par des inondations, des fluctuations des températures et des vagues de froid inhabituel qui ont des conséquences parfois désastreuses. En témoignent, les inondations de la ville de Tintane en 2007 dont l'ampleur a nécessité la mise en place d'un Plan de Rénovation et de Réhabilitation de cette ville en vue de faire face aux problèmes connus par les populations (destruction et/ou submersion par les eaux des logements, des infrastructures socio-économiques, perte des biens....).

Face aux changements climatiques et en cohérence avec ses obligations dans le cadre des conventions internationales qu'elle a signées et en particulier la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Mauritanie a commencé depuis près de 15 ans l'élaboration des communications nationales sur les changements climatiques, sous forme de rapports partagés avec la communauté internationale lors des différentes rencontres mondiales sur la problématique du climat (encadré 1).

C'est pour les besoins de ces communications que le département en charge de l'environnement et du développement durable a entamé à partir des années 1995, un processus d'inventaires des gaz à effet de serre. Ces inventaires permettent de faire l'état des lieux en la matière.

Ainsi, on remarque que les émissions totales de dioxyde de Carbone (CO₂) sont en augmentation en Mauritanie. Selon la troisième communication sur les changements climatiques (MEDD, 2014), les émissions de CO₂ par personne ont augmenté de 1,94 t entre 2000 et 2014.

Selon les données disponibles, les émissions nettes de gaz à effet de serre en Mauritanie étaient évaluées à 7,070 millions de tonnes équivalent CO₂ par an, soit 2,1 tonnes par habitant en 2012.

La principale source de d'oxyde d'azote en Mauritanie est représentée par les combustibles fossiles avec 68 % du total des émissions.

Les émissions d'oxydes de carbone (CO et CO₂) sont appelées à croître du fait de la vétusté du parc automobile et du développement des industries, ce qui expose de plus en plus les grandes villes à la pollution et aux effets de ces émissions.

L'ouverture de la Mauritanie sur l'Océan Atlantique avec une côte océanique longue de près de 700 km et l'existence de villes littorales (Nouadhibou et Nouakchott), qui abritent près d'un habitant sur trois de la population totale en 2013, accroissent la fragilité du pays au choc climatique. Celui-ci constitue une menace à la fois pour les populations, les infrastructures et les activités de ces villes qui sont, ainsi, très exposées aux changements climatiques.

Encadré 1 : La vulnérabilité du pays au changement climatique

La troisième Communication de la Mauritanie sur les changements climatiques, en 2014, a attiré l'attention sur les questions suivantes :

- La culture du blé : Faut-il conforter la décision des pouvoirs publics d'introduire le blé dans la typologie des cultures entreprises en Mauritanie, en raison de la forte part qu'occupe cette denrée dans l'alimentation des ménages mauritaniens ? Le protocole de recherche posé entendait s'interroger sur les impacts et risques associés à une telle décision sachant que le blé n'est pas une culture dans son milieu naturel et que ses caractéristiques biologiques pourraient être dépendantes pour son expansion du climat et son évolution.
- La foresterie, avec comme étude de cas la Zone d'El ATHEF dans la Wilaya du Gorgol. La valeur écologique de cet écosystème constitue depuis toujours une préoccupation pour les pouvoirs publics, posant la question de l'identification des potentialités en ressources naturelles partagées et les formes de gestion idoines et durables pour les populations riveraines, qui en tirent l'essentiel de leurs subsistances.

- Les écosystèmes naturels ou parcours pastoraux des wilayas du sud-est accueillent l'essentiel du bétail mauritanien et demeurent tous les ans exposés à des feux de brousse lorsque ce ne sont pas les sécheresses récurrentes qui en limitent les capacités d'accueil pour le bétail. Les impacts du changement climatique courant sur les parcours sont d'une valeur informationnelle inestimable.
- La réserve de Fom Gleita a été ciblée par les pouvoirs publics pour alimenter tous les villages l'environnant et constituer une source pour d'autres activités dans le cadre d'une initiative dénommée "Aftout Echarghi". L'investigation de la TCN visait à montrer si cette réserve peut supporter, en dépit des tendances du changement climatique, tous les usages et besoins en eau programmés. Des simulations seront réalisées afin de préciser sous quelles conditions de remplissage du réservoir et jusqu'à quel horizon temporel, une telle décision serait soutenable.
- La zone du littoral et les établissements humains dans le district de Nouakchott sont deux sujets intimement liés en raison de leurs expositions aux mêmes effets climatiques de remontée saline, de remontée du niveau de la mer, d'inondations récurrentes du fait de la conjugaison de la pluie, de la nature saline du sol, des menaces d'ensablement et d'incursions marines.
- La santé était, du fait des premières victimes climatiques enregistrées en 2012 par suite de canicules, retenu comme secteur prioritaire mais écarté par manque de données fiables signalées par l'expert.

Source : Troisième Communication nationale de la Mauritanie sur les changements climatiques, 2014

4.1.3 Assainissement et gestion des déchets en milieu urbain

L'urbanisation accélérée que la Mauritanie a connue au cours des quatre dernières décennies s'est traduite par la croissance rapide de la population urbaine, la création des villes et l'augmentation du nombre d'habitants des villes existantes notamment Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa, Kaédi... Le développement des villes ne s'est pas accompagné de la mise en place d'infrastructures nécessaires pour la gestion des déchets et la prise en charge de la question de l'assainissement.

Les conséquences du manque d'infrastructures d'assainissement sont amplifiées par l'augmentation de la production des ordures et des déchets solides, estimée à environ 450 000 tonnes par an en 2009, correspondant à une production de 0,5 kg/habitant en milieu urbain et 0,3 kg/habitant pour la population rurale. A Nouakchott la production des ordures ménagères est évaluée à 34 000 tonnes par an dont 25% seulement sont mis en décharge.

Seules, les villes de Nouakchott et de Nouadhibou sont dotées de deux centres d'enfouissement technique des déchets. Cependant, il n'existe pas de centre de traitement physico-chimique des déchets industriels et les systèmes de collecte des déchets ménagers restent embryonnaires. Les déchets ménagers sont, pour l'essentiel, évacués par l'utilisation de la charrette (35%) ou le déversement direct dans la rue. Ces deux modes d'évacuation des ordures ménagères, prédominants en milieu urbain, causent de nombreux problèmes environnementaux et nuisent au bien-être et à la santé des populations (odeurs nauséabondes, microbes, détérioration du cadre de vie en général).

S'agissant de l'assainissement, les réseaux en la matière sont quasi-inexistants et se limitent à des lots ou parties de lots de quartiers des principales villes du pays (Nouakchott, Nouadhibou et Zouérate). Les résultats du RGPH de 2013 montrent que seuls 1,6% de l'ensemble des ménages mauritaniens disposent d'une chasse branchée à l'égout contre 3,2% en milieu urbain (tableau 18). En outre, 20% des ménages disposant d'une chasse branchée à une fosse septique avec des différences entre milieux urbain (32,9%) et rural (7%) (tableau 18)

Tableau 18 : Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et la nature des WC et le milieu de résidence en 2013

Milieu	Chasse branchée à l'égout	Chasse branchée à fosse septique	Chasse branchée à autre chose	Latrines améliorées auto aérées (LAA)	Latrines non améliorées	Pas de toilettes	Autres
Urbain	3,2	32,9	1,3	21,3	20,4	17,3	3,6
Rural	0,0	7,0	0,9	5,0	12,3	67,5	7,2
Total	1,6	20,0	1,1	13,2	16,3	42,3	5,3

Source : RGPH, 2013

Les problèmes de l'assainissement se posent avec une acuité particulière dans les centres urbains surtout à Nouakchott, confrontée à la fois à la question de la gestion des ordures, d'évacuation des eaux usées et celles des pluies. En effet, la ville de Nouakchott, qui compte actuellement près d'un million d'habitants, n'est pas dotée de moyens de collecte des ordures, ni d'un recyclage adéquat des déchets liquides. Le système d'assainissement collectif est quasi-inexistant et ne couvre qu'une infime partie des besoins du centre-ville de la capitale. Il date des années 1960 et n'a pas connu d'extension depuis lors, en dehors de la construction de 32 kilomètres de réseau au milieu des années 1970 notamment au niveau de l'extension Ksar, de SOCOGIM Tevrag-Zeina, appelée alors Extension de K-Centre ville, et Medina.

Dans une telle situation, les eaux pluviales avec les multiples impacts négatifs (santé, environnement...) qu'elles engendrent à Nouakchott, constituent une véritable préoccupation des populations et des autorités.

Consciente de la nécessité d'une meilleure organisation de l'occupation de l'espace, d'une gestion efficace des déchets et de l'assainissement au niveau national et notamment en milieu urbain, le gouvernement a pris plusieurs mesures dont :

- L'élaboration d'une stratégie nationale d'assainissement
- L'actualisation du plan directeur d'assainissement de Nouakchott
- La réalisation des travaux de contournement de la Polyclinique à Nouakchott;
- La réhabilitation de la station d'épuration de Nouakchott
- La réalisation des Plans Directeurs d'Assainissement de Rosso, Aleg, Kaédi, d'Akjoujt et Kiffa.
- La diffusion de l'approche «Assainissement total piloté par la commune (ATPC) » pour le changement de comportement des populations dans cinq Wilayas du pays : Trarza, Brakna, Tagant, Assaba et Adrar.

S'ajoute à ces actions, la création d'un Office National chargé de l'Assainissement (ONAS) en 2009, avec pour mission la réalisation et la gestion de réseaux d'évacuation des eaux pluviales, des eaux usées et des stations d'épuration sur toute l'étendue du territoire national. Parmi les activités réalisées par l'ONAS, depuis sa création, on note l'évacuation des eaux de pluie à Nouakchott pour lesquelles d'importants moyens ont été mobilisés lors des derniers hivernages. Ce qui a contribué à soulager les habitants de certains quartiers de la capitale (El Mina, Sebka...) souvent préoccupés par les saisons hivernales avec les multiples conséquences des inondations.

En dépit des efforts déjà consentis, le problème de l'assainissement de la ville de Nouakchott reste posé. C'est pourquoi le gouvernement a signé une convention avec la Chine, à hauteur de 10 milliards d'ouguiyas (36 millions de dollars US) pour solutionner la question de l'assainissement d'une façon efficiente et durable.

4.1.4 Les ressources en eau

En Mauritanie, le réseau hydrographique est principalement constitué par le fleuve Sénégal qui est le seul cours d'eau permanent dans le pays avec un débit estimé à environ 6 km³/an.

Le fleuve Sénégal qui prend sa source dans les montagnes du Fouta Djallon en Guinée, a comme principaux affluents le Karokoro, le Gordol et le Niordé.

Selon la FAO (2005) « seul 0,1 km³ d'eau de surface est généré à l'intérieur du pays (FAO, 2005) et les 405 retenues d'eau (barrages et digues) constituent la principale possibilité de mobilisation des eaux de surface temporaires. La capacité totale des barrages est évaluée à 0,85 - 0.9 km³, mais 36% des ouvrages ne sont pas fonctionnels (FAO, 2005) ».

Le Fleuve Sénégal est géré par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), organisme créé par les Etats riverains en vue de l'exploitation de ses ressources au profit du développement des pays membres.

Dans ce cadre, deux ouvrages ont été mis en place :

- Le barrage hydro-électrique de Manantali sur le Bafing, avec une capacité de 11,27 km³ et ;
- Le barrage de Diama qui permet surtout le développement des cultures irriguées.

Les ressources en eau souterraines sont importantes. On distingue les grandes nappes continues du Trarza et de Taoudeni en formations sédimentaires (sud-ouest, le sud et le sud-est) et les nappes de la vallée du fleuve aux débits ponctuels élevés et de bonne qualité.

Dans le reste du pays, existent des nappes moins favorables telles que les nappes discontinues avec des ressources plus aléatoires et des eaux souvent de mauvaise qualité.

Le potentiel total des nappes souterraines est estimé à 44,6 km³, dont le potentiel exploitable des réserves était estimé à 8,48 km³.

L'exploitation des eaux souterraines est confrontée au problème de la localisation. Certains des aquifères les plus importants sont situés dans les zones désertiques éloignées des centres urbains notamment Nouakchott.

Les ressources en eau sont soumises à des menaces liées aux variations climatiques (sécheresse récurrente, salinisation, ensablement des cours d'eau) et à l'action anthropique (pollution...).

4.2 Les politiques et stratégies environnementales

L'intérêt d'une réelle prise en compte de la dimension environnementale dans le développement n'est pas nouveau en Mauritanie. Le pays est membre fondateur du Comité Inter Etat de Lutte Contre la Désertification au Sahel (CILSS). La prise de conscience de l'environnement s'est traduite par la ratification des conventions internationales relatives à l'environnement (Convention internationale de lutte contre la désertification, convention internationale sur la biodiversité...). **En application de ces conventions, plusieurs outils de planification et de gestion environnementale ont été élaborés et mis en œuvre.**

Il s'agit notamment du Plan Directeur de Lutte contre la Désertification (PNLCD), du Plan Multisectoriel de Lutte contre la désertification (PMLCD), du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), du Plan de Gestion des Risques et Catastrophes, de la Stratégie de Développement Durable (SDD), du Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE) 1 pour la période 2007-2011 et 2 pour 2012-2016 et du Cadre stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP).

Le Cadre stratégique de Lutte contre la pauvreté dans son troisième plan d'action (2011-2015) intègre de façon systématique les préoccupations environnementales et de développement durable, qui sont effectivement prises en compte et traduites en objectifs à travers (i) la prise en compte de la dimension environnementale dans les stratégies et programmes de développement ; (ii) le renforcement de la gouvernance environnementale et (iii) le renforcement des capacités nationales en matière de veille sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes, afin de réduire les impacts négatifs des phénomènes naturels récurrents dans le pays (sécheresse, inondations, invasions acridiennes).

Le PANE 2 qui constitue actuellement le cadre de référence spécifique de la politique du pays en matière d'environnement se fonde sur les leçons tirées de la gestion de l'environnement au cours des dernières années et adopte une approche globale qui prend en charge toute la problématique de l'environnement et du développement durable dans le contexte Mauritanie. Il est articulé autour de 8 thématiques qui sont (i) lutte Contre la Désertification et Gestion Durable des Ressources (ii) Conservation, Restauration et Gestion durable de la Biodiversité (iii), Lutte contre les effets du Changement Climatique (iv), Gestion du Littoral (v), Filière Bois Energie (vi), Espaces Urbains et Industriels (vii) Gestion des produits chimiques et des déchets et (viii) Pollutions et Risques de catastrophes.

Ces thématiques couvrent toutes les dimensions environnementales et dénotent de la volonté du gouvernement de faire de la préservation et de la gestion de l'environnement un objectif principal du développement du pays. La mise en œuvre de ces outils stratégiques a occasionné des avancées notoires.

Les activirés réalisées ont concerné (i) le lancement du processus de révision du PANA; (ii) la production du rapport national sur le développement durable, (iii) l'adoption du décret portant interdiction des emballages plastiques souples; (iv) l'élaboration d'un guide et des directives de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques, (v) la mise en œuvre d'un projet de protection des villes côtières contre les risques d'immersion marine et(vi) l'élaboration d'une stratégie nationale pour les zones humides ainsi quela régionalisation du PANE II et l'alignement avec les agendas 21 locaux produits en Mauritanie.

En plus du MEDD et de ses délégations régionales aux moyens très limités, il existe un Comité National pour l'Environnement et le Développement (CNED) et des Comités Régionaux l'Environnement et le Développement, dont le rôle et le dynamisme sont limités.

Sur le plan juridique et réglementaire, des progrès ont été réalisés en particulier en termes d'harmonisation, d'élaboration et d'adoption des textes sur l'environnement (250 textes éparpillés).

Parmi, les textes adoptés, on peut citer la Loi Cadre de l'Environnement, le Code Forestier et son décret d'application, le Code de la chasse et de la protection de la nature, le Code pastoral, la Loi portant réorganisation foncière et domaniale de 2002, , le projet de décret interdisant le déversement des eaux et huiles usagées en milieu urbain....

En matière de suivi de l'environnement, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) prend en considération plusieurs indicateurs dont :

- ✓ La proportion de terres couvertes par la forêt ;
- ✓ Le nombre de forêts classées réhabilitées ;
- ✓ Le nombre d'arbres plantés par année ; La proportion des zones terrestres et marines protégées ;
- ✓ La proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable ;
- ✓ La proportion de la population utilisant une installation d'assainissement améliorée ;
- ✓ La réduction des émissions de CO₂ par habitant.
- ✓ Le nombre d'études d'impact environnemental conduites et validées ;
- ✓ Le nombre d'agendas 21 formulés et mis en œuvre.

4.3 Les contraintes à la gestion efficiente de l'environnement

Les contraintes en matière de gestion et de préservation de l'environnement sont, entres autres, liées à :

- ✓ La faible intégration de l'environnement comme dimension transversale dans les politiques sectorielles de développement ;
- ✓ L'insuffisance des ressources humaines,
- ✓ La faiblesse des moyens financiers, matériels et logistiques ;
- ✓ Le manque de formation continue,
- ✓ Le manque d'emprise du MEDD sur les autres départements pour la prise en considérations et le respect des normes en matière d'environnement (études d'impacts...).

4.4 Recommandations pour une meilleure gestion

Pour assurer une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, il est, entre autre, recommandé de :

- ✓ Etablir et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des ressources humaines dans le domaine de l'environnement qui doit se traduire par une

formation continue du personnel, l'amélioration de l'environnement du travail (infrastructures, équipements, matériels et logistiques...);

- ✓ Renforcer la décentralisation des services de l'environnement et les doter de moyens humains, matériels et financiers nécessaires ;
- ✓ Assurer une meilleure prise en considération de la dimension environnementale dans toutes les stratégies de développement au niveau global et sectoriel ;
- ✓ Renforcer les mécanismes de suivi-évaluation et de coordination existants ;
- ✓ Limiter les effets de l'action anthropique sur la faune (braconnage) et la flore (coupe pour le bois et le charbon de bois) ;
- ✓ Restaurer les forêts déclassés de fait pour leur restituer leur statut ;
- ✓ Impliquer davantage les organisations de la société civile et les populations dans la gestion et la préservation de l'environnement.

Section 5 : La Société Civile

5.1 L'émergence de la société civile en Mauritanie

La définition donnée, en 2009, par l'étude sur « *les mécanismes de renforcement de la professionnalisation des Organisations de la Société Civile mauritanienne et du Dialogue entre partenaires* » peut constituer une référence utile : « La société civile est constituée de l'ensemble des acteurs, individuels ou collectifs, personnes morales ou physiques, vivant à l'intérieur d'une formation sociale fondée sur l'Etat de droit ou y aspirant. Ils sont en dehors du champ politique partisan. Ils agissent et se positionnent dans l'espace public pour la promotion et la défense de l'intérêt général. Ces acteurs sont fondamentalement démocrates, adhèrent aux valeurs des droits de l'Homme et s'organisent en vie associative, sur la base des principes démocratiques».

L'émergence progressive de la société civile mauritanienne est liée à l'évolution du contexte international et national :

- **Au niveau international :** Depuis 1980, on a assisté à des appels à l'échelle mondiale par les démocraties Occidentales, les Nations Unies et d'autres institutions pour la promotion de la participation des populations, leur association aux décisions qui façonnent leur avenir et surtout à la démocratie à travers le développement des partis politiques, l'organisation de consultations électorales indépendantes... L'aide au développement était de plus en plus conditionnée par les progrès réalisés par les pays en matière de démocratisation et des pressions étaient exercées sur les dirigeants pour aller de l'avant dans ce sens.

Dans le cadre des accords de Cotonou en 2000, sous l'impulsion de l'Union Européenne, très favorable au développement de la société civile, les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et les pays membres du Conseil de l'Europe ont officiellement reconnu le rôle de la société civile, et des acteurs non Etatiques, d'une façon générale, pour l'atteinte des objectifs de développement dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la consolidation de la démocratie, et de la réussite des politiques et programmes de développement. La Mauritanie n'a pas échappé à ce mouvement.

- **Au niveau national :**

La société mauritanienne a été toujours caractérisée par l'existence des formes de vie associative traditionnelles, de portée locale et de type informel comme la Jemaa et la Twiza, cadres d'entraide pour surmonter des situations difficiles ou demandant la conjugaison d'efforts collectifs.

A partir des années 1970, la sécheresse a détruit la base de l'économie rurale dans un pays où l'agriculture et l'élevage constituaient les principales sources de vie et de revenus. Cela a entraîné une urbanisation rapide, un effritement du tissu social et de la société traditionnelle et un appauvrissement progressif des populations créant, ainsi, un contexte favorable à l'émergence de nouvelles formes d'organisations, de solidarité et d'entraide pour face aux exigences de la vie quotidienne : développement de coopératives artisanales, agricoles, commerciales. Ces organisations rassemblaient essentiellement des femmes avec un faible niveau d'éducation et on les retrouvait dans les villes et en milieu rural. Elles agissaient essentiellement dans le domaine économique. Elles ont développé des AGR souvent, à haut potentiel de lutte contre la pauvreté et qui ont permis d'améliorer les revenus et les conditions

de vie de leurs membres. Elles sont aussi une source d'acquisition du savoir faire et de renforcement des capacités pour ces derniers.

En outre, les politiques d'ajustement structurel des 1980, qui ont eu des impacts négatifs sur le niveau et les conditions de vie de la population, se sont traduites, entre autres, par le désengagement de l'Etat de certaines activités au profit du secteur privé et le développement d'un mouvement associatif, source alternative d'emplois et de revenus.

Par ailleurs, les influences du contexte mondial ont provoqué une prise de conscience de l'importance des libertés individuelle et collective (liberté d'expression, d'association), de la nécessité de l'accès aux droits, à l'égalité et à la justice, thèmes, qui ont alimenté, dans les années 80, les discours des militants des droits de l'homme dans le pays. Cette situation a été un facteur incitatif à la mise en place d'organisation de défense des droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme connus en Mauritanie dans les années 90 ont aussi joué un rôle dans la création des organisations de défense des droits de l'homme.

La constitution de 1991 a consacré le pluralisme politique et les libertés fondamentales : liberté d'expression, d'association, de réunion... Ce qui a rendu le contexte national plus propice à la création des OSC avec des objectifs qui s'inscrivent dans la stratégie de développement du pays.

De même l'adoption, à partir des années 2000, de politiques et stratégies nationales ayant pour objectif la lutte contre la pauvreté (processus d'élaboration du CSLP), la bonne gouvernance, la promotion et la protection des droits humains et la décentralisation a donné une nouvelle impulsion au développement des OSC.

Depuis lors, on constate un développement rapide des OSC, encouragé par les pouvoirs publics et par les partenaires au développement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Les statistiques exhaustives récentes concernant le nombre d'OSC en Mauritanie ne sont pas disponibles. Selon la stratégie de développement de la société, en 2005, le nombre d'ONG était de plus de 800, les coopératives 5 500 et les organes de presse indépendants 403. En 2011, les neuf Moughataa de Nouakchott comptaient 795 OSCL.

Quant aux centrales syndicales, entre 2005 et 2014, elles sont passées de 4 à 19 centrales regroupant près d'une quarantaine de syndicats.

5.2 La typologie des OSC et domaines d'interventions

En Mauritanie existe un grand nombre d'acteurs de la société civile aux domaines d'activités variés, fortement dominés par les coopératives, qui sont présentes sur l'ensemble du territoire aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, avec des activités élargies à plusieurs secteurs. De nombreuse OSC mènent des activités de développement touchant la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, des valeurs démocratiques...

Cela reflète le désir croissant des populations de s'organiser pour améliorer leurs conditions de vie, accéder et préserver leurs droits et participer à la vie et au développement du pays. Cette volonté populaire a été stimulée par l'accentuation de la pauvreté, la marginalisation et

les privations qui en découlent, la prise de conscience des droits et des devoirs des citoyens, et par l'amélioration de l'accès au savoir et à l'information.

C'est dans ce contexte qu'un Cyber Forum de la Société Civile en Mauritanie a été mis en place pour renforcer ses capacités et accroître son rôle dans le développement.

En 2007, le Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONGs et à la Bonne Gouvernance (FAPONG) a été mis en place par le gouvernement avec l'appui du PNUD. Il est conçu comme une structure de mobilisation des ressources pour la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités à travers le renforcement des capacités des Organisations non-gouvernementales nationales.

Tirant ses ressources essentiellement des subventions et dotations du budget de l'Etat, le FAPONG a permis le financement de micro-projets au profit de la société civile dans divers domaines ainsi que le renforcement de ses capacités.

En 2008, dans le souci de favoriser le dialogue et la concertation entre acteurs de la société civile, une Plateforme des acteurs non étatiques a été créée par le Ministère chargé des relations avec le Parlement et la Société Civile. Dans le cadre de cette Plateforme, les OSC ont été organisées en 16 groupes thématiques, dans le but d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés et consistent à :

- promouvoir de nouveaux partenariats et contribuer au renforcement et à la consolidation du dialogue politique, social, économique et culturel préconisé dans l'Accord de Cotonou ;
- renforcer la participation à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement, par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres;
- développer et consolider un partenariat mutuellement avantageux avec les autorités publiques au niveau national ;
- développer des synergies entre les familles d'acteurs membres et au sein des familles d'acteurs et favoriser la concertation à travers la capitalisation des expériences et méthodologies, les échanges, la formation et l'information.

La Plateforme des acteurs non étatiques a été très tôt confrontée au manque de moyens (matériel, financier...), aux intérêts divergents, qui ont amoindri son rôle d'espace de rencontre, d'expression et d'échanges entre les OSC. Sa légitimité a été aussi contestée par une partie des OSC nationales dont elle n'a pas eu l'adhésion.

Les OSC bénéficient, aussi, de l'assistance des partenaires au développement notamment l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui à la Société Civile (PASOC), 2005-2010 et le Programme Européen d'Appui à la Société Civile et à la Culture (PESCC) (2012-2016), ainsi que le PNUD qui a mis en place en 2013 le Programme d'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile.

Ces différents appuis ont, entre autres, permis, en plus de l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel, de renforcer les capacités des OSC qui s'affirment progressivement comme acteurs de développement.

Aujourd’hui, les OSC participent de plus en plus à l’effort de développement et sont devenues un partenaire incontournable pour la réalisation des objectifs en la matière. Elles sont présentes dans tous les domaines et mènent des activités de proximité dans les domaines de lutte contre la pauvreté, l’accès aux services sociaux de base, la micro-finance, la sécurité alimentaire, la défense des droits humains, la promotion des droits de l’homme, de la bonne gouvernance et la consolidation de l’Etat de droit, la gestion et la préservation de l’environnement...

A titre d’exemple, l’étude d’évaluation et analyse de la contribution des organisations de la société civile aux dépenses du secteur de la santé effectuée, en 2012, par le CDHAHRSC et le PNUD sur la base des résultats d’une enquête réalisée auprès d’un échantillon de 109 Organisations de la Société Civile œuvrant dans le domaine de la santé en Mauritanie, a montré que le montant investi par les OSC nationales dans le domaines de la santé a presque doublé entre 2008 et 2012 évoluant de 178 733 677 UM à 343 561 148 UM .

Tableau 19 : Dépense annuelle globale de santé des OSC de 2008 à 2012 (UM)

Année	OSC Nationales	OSC Internationales	Ensemble
2008	178 733 677	612 462 646	791 196 323
2009	320 728 454	1 134 293 799	1 455 022 253
2010	293 639 240	1 361 322 552	1 654 961 792
2011	282 048 517	1 704 983 605	1 987 032 122
2012	343 561 148	1 896 753 902	2 240 315 050

Source : Etude d’évaluation et analyse de la contribution des organisations de la société civile aux dépenses du secteur de la santé en Mauritanie, PNUD 2012

Dans le domaine des droits de l’homme et de la gouvernance, les activités des OSC concernent toutes les formes de violation des droits fondamentaux de la personne humaine, y compris la lutte contre les violences dirigées contre les femmes et les filles, devenues un phénomène de société aux conséquences multiples sur la santé publique, le soutien aux victimes de viol qui occasionne des préjudices moraux inestimable pour les victimes...

Les OSC sont, aussi, actives dans la lutte contre les séquelles de l’esclavage où elles apportent le soutien aux victimes et tentent d’exercer des pressions sur la justice pour que les plaintes soient instruites.

En matière de promotion de la bonne gouvernance, les OSC mènent des activités au niveau de la lutte contre la corruption, l’ancrage de la culture démocratique et le contrôle citoyen. Néanmoins, leur rôle reste faible en dépit de la création d’observatoires indépendants (pour l’observation des élections, la lutte contre la corruption).

La presse indépendante a bénéficié de plusieurs actions de renforcement des capacités et d’un fonds d’appui à son développement. Elle est toutefois confrontée à des problèmes de capacités des ressources humaines, à la faiblesse des moyens matériels et financiers, au faible niveau de professionnalisation des journalistes. Néanmoins, elle joue un rôle croissant dans la promotion de l’état de droit et de la démocratie notamment à travers la diffusion d’un message pluraliste et la mise à disposition des citoyens d’informations utiles. Elle participe à l’enracinement de la culture **citoyenne**.

Cependant, le développement des OSC et la maximisation de leur participation butent des contraintes :

- La faiblesse des moyens financiers humains et l'inadéquation du cadre juridique ;
- La faiblesse de la demande solvable d'informations (presse écrite) ;
- L'insuffisance des capacités et des ressources humaines en général;
- La forte personnalisation de certaines organisations et l'absence de renouvellement des structures ;
- Faible autonomie politique et faible niveau de professionnalisation ;
- Manque d'échanges, de concertation et de structuration ;
- L'absence d'un cadre juridique et réglementaire adéquat pour assurer la promotion et la pleine participation des OSC à l'effort de développement. En effet, elles sont régies par la loi 64 098 qui est complètement inadaptée à la situation actuelle et ne prévoit que le cas des associations au régime desquelles sont affiliées les autres composantes de la société civile (ONG..).

L'adoption et la mise en œuvre efficiente d'une Stratégie Nationale de Promotion de la Société Civile serait de nature à contribuer à relever tous ces défis. Dans ce cadre et conformément au niveau démocratique qu'ambitionne la Mauritanie, il serait utile d'opter pour le régime déclaratif en lieu et place du régime des autorisations et d'impliquer davantage la société civile en tant que partenaire, à part entière, dans le processus du Développement du pays. Pour cela, il serait nécessaire de renforcer davantage les capacités de la société civile pour accroître sa participation à la mise en œuvre des projets et programmes dans divers domaines : lutte contre la pauvreté, promotion de la gouvernance....

Section 6 : La gouvernance

La gouvernance se définit comme la manière dont l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative est assuré pour gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle inclut les processus, les mécanismes et les institutions au moyen desquels les citoyens exercent leurs droits, assurent leurs obligations... La gouvernance est intimement liée au développement humain durable dont elle constitue l'une des dimensions majeures.

La bonne gouvernance se traduit par la participation effective des citoyens aux décisions qui déterminent leur avenir, par la transparence, la responsabilisation des décideurs, l'équité... Elle est souvent incluse dans les objectifs stratégiques de développement et elle implique la mobilisation et la participation conjointes de l'Etat, du secteur privé et des organisations de la société civile

En Mauritanie, la gouvernance est considérée depuis plusieurs années comme un élément clé de la vision du développement du pays.

La Déclaration d'Orientation sur la bonne gouvernance adoptée par le gouvernement en 1999 avait fixé six objectifs stratégiques qui visaient (i) la promotion du cadre juridique et judiciaire, (ii) la modernisation et le renforcement des capacités de l'administration, (iii) l'amélioration des capacités de contrôle et de gestion des ressources publiques, (iv) l'appui au processus de décentralisation (v) la promotion du secteur privé et le renforcement du partenariat Etat- secteur privé et (vi) la promotion de la société civile.

Le CSLP qui constitue le cadre de référence de la politique de développement du pays, depuis 2001, a consacré, dans son deuxième plan d'action (2006-2010), la bonne gouvernance comme un mécanisme de gestion de l'Etat et une condition indispensable pour la réussite du pari de réduction de la pauvreté.

L'engagement de la Mauritanie en faveur de la bonne gouvernance a été réitéré dans le cadre de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement présentée devant le parlement en Janvier 2015 selon laquelle la consolidation des fondements de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique restent un des axes stratégiques de l'action du gouvernement au titre de cette année.

6.1 La gouvernance politique et démocratique

La gouvernance politique et démocratique a connu d'importantes évolutions au cours des dix dernières années. Elle demeure une priorité dans les stratégies de développement de la Mauritanie, comme l'indique le CSLP III qui en fait un de domaine d'action prioritaires.

a) Le processus démocratique

Au niveau du processus démocratique, la Mauritanie a enregistré des progrès notables qui se sont, entre autres, matérialisés par l'organisation de trois élections présidentielles au suffrage universel en 2007, 2009 et 2014, de deux élections législatives et municipales en 2006 et 2013.

Ces consultations électorales se sont déroulées sous la supervision d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) mise en place à cette fin, en dehors des présidentielles de 2009 supervisées par le Ministère de l'Intérieur conformément à l'accord de Dakar, conclu en juin 2009, sous l'égide de la communauté internationale, entre le Haut Conseil d'Etat qui a dirigé le pays de 2008 à 2009 et les principaux partis d'opposition regroupés au sein du Front National de Défense de la Démocratie (FNDD).

Depuis les élections présidentielles de 2009, plusieurs tentatives de dialogues entre pouvoir et opposition ont eu lieu sans aboutir à une véritable concertation regroupant l'ensemble des acteurs politiques nationaux.

Cependant, un dialogue politique a été organisé, en 2012, entre la majorité présidentielle et une partie de l'opposition constituant la CAP. Ce dialogue a débouché sur des amendements de la constitution et des lois organiques relatives en particulier à la mise en place d'une nouvelle CENI (après celle de 2005), la réglementation de l'accès à l'audiovisuel public, la proportionnalité des scrutins, la détermination du nombre de députés par Moughataa selon des critères démographiques, la liste nationale des femmes et la réforme de l'institution de l'opposition démocratique.

C'est après ces amendements constitutionnels et la mise en place d'une liste électorale sécurisée que les élections législatives et municipales de 2013 ont eu lieu. Ces assises ont été boycottées par les partis politiques membres de la Coordination de l'opposition démocratique (COD) en dehors du Parti Tawasoul, d'obédience Islamiste.

A l'issue de ces élections législatives et municipales, le paysage politique a été diversifié avec la représentation au sein de l'Assemblée Nationale des partis de la majorité présidentielle, des partis de la CAP et de Tawassoul. Au total, près de 14 partis politiques sont représentés, aujourd'hui, dans l'assemblée nationale et les municipalités.

Les dernières élections législatives et municipales ont également permis d'améliorer la représentativité sociale avec l'augmentation du nombre d'élus parmi les femmes, les jeunes et les personnes issues des groupes traditionnellement marginalisés .

Mais, les partis politiques regroupés dans le FNDU ont boycotté ces élections et ne sont pas présents dans les conseils municipaux et le parlement (en dehors de Tawasoul). Après le boycott de ces élections, l'opposition démocratique a créé en février 2014, le Forum National pour la Démocratie et l'Unité (FNDU) qui regroupe ses principaux partis, des organisations de la société civiles et des personnalités indépendantes.

La tenue des deux dernières consultations électorales (législatives et municipales de 2013 et présidentielles de 2014) a été précédée d'importantes actions entreprises par le gouvernement en faveur de la transparence du scrutin en vue de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. Il s'agit de :

- L'élaboration, l'édition et la diffusion d'un code électoral auprès des différents acteurs (CENI, Bureau de vote, observateurs, candidats...), présentant les normes relatives à l'encadrement de l'opération électorale.
- L'élaboration et la diffusion du guide technique sur le contentieux électoral, du code de conduite des candidats et des partis politiques et du guide de l'électeur

- La mise à la disposition de CENI d'outils de traitement des données (listes électorales et résultats des élections), et la mise en place d'un Centre de ressources sur l'éducation civique fonctionnel
- L'élaboration d'une liste électorale modernisée et fiable, sous la supervision de la CENI, sur la base de la nouvelle carte biométrique, ce qui a contribué à la transparence du scrutin en limitant l'usage de la fraude électorale

Toutes ces opérations ont été jugées libres et transparentes par les parties participantes et les observateurs. Mais, certains partis de l'opposition les ont contestées et les considèrent non consensuelles et unilatérales.

L'organisation de ces élections a été assurée par une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) (mise en place à la suite du dialogue politique de 2012) et qui a vu ses capacités renforcées.

Ainsi, la loi 2012-027 du 12 avril 2012 portant institution de la CENI a consacré le statut d'autorité administrative indépendante et le décret 017-2013 du 14 février 2013, lui a transféré les attributions en matière électorale de la direction générale des services d'appui au processus électoral du Ministère de l'intérieur.

Cependant, à l'issue des dernières élections, certaines insuffisances de la CENI ont été constatées au niveau de la supervision du processus électoral (faiblesse des capacités des ressources humaines...). En outre, l'ensemble du personnel technique et administratif de l'institution a été récemment licencié, d'où la nécessité de trouver les voies appropriées pour la capitalisation de ses importants acquis en matière de promotion des valeurs démocratiques au profit des futures échéances électorales.

L'autre fait marquant en matière de promotion de la gouvernance démocratique est la libéralisation de l'audiovisuel et des médias. En effet, cinq radios et quatre chaînes privées de télévision ont été autorisées par la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel. La dépénalisation des délits de presse est aussi un fait important qui favorise la liberté d'expression. A titre d'illustration, la Mauritanie a été classée, pour la deuxième fois, numéro 1 dans le domaine de la liberté d'expression dans le monde arabe.

b) Les instances représentatives (le Parlement)

Comme souligné plus haut, **un amendement constitutionnel de 2012 a permis de porter le nombre de sièges du parlement mauritanien (par l'augmentation du nombre de députés) à 203 parlementaires dont 147 députés et 56 sénateurs au lieu de 151 parlementaires.**

Cette augmentation a amélioré l'équité en matière de représentation des Wilayas et des Moughataas du pays au niveau de l'Assemblée Nationale.

Toujours dans le cadre de la consolidation de la démocratie, les instances parlementaires ont bénéficié d'un certain nombre d'appuis visant le renforcement de leurs capacités, à travers l'initiation et la mise en œuvre de programmes de partenariat avec le Département chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile et les PTF. C'est dans ce cadre qu'une stratégie de développement du parlement pour la période (2008-2012) a été élaborée et mise en œuvre.

Ainsi, dans le cadre de cet appui consenti en sa faveur, le Parlement a été doté d'un Centre de documentation opérationnel (Assemblée Nationale) pour la gestion de la base de données juridiques et des lois, l'archivage et la numérisation des principaux textes législatifs, d'un guide du député en Arabe et Français, d'un minuteur pour la gestion de la parole des députés et l'installation des écrans au sein de l'assemblée pour la diffusion publique du programme des sessions parlementaires.

Tous ces outils ont contribué à la modernisation et à l'amélioration du travail parlementaire : renforcement des compétences et des connaissances des parlementaires sur différentes questions de développement (approche genre, droits humains,...) et meilleure appropriation des problèmes des citoyens que les parlementaires prennent mieux en charge (présentation des problèmes posés aux populations lors des sessions parlementaires...).

En dépit des efforts menés, la création des commissions et de plusieurs groupes parlementaires (par exemple pour l'économie et les finances, la santé, l'éducation, l'environnement...) les capacités du parlement pour faire adopter une législation de qualité et superviser les activités du gouvernement sur des questions et politiques de développement clés restent limitées. Les initiatives de contrôle de l'action du gouvernement sont effectuées à l'occasion des sessions parlementaires essentiellement sous forme de questions écrites et orales et de commissions parlementaires permanentes et ad hoc.

6.2 La promotion des Droits de l'Homme

La Mauritanie a entrepris au cours des dernières années des efforts importants dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'homme conformément à ses choix démocratiques internes et à ses engagements au niveau international.

Les engagements de la Mauritanie en faveur d'une société démocratique, moderne et respectueuse des droits de l'Homme ont été confortés par la Constitution du 20 juillet 1991 et ses différentes révisions de 2006 et de 2012 qui illustrent l'irréversibilité des progrès réalisés et des engagements pris par le pays au niveau international.

En effet, la Mauritanie a ratifié un grand nombre de conventions internationales notamment en matière de droits humains. Ces conventions constituent une source de droit non négligeable dans la protection et la promotion des droits de l'homme partant des valeurs et principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée sous les auspices de l'ONU en 1948.

Parmi les conventions ratifiées par la Mauritanie on peut, entre autres, citer la Convention de 1926 relative à l'esclavage, la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage de 1956, la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), les Conventions de l'OIT, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels ou dégradants et la Convention relative au statut des réfugiés, la Convention des Nations unies contre la corruption et le protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples créant une Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, la Convention des Nations Unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le protocole facultatif de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques ainsi que le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels .

D'autre part, la Mauritanie est partie prenante de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cette charte est complétée par un protocole relatif aux droits des femmes et une charte des droits de l'enfant. D'autres mesures visant la promotion et la protection des droits humains ont été prises : (i) la mise en place d'une Commission Nationale des droits de l'homme qui produit un rapport annuel sur la situation des DH et (ii) l'adoption et la vulgarisation de la loi portant incrimination et répression des pratiques esclavagistes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues des conventions et des pactes internationaux qu'elle a ratifiés, de ses efforts pour la promotion de droit de l'homme, la Mauritanie a élaboré et présenté plusieurs rapports sur les droits de l'homme au cours des dernières années. Il s'agit, entre autres, (i) du 1^{er} Rapport initial de la Mauritanie sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture (ii) du Rapport Initial de la Mauritanie sur la mise en œuvre du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques présenté devant le Comité des Droits de l'Homme à sa 109^{ème} session (iii) des rapports relatifs à la CEDEF, à la Convention Contre la Torture (CCT), au Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIESC).

Les activités de promotion des droits de l'homme se sont concrétisées, aussi, à travers :

- ✓ La création d'un tribunal spécial pour le jugement des crimes liés à l'esclavage ;
- ✓ Création de tribunaux spéciaux au niveau de certaines Wilayas pour juger les auteurs de pratiques esclavagistes;
- ✓ La mise en œuvre du programme d'éradication des séquelles de l'esclavage (PESE) ;
- ✓ La mise en œuvre d'un Programme de la Société Civile et de la Culture avec l'appui de l'UE ;
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de programmes et initiatives d'éducation sur le processus électoral et la promotion de droits de l'homme par les différents acteurs notamment le CDH, la CENI, la HAPA et les OSC ;
- ✓ L'adoption d'une loi classant l'esclavage au rang de crime contre l'humanité, en plus de la loi n° 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes. Cette loi ainsi que la récente Fatwa (décret religieux) sur l'esclavage doivent faire l'objet d'une large campagne d'explication, de sensibilisation et de vulgarisation auprès du public ;
- ✓ L'harmonisation des textes juridiques avec les conventions internationales (Projet de loi sur la torture, Projet de loi sur la mise en place des mécanismes pour la prévention de la torture, Projet de loi sur l'élimination du travail des enfants et Projet de loi sur l'asile).

L'élaboration d'une feuille de route pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage et son adoption en Conseil du Ministres le 6 mars 2014 étaient des moments forts de la promotion des droits de l'homme en Mauritanie pendant les dernières années. Cette feuille de route est d'un intérêt important. Son application demeure un défi majeur en matière des droits de l'homme et doit s'accompagner de toutes les mesures utiles pour l'éradication du phénomène.

L'agence TADAMOUNE pour la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté a été mise en place comme mécanisme institutionnel et optionnel pour l'amélioration de l'accès des populations à des services de qualité et la lutte contre la pauvreté. Elle a déjà réalisé d'importantes activités dans divers domaines (accès aux services

sociaux de base, infrastructures, agriculture, élevage, AGR...) en particulier au niveau des poches de pauvreté en faveur des populations pauvres et vulnérables. **Les progrès accomplis par TADAMOUNE méritent d'être poursuivis et consolidés en particulier dans les zones où les taux de prévalence de la pauvreté sont les plus élevés selon les résultats de l'EPCV 2014.**

Un processus de règlement du passif humanitaire consécutif aux troubles de 1989 a eu lieu avec l'implication des principaux acteurs (Etat, rapatriés...). Une Agence chargée de l'organisation, du retour et de l'insertion des réfugiés mauritaniens (ANAI) installés depuis 1989 au Sénégal et au Mali a été mise en place. Le Conseil des Ministres a adopté en septembre 2012 une communication relative à la régularisation de la situation administrative des fonctionnaires et agents de l'Etat victimes des douloureux événements de 1989 dont le recensement avait été achevé en 2010. Les rapatriements se sont déroulés dans des conditions améliorées et l'insertion des rapatriés se poursuit notamment à travers la mise en place du programme d'insertion. Il n'empêche qu'il demeure nécessaire de renforcer les mesures déjà prises (intégration dans la vie active, mise en œuvre de projets spécifiques multidimensionnels,...).

Les droits de l'homme sont, aujourd'hui, de plus en plus connus, reconnus et la nécessité de les défendre à tous les niveaux est largement partagée grâce aux actions de sensibilisation et de renforcement des capacités menées à l'endroit des principaux acteurs dans le domaine (administration, justice, OSC de droit de l'homme) (encadré 2).

En matière de droit des réfugiés, la Mauritanie a ratifié les conventions internationales dans ce domaine et en particulier la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut de réfugié ainsi que la Convention de l'OYA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Encadré 2 : Récapitulatif de quelques progrès réalisés en matière de consolidation de l'Etat de droit

Au plan des libertés publiques, du renforcement de la démocratie et de la transparence du choix citoyen, les cinq dernières années ont connu l'organisation d'élections présidentielles, législatives et municipales pluralistes et transparentes. De nombreux partis ont été reconnus y compris ceux qui ont été pendant longtemps empêchés d'exercer leurs activités. Le système électoral a connu des améliorations sensibles avec l'introduction du vote des mauritaniens à l'étranger et la mise en place d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), qui a supervisé avec succès tous les scrutins qui ont été organisés (élections présidentielles, législatives et municipales). Les listes électorales et les résultats des différents scrutins ont été publiés sur Internet, ce qui a largement contribué à crédibiliser ces élections, tout comme le recours à l'assistance des observateurs nationaux et étrangers. L'unité nationale et la cohésion sociale, piliers centraux de l'Etat de droit, ont été promues à travers des mesures concrètes pour le règlement du passif humanitaire consécutif aux événements de 1989 et l'organisation du retour et de la réinsertion des mauritaniens déplacés à l'extérieur des frontières nationales à la suite de ces événements. A cela s'ajoute l'adoption de la loi 2007-048 du 03 Septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes couplée avec la mise en œuvre d'un Programme d'Eradication des Séquelles de l'Esclavage (PESE) appelé à contribuer, à travers le financement de projets concrets, à l'amélioration des conditions de vie des communautés vulnérables concernées et permettre leur insertion dans la vie économique et sociale de manière durable.

En matière de Droits de l'Homme, et en plus des éléments précités (loi incriminant l'esclavage, programme PESE, retour et réinsertion des rapatriés), les actions réalisées ont porté essentiellement sur la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'Homme dont les rapports sont régulièrement publiés. Les textes créant la CNDH ont été également révisés pour renforcer ses moyens d'action et la hisser au niveau de ses consœurs dans le monde.

En outre, les capacités et les interventions du Parlement se sont renforcées grâce à l'augmentation des

ressources budgétaires, la poursuite de projets d'appui spécifiques des partenaires au développement et la mise en place d'une Haute Cour de Justice dont le rôle est de sanctionner les infractions imputées aux membres de l'Exécutif dans l'exercice de leurs fonctions, consacrant ainsi, en droit comme en fait, la généralisation du principe de responsabilité.

Source : Bilan du CSLP 2010

Néanmoins, la législation nationale n'est pas totalement adaptée aux conventions internationales. La promotion et la protection des droits des réfugiés restent insuffisantes. Les textes existant dans ce domaine sont mal connus (droits et devoirs), insuffisamment appliqués et doivent être intégrés dans la législation nationale pour une application améliorée et mieux adaptée au contexte actuel de développement du pays, marqué par l'afflux de réfugiés notamment en provenance du Mali.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration, élaborée en 2010, constitue une avancée significative vers la prise en compte des droits des migrants et une meilleure prise en considération de la migration comme dimension du développement.

6.3 La Justice

La Mauritanie s'est dotée des lois (corpus juridique) nécessaires pour régir tous les secteurs de la vie. Des efforts continuent pour l'amélioration du corpus juridique et du rendement de la justice d'une façon générale. Ainsi, les actions de promotion du secteur de la justice, menées au cours des dernières années, ont visé la révision du Code Pénal, la modernisation de la législation, la vulgarisation des textes juridiques et le développement de la justice en ligne, le renforcement de l'indépendance de la justice, le développement du système d'inspection dans les juridictions et centres pénitenciers, le renforcement des capacités du personnel de justice, l'élargissement de l'offre et le développement de l'accessibilité aux justiciables (réhabilitation des palais de justice, la construction de nouveaux tribunaux régionaux, l'amélioration des conditions de travail des juges), l'amélioration de la situation de l'administration pénitentiaire et des conditions de vie de la population carcérale, la mise en place d'un dispositif institutionnel d'aide juridique et judiciaire et l'amélioration du temps d'instruction des dossiers et du rendement des services juridictionnels...

Les actions de renforcement des capacités du secteur, ont en particulier consisté en :

- la formation de l'ensemble des acteurs de la justice au niveau régional sur les questions de prévention des conflits et la protection des droits humains ;
- la formation sur les questions de justice de proximité et le rôle de mouslihs ;
- la réalisation d'un projet de Loi sur la migration et la protection des droits de personnes en asile ;
- L'organisation d'ateliers sur la redynamisation de l'assistance judiciaire ;
- l'appui à l'association de l'ordre des experts judiciaires en Mauritanie ;
- l'appui à la commission des experts en charge de la conduite de l'auto-évaluation du pays selon la CNUCC et la révision du code pénal selon les principes de la CNUCC.

Pour améliorer l'accès des citoyens, en particulier des groupes vulnérables aux services juridiques et assurer la prise en compte des droits humains au niveau du corps des magistrats et du personnel pénitencier, les efforts déployés se sont traduits, entre autres, par la tenue d'ateliers au profit des Magistrats et des officiers de la police judiciaire sur les droits des

détenus et arrêtés (approche de respect des droits de l'homme...). Des formations ont été également organisées en faveur de magistrats sur la prévention de la torture et le droit international des droits de l'homme et sur le mode de traitement des détenus au profit des responsables des prisons.

Encadré 3 : Les progrès réalisés dans le domaine de la justice

En ce qui concerne la justice, un travail substantiel de codification et de renforcement des capacités a été réalisé à travers : (i) l'adoption d'importants textes comme la loi incriminant les pratiques esclavagistes citée plus haut, la loi sur le trafic illicite des migrants, les principaux textes processuels et statuts particuliers et le décret créant les bureaux d'aide juridictionnelle ; (ii) l'amélioration de la qualité des ressources humaines par le biais du recrutement de magistrats et de greffiers. Cet effort a été consolidé à travers la création d'une Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM) ; (iii) la facilitation de l'accès des justiciables, notamment les plus démunis, au droit et à la justice par l'adoption de décrets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des bureaux de l'aide judiciaire et aux tarifs des frais de justice, la création de bureaux d'accueil et d'orientation au niveau des juridictions et la distribution de la mallette du juge ; (iv) l'amélioration du fonctionnement des institutions en charge de la justice des mineurs et des conditions de détention de ces derniers, parallèlement à la mise en place d'outils spécifiques pour leur réinsertion ; (v) la construction de quatre tribunaux départementaux à Nouakchott, la construction du siège de la Cour suprême, du palais de justice de Kiffa, la relance du chantier du palais de justice de Nouadhibou, et la construction de prisons civiles à Nouadhibou et Aleg ; et (vi) le renforcement du contrôle par le biais d'une inspection générale à tous les niveaux du système juridique et judiciaire.

Dans ce domaine, les réalisations ont porté sur: (i) la mise en œuvre de l'ordonnance relative à la protection pénale de l'enfant et le contrôle des procédures des structures de la justice juvénile; (ii) la vulgarisation, de la législation juvénile par une large distribution de documents sur la convention des droits de l'enfant et l'enfance; (iii) les travaux d'assainissement, d'approvisionnement et de réhabilitation des prisons de Nouakchott; (iv) l'équipement de la bibliothèque du palais de justice de Nouakchott par l'impression et le tirage des codes juridiques et l'acquisition de nouveaux ouvrages en droit ; (v) la révision de l'arsenal juridique et la préparation de nouveaux projets de textes juridiques; et (vi) l'équipement des tribunaux en matériel bureautique et informatique.

Source : Bilan du CSLP 2010 et RMO CSLP 2013

Cependant, des contraintes subsistent au niveau du secteur de la justice parmi lesquelles les lourdeurs et lenteurs des procédures. D'autres part, l'enquête sur la perception de la justice (2012), montre que 61,7% des usagers sont insatisfaits de la justice, qu'il y a une faible connaissance des droits par le justiciable (29% des usagers), une perception négative de la justice (seuls 30% sont satisfaits en ce qui concerne la prévisibilité, l'indépendance et la transparence de la justice ainsi que l'égalité devant la justice et l'application des lois). Selon la même enquête, la part des usagers insatisfaits de l'efficacité de la justice de manière générale est de 70,5%.

Par ailleurs, selon la même enquête, 74,6 % des détenus ou anciens détenus, ont déclaré ne pas avoir été assistés par un avocat lors de leur procès et 66,5% ont estimé n'avoir pas compris la procédure lors des audiences. De plus, 69,5% des détenus ou anciens détenus ne connaissaient pas la durée de la détention préventive et 83,8% n'ont pas été avertis de leurs droits et devoirs à leur arrivée en prison.

La poursuite des réformes actuellement engagées au niveau du secteur de la justice s'avère nécessaire pour améliorer son efficacité, lever les contraintes auxquelles il bute et lui permettre de mieux accompagner le processus démocratique en renforçant les acquis en matière des droits de l'homme. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle loi a été récemment adoptée par le parlement pour permettre à l'Etat de supporter, désormais, les frais de justice (avocats) pour les citoyens indulgents.

6.4 La promotion et la participation des femmes

La Mauritanie a fait des avancées progressives dans le domaine de la promotion féminine et de l'adoption de l'approche genre. Ces progrès sont le résultat de la mise en œuvre des politiques et stratégies spécifiques aux femmes et des orientations stratégiques du CSLP focalisées sur la promotion du statut de la femme, l'institutionnalisation de l'approche genre et la sauvegarde de la famille.

L'action du gouvernement a été centrée sur la promulgation de nouvelles législations destinées à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes, l'intégration transversale de la dimension genre dans les politiques publiques, l'actualisation de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine, l'élaboration d'une stratégie nationale d'Institutionnalisation du Genre, l'adhésion aux Conventions Internationales relatives aux droits de l'Homme, et plus particulièrement, la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) et la Convention des Droits de l'Enfant (CDE).

La promulgation et l'application de textes condamnant les discriminations à l'égard des femmes notamment le Code du Statut Personnel (2001), le code du travail, ont favorisé la promotion du statut de la femme, sa participation politique, l'institutionnalisation de la dimension genre, l'accès des femmes à l'éducation, à la formation professionnelle et aux facteurs de production...

D'autre part, le gouvernement a pris des mesures institutionnelles et législatives pour faire face aux discriminations à l'égard des femmes à travers l'augmentation du quota des femmes dans les fonctions électives et dans la fonction publique, une politique de discrimination positive, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'encouragement à l'émergence d'organisations de défense des droits des femmes,

La situation a été caractérisée par une nette amélioration de la participation des femmes à plusieurs niveaux : **dans les instances parlementaires et les postes électifs, 9 femmes sont sénatrices sur un total de 56 Sénateurs et 31/147 des députés de l'Assemblée Nationale sont des femmes, soit un total de 40 femmes sur les 203 parlementaires que compte le pays, ce qui donne 20% des sièges du parlement aux femmes. Ces dernières sont aussi présentes dans les conseils municipaux à concurrence de 35,38% des conseillers. Ces femmes sont issues aussi bien de la majorité que de l'opposition qui a participé aux dernières élections législatives et municipales.**

Six femmes sont également maires de commune dont l'une des municipalités de Nouakchott et le poste stratégique de président de la Communauté Urbaine de Nouakchott est occupé par une femme.

On constate également que 3 femmes sont membres du bureau de l'Assemblée Nationale qui compte 12 membres, une femme est vice-présidente d'une commission parlementaire

permanente (il existe 5 commissions), et on compte 3 rapporteuses sur 15 et 4 femmes secrétaires de commission sur 10.

Pour les postes de responsabilité de haut niveau, 8 portefeuilles ministériels (sur 28) sont actuellement occupés par des femmes qui sont également présentes dans les postes de Secrétaire Général des ministères.

Les données disponibles sur l'emploi indiquent que le pourcentage des femmes dans les effectifs de la Fonction Publique est passé de 5% à la fin de la décennie 1960, à 23% en 1998 et 29% en 2011.

La répartition des effectifs des femmes par catégorie montre qu'elles sont essentiellement des employées des catégories B (44,4%) et A (30,9%).

La distribution des employés de la Fonction Publique par catégorie selon le sexe met en exergue d'importantes disparités entre homme et femme : dans la catégorie A (cadres supérieurs), 89% des cadres sont des hommes. Pour la catégorie des cadres moyens, le pourcentage des femmes (27,8%) est plus de deux fois moins élevé que celui des hommes (72,2%). Les femmes sont, aussi, peu présentes dans les postes de responsabilités au sein de l'administration publique : conseiller, directeur, chef de service.

Les femmes sont, aussi, présentes au sein de l'armée et de la police dans les métiers non combattants, ainsi que dans la douane et la protection civile. Un concours spécifique, organisé en faveur des femmes leur a permis d'accéder, en nombre important, à l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de la Magistrature où elles étaient presque absentes au niveau de plusieurs sections.

Au niveau des syndicats, sur les 19 centrales que compte le pays, aucune n'est dirigée par une femme. Parmi les 40 syndicats regroupés au sein de ces centrales, deux directions sont occupées par des femmes. Concernant les médias, deux chaînes de télévision sont dirigées par des femmes (la chaîne publique et une chaîne privée).

Malgré les acquis constatés dans les domaines juridique, politique et économique, la promotion de la femme et la prise en compte de la dimension genre buttent sur certaines contraintes. La prise de décision dans la sphère politique et économique et dans l'administration publique reste majoritairement dévolue aux hommes. Les capacités des femmes sont fragilisées par les pesanteurs du système d'organisation sociale, la non-effectivité des lois et la division sociale du travail. Les violences à l'égard des femmes sont fréquentes avec un taux de prévalence de la violence sexuelle de 14,3 % (18,7 % en milieu rural et 10,8 % en milieu urbain). Le statut de la femme demeure précaire en termes d'accès aux ressources économiques, financières ainsi que dans le secteur de l'emploi.

L'application du code du statut personnel, des recommandations des différentes conventions internationales, des textes nationaux et l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre seraient de nature à assurer une meilleure participation des femmes en garantissant davantage leurs droits. Il est également utile de renforcer les capacités de prise en compte du genre et des groupes vulnérables, en général, en termes de plus d'implication, de participation des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap à travers le développement des programmes spéciaux en lien avec les différents secteurs du développement y compris les industries extractives. Il serait, aussi, important

d'adopter et de mettre en œuvre une loi criminalisant les viols à l'égard des femmes, phénomène contraires à nos valeurs religieuses.

6.5 La cohésion sociale

La question de cohésion sociale est de plus en plus d'actualité dans un monde en mutation où la construction des démocraties durables exige un certain niveau de citoyenneté, la justice et la participation. La plupart des sociétés, d'aujourd'hui, sont exposées à des risques potentiels de conflit qui sont liés à l'identité nationale, au partage du pouvoir, à l'emploi, à l'insécurité alimentaire, exacerbée par la pauvreté, les problèmes fonciers, les conflits de génération.

En Mauritanie, l'Etat a fait de la cohésion sociale une de ses priorités de développement. Cela s'est traduit par l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Cohésion Sociale qui doit contribuer à la promotion d'un développement durable, à la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, la consolidation de l'unité nationale, de la paix et de la sécurité.

Le pays connaît de profondes mutations (i) climatiques, réduisant les espaces utiles par rapport aux besoins croissants des populations, (ii) économiques, modifiant le mode de production et les formes de redistribution des biens, (iii) sociales, engendrant des aspirations légitimes de larges pans de la société rurale à accéder aux conditions leur assurant plus de bien-être et d'indépendance. Les mutations sociales, culturelles, économiques et politiques des dernières décennies ont imprimé un visage nouveau à la Mauritanie.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a élaboré la Stratégie Nationale de cohésion Sociale pour prendre en charge toutes les problématiques de développement. Cette stratégie s'articule autour de 7 principaux axes :

- ✓ La Promotion de la justice et des droits humains ;
- ✓ Le raffermissement de la démocratie, de la participation et de la citoyenneté ;
- ✓ L'accès aux services sociaux de base ;
- ✓ La Protection sociale, Tolérance et Paix ;
- ✓ L'accès à la propriété foncière ;
- ✓ L'accès aux ressources naturelles ;
- ✓ L'intégration du genre dans les politiques publiques.

L'adoption de cette stratégie, finalisée depuis trois ans, s'avère une nécessité pour pouvoir mettre en œuvre ses différents axes qui sont tous d'une importance capitale pour la consolidation de l'unité nationale et le renforcement de la cohésion sociale.

6.6 La gouvernance économique

La Mauritanie a entamé, depuis quelques années, un processus visant à asseoir une bonne gouvernance économique pour s'arrimer aux impératifs de développement qui imposent de plus en plus d'efficacité et de transparence dans la gestion des affaires publiques. Les actions menées dans ce cadre ont principalement touché la gestion des ressources publiques, la planification et l'exécution des activités de développement, la lutte contre la corruption, le climat des affaires,

6.6.1 La gestion, la planification et l'exécution du développement

Au niveau de la gestion des ressources publiques, les efforts du gouvernement ont, entre autres, abouti à : (i) l'élaboration du schéma directeur de la réforme du système de gestion des finances publiques et de son plan opérationnel à moyen terme; (ii) l'amélioration du système ou procédure d'information sur les revenus des industries extractives (adhésion de la Mauritanie à l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE), (iii) l'adoption du nouveau code de passation des marchés publics et ses décrets d'application; (iv) la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique; (v) l'élaboration de la base de données économiques et sociales, (vi) l'actualisation du modèle de prévision macroéconomique et (vii) l'élaboration de la matrice de comptabilité sociale...

La lutte contre la corruption qui constitue un problème de développement a été au centre l'action du gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance économique. En effet, la corruption reste un problème de développement souvent soulevé au niveau des administrations publiques et du secteur privé. Une enquête réalisée par la Banque Mondiale auprès du secteur manufacturier mauritanien afin d'estimer le coût de la corruption fait ressortir que plus de 10% de la valeur des contrats avec l'administration sont perdus en paiements informels. Selon cette même enquête, les entreprises déclarent perdre environ 6% de leurs chiffres d'affaires en raison de ces coûts additionnels niveau fortement supérieur à celui enregistré au Mali (3,4% du PIB) et au Sénégal (0,5% du PIB).

C'est pourquoi une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC), assortie d'un plan d'action, a été adoptée par le gouvernement en 2012. La SNLCC, qui constitue une évolution notable, a pour objectif de contribuer à la bonne gouvernance dans les secteurs public et privé, de renforcer les pouvoirs et l'efficacité des autorités de contrôle et du pouvoir judiciaire, de favoriser l'utilisation efficace des ressources, de permettre à la société civile d'ester en justice en matière de lutte contre la corruption...

L'intérêt accordé à la lutte contre la corruption dans les différents secteurs de développement s'est, aussi, concrétisé par l'élaboration et la validation de 6 plans d'action sectoriels au profit de départements de la justice, santé, finances, éducation, pêche et pétrole. S'ajoutent à cela (i) l'adhésion de la Mauritanie à la convention des Nations Unies contre la corruption, (ii) la ratification de la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, (iii) l'adoption de la loi relative à la transparence financière de la vie publique et (iv) la mise en place de l'observatoire anti-corruption des OSC.

Cependant, le renforcement et la consolidation des efforts de lutte contre la corruption, à travers la promulgation de textes juridiques (adoption des lois...) et une plus grande implication de la société civile sont indispensables pour l'éradication de ce phénomène.

Dans les domaines de la planification et de la budgétisation, le rendement de l'administration fiscale a été amélioré par la constitution d'un fichier central des contribuables et la déconcentration des services des douanes. Sur le plan de l'exécution budgétaire on note parmi d'autres mesures: (i) l'adoption du schéma directeur de réforme des finances publiques et (ii) la production des lois de règlement...

Les organes de contrôle ont été renforcés avec l'entrée en scène de l'inspection générale d'Etat dont le mécanisme d'intervention simplifié confère des avantages comparatifs à l'efficacité de son action. Le rôle de la Cour des comptes a été renforcé à travers : (i)

l'élargissement de ses pouvoirs, en matière de vérification des comptes, à tous les établissements, sociétés, entreprises et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat et (ii) l'institution d'un conseil supérieur dont les membres qui représentent les autorités administratives et les chambres du parlement disposent d'un mandat de trois ans...

Dans le domaine du renforcement des capacités de programmation, de pilotage, du suivi des politiques et le développement, il faut noter (i) l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme global, (ii) la généralisation des Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP) et le renforcement de l'intégration des questions de pauvreté et d'environnement à travers la réalisation des agendas 21, (iii) l'actualisation ou l'adoption des stratégies sectorielles pour une meilleure cohérence avec le CSLP, (iv), la conduite des concertations nationales sur l'agenda de développement post 2015, (v) l'adoption de la matrice de comptabilité sociale, (vi) la production régulière du rapport de mise en œuvre du CSLP, (vii) la réalisation de la base des données des projets et financements externes qui permet de cartographier les ressources et mieux planifier les actions de développement. Le dispositif de planification a été renforcé par la mise en place d'une Cellule d'Appui à l'Innovation (CAI) et une cellule NEX.

En matière de production et de diffusion des données utiles pour la planification du développement, un Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) a été organisé en 2013, une enquête sur l'emploi réalisée en 2012 et une Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV) en 2014. Les résultats de ces différentes opérations de collecte des données constituent des supports actualisés pour la planification et la programmation, le suivi et l'évaluation des activités de développement.

Par ailleurs, l'actualisation de la politique de population a permis une meilleure intégration des questions de population dans le CSLP et les politiques sectorielles.

6.6.2 Le climat des affaires

Le développement du secteur privé constitue un élément clé de toute stratégie de développement économique et social durable. Cependant, l'efficacité du rôle et la contribution du secteur privé au développement restent tributaires de l'importance et de la qualité des investissements qui sont indispensables à la réalisation des activités du secteur. Ces investissements déterminent le niveau d'implication du secteur privé et par conséquent sa participation à la création de la valeur ajoutée.

Conscient de cette situation, le gouvernement mauritanien a mis en œuvre, en particulier, au cours des dernières années, une série de réformes afin de créer un environnement favorable aux affaires. C'est dans ce cadre que de nouveaux codes ont été mis en place (investissements et marchés publics) et une Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé créée. Cette dernière comprend une Direction du Guichet Unique et du Suivi des Investissements au niveau de laquelle toutes les formalités administratives exigées aux opérateurs économiques peuvent être accomplies. Ce qui a permis de simplifier, faciliter et de réduire les procédures de création d'entreprises.

Les programmes et réformes mis en œuvre, en faveur de la promotion du secteur privé, se sont articulés fondamentalement autour des éléments suivants :

- Le programme pour la réforme de la fiscalité et la modernisation de l'administration fiscale;
- L'adoption d'une stratégie de développement du secteur financier ;
- la création de la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD), l'autorisation de nouvelles banques, le démarrage du processus de mise en place d'une bourse de valeurs et la baisse du taux directeur de la BCM pour faciliter l'accès au crédit ;
- La création en 2013 de la Zone Franche à Nouadhibou ;
- La création d'un centre National de médiation et d'arbitrage auprès de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM);
- La révision du Code du Commerce ;
- La promulgation de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité;
- La création par décret d'un comité des investissements qui constitue un cadre de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé;
- La poursuite du processus de réforme de la justice ;
- La création d'un Comité Interministériel chargé des réformes relatives au Doing Business de la Banque Mondiale.

Malgré les réformes et les progrès précités, l'environnement national des affaires connaît un certain nombre de contraintes qui sont en rapport avec le manque de compétitivité du secteur privé national lié à plusieurs facteurs dont on peut citer : (i) le sous-développement des marchés financiers ; (ii) l'accès limité au crédit surtout pour les PME ; (iii) la complexité de la fiscalité ; (iv) l'existence de pratiques anticoncurrentielles ; (v) le manque des infrastructures ; (vi) la rigidité de la réglementation relative aux douanes et au commerce extérieur ; (vii) le manque de travailleurs qualifiés ; (viii) la présence de la corruption ; (ix) les insuffisances du système judiciaire et (x) le manque de concertation public-privé et d'un cadre de partenariat public-privé.

La mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Privé, adoptée en 2014, doit aller dans le sens de lever les principales contraintes auxquelles il est confronté en améliorant le climat des affaires et en renforçant la participation du secteur au développement.

Chapitre 2 : Les Industries Extractives, un potentiel de développement humain

Le sous-sol mauritanien recèle d'importantes potentialités minières, gazières et pétrolières répertoriées dont notamment le fer, le cuivre, l'or, le phosphate, le quartz, le chrome, le manganèse, le vanadium, le plomb, le zinc, les éléments du groupe de platine, les terres rares, les sables noirs, les sables siliceux, les sels, les tourbe, le gaz, le pétrole, .etc. Mais ce sous-sol reste sous-exploré.

Les ressources extractives ont pris une place de plus en plus accrue comme sources de croissance et de recettes publiques dans le pays. Les industries extractives, de par leur fort potentiel, pourraient constituer un créneau important pour l'émergence d'un développement humain durable en Mauritanie.

En 2012, la Mauritanie était le deuxième producteur Africain de minerai de fer, qui est le principal produit d'exportation du pays.

De ce fait, les objectifs des politiques publiques ont été axés sur la recherche d'une exploitation rationnelle de ces ressources en vue de maximiser leurs retombées socio-économiques sur les populations. Des réformes, portant notamment sur la mise en place de mécanismes pour une utilisation rationnelle des revenus et la rénovation du cadre législatif et réglementaire du secteur minier, ont été ainsi engagées.

Les efforts ont visé l'amélioration des performances du secteur extractif qui a connu certes des progrès notables, mais restés en deçà des attentes en termes de contribution à la réduction de la pauvreté, du chômage et au développement local des régions cibles.

Définitions des industries Extractives

Les Industries Extractives (IE) désignent les ressources non renouvelables telles que les minerais, le pétrole et le gaz. Elles comprennent donc l'extraction de produits minéraux présents à l'état naturel sous forme solide (houille et minerais), liquide (pétrole) ou gazeuse (gaz naturel). L'extraction peut se faire de différentes manières, notamment sous terre, en surface, par le creusement de puits ou par l'exploitation minière des fonds marins.

Ce sont donc toutes les industries pratiquant les activités d'extraction de matière minérales à l'air libre ou sous terre et/ou de prospection en vue d'une telle extraction et/ou de préparation des matières extraites pour la vente sauf la transformation des matières extraites

Dans ce chapitre, seront traités successivement les thèmes suivants :

- ✓ l'état des lieux du secteur extractif en Mauritanie ;
- ✓ La gouvernance du secteur des industries extractives ;
- ✓ Impacts des industries extractives sur la promotion du DHD et sur l'environnement.

Section 1 : Etat des lieux du secteur extractif en Mauritanie

L'activité du secteur extractif en Mauritanie revêt une grande importance pour l'économie nationale. Conscient de l'importance vitale de ce secteur, l'Etat mauritanien, qui fait de sa promotion une de ses priorités de développement, déploie, depuis plusieurs années des efforts notoires visant notamment à :

- accroître le niveau de reconnaissance de ses potentialités à travers l'amélioration de l'infrastructure géologique pour susciter davantage l'intérêt des investisseurs;
- rendre le cadre légal, fiscal et réglementaire régissant les activités minières compétitif compte tenu des impératifs de la mondialisation ;
- établir et consolider une capacité institutionnelle et technique pérenne pour une meilleure gestion du secteur minier par des ressources humaines adaptées;
- mettre en place une base de données géologique, minière et environnementale ;
- vulgariser ce potentiel auprès des investisseurs à travers l'organisation des séminaires spécialisés et la participation aux foras miniers internationaux ;
- améliorer la contribution du secteur minier au développement social et économique national et local.

Ces efforts, ayant conduit à la réalisation d'une infrastructure géologique permettant de d'apporter une information fiable, ont abouti à la création d'un climat de confiance et de quiétude permettant à plus de 80 sociétés minières, dont certaines de renommée internationale, d'être présentes en Mauritanie pour entreprendre les activités d'exploration et d'exploitation, dans le cadre de (150 permis de recherche et 13 permis d'exploitation, visant notamment les substances de l'or, du fer, du diamant, de l'uranium, du cuivre, des phosphates, du quartz, etc.

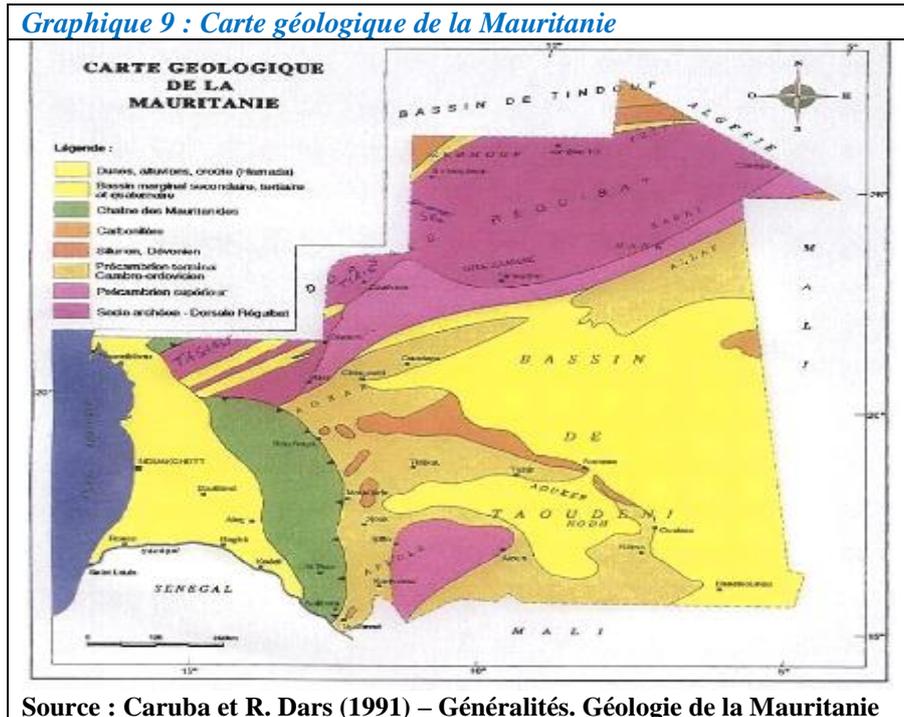
La production minière concerne actuellement le minerai de fer qui reste le plus abondant dans le pays suivi par le cuivre, l'or, le quartz et le gypse. D'autres gisements de fer, de phosphate, de sel et d'uranium sont en voie d'être développés/ Aussi, d'importantes réserves pétrolières et gazières ont été découvertes dont certaines font l'objet d'exploitation.

1.1 Potentiels du secteur extractif

1.1.1 Potentiel du secteur Minier

Le contexte géologique de la Mauritanie se caractérise par la présence de cinq ensembles géologiques qui sont, du plus ancien au plus récent, la dorsale R'Gueïbat, le Bassin de Taoudéni, le bassin de Tindouf, la chaîne des Mauritanides et le bassin côtier (graphique 9).

Graphique 9 : Carte géologique de la Mauritanie



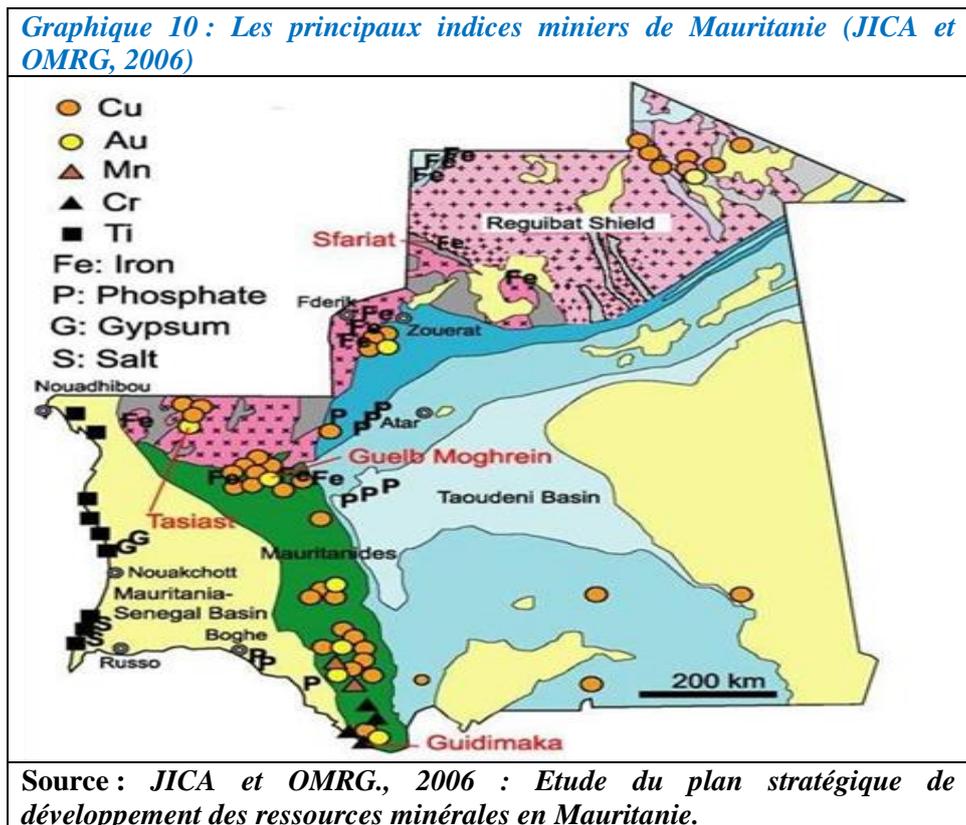
Source : Caruba et R. Dars (1991) – Généralités. Géologie de la Mauritanie

Les indices minéraux et miniers identifiés, qui dépassent les 900 indices, et les plus importants gisements du pays, se situent dans lesdits grands ensembles géologiques suivants du pays (fig. 1)² :

- La dorsale R'gueibat (âges supérieur à 2,6 milliards d'années) est située au nord et au nord-ouest du pays et renferme d'importantes réserves d'or, de fer, de cuivre, de nickel, de lithium, de béryl, de wolfram, d'uranium et des éléments du groupe du platine. De même, des kimberlites ont été mises en évidence dont certaines sont diamantifères. Compte tenu des ressources minières de domaines géologiques comparables dans d'autres pays (cratons du Kaapvaal au Zimbabwe), la dorsale R'gueibat constitue un potentiel minier de premier ordre ;
- Le bassin sédimentaire de Taoudéni (âges compris entre 1 000 et 295 millions d'années) est le plus grand bassin de l'Afrique de l'Ouest. Il occupe le centre et l'est du pays, reste sous exploré malgré la découverte d'indices de fer, de cuivre et d'hydrocarbures ;
- Le bassin sédimentaire de Tindouf (contemporain de Taoudeni), situé à l'extrémité nord et nord-ouest du pays, présente des potentialités de minerais de fer et de pétrole ;
- La chaîne des Mauritanides (âges compris entre 800 et 250 millions d'années) est située à l'Ouest du bassin de Taoudeni. Elle renferme de nombreuses minéralisations d'or, de cuivre, de chrome, cobalt et de terres rares. C'est dans cette chaîne que se trouve le gisement de cuivre et d'or de Guelb Moghrein d'Akjoujt ;
- Le bassin côtier ou bassin Mauritanie-Sénégal (âges compris entre 245 millions d'années et l'Actuel) est situé dans la partie occidentale de la Mauritanie. Les recherches d'hydrocarbures en cours en offshore ont mis en évidence des prospects très prometteurs de pétrole et de gaz. C'est dans ce bassin que plusieurs champs pétrolifères (Chinguitti) et gazifères ont été découverts au cours de ces dernières années. Par ailleurs, on y trouve les gisements de gypse, de sel, de phosphate et de sables noirs (ilménite et zircon).

Les recherches minières effectuées en Mauritanie durant les années 90 ont été orientées sur la simple base des similitudes géologiques avec d'autres régions (Australie, Afrique du Sud, Guinée, Mali, etc.) riches en gisements miniers tels que le fer, la bauxite, le cobalt, le cuivre, l'or, le diamant, le manganèse, le rutile, l'uranium et le quartz.

Sur la base de ce qui précède, on peut dire que le territoire mauritanien est formé d'ensembles géologiques très variés présentant une diversité d'indices miniers et même de gisements (graphique 10) tels que le (cuivre d'Akjoujt, l'or de Tasiast et le fer de Zouerate). Par corrélation avec des environnements géologiques comparables dans le monde, la Mauritanie a le privilège d'avoir un contexte géologique favorable à une diversité de gisements certes économiquement exploitables.



1.1.1.1 Le potentiel du minerai de fer

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) qui exploite le minerai du fer de la zone de Zouérate depuis 1963, continue actuellement l'exploration pour découvrir de nouveaux gisements en vue de pérenniser sa production minière.

D'autres sociétés d'exploration ont découvert des quantités importantes de ce minerai. Certaines parmi elles ont postulé pour des permis d'exploitation telles Sphère Investments SA (à Askaf & Lebtheinia), Mauritanian Copper Mines (MCM) (à Guelb Moghreïn), Charter Pacific (à Legleitat), MinesMetals (à Tazadit) et d'autres sont en voie de finaliser leurs études de faisabilité dont on peut citer : Wadi Rawda Industrial Investments (à Imkebden et Tiferchai), Curve Cap (au Sud Est d'Akjoujt) et SOMASO (à Kawat)....

Signalé dans la plupart des wilayas du pays, les principales concentrations de fer se localisent surtout dans la dorsale R'guéibat (Guelbs, autour de la ville minière de Zouérate (wilaya de Tiris Zemmour) et à une moindre échelle dans la chaîne des Mauritanides (Inchiri). Les gisements, situés autour de Zouérate, sont exploités à ciel ouvert par la SNIM. Deux types de minerais de fer sont actuellement exploités par la SNIM dont un minerai « naturellement riche » (minerai d'hématite) et un minerai « naturellement pauvre » (minerai de magnétite).

Les réserves de minerai de fer, confirmées dans le nord du pays, sont évaluées en plusieurs milliards de tonnes et sont localisées à :

- M'Haoudat avec 200 millions de tonnes de minerai riche (60 à 66% Fe) ;
- Guelb El Rhein et Oum Arwaguen avec, environ 1 milliard de tonnes de minerai pauvre (37 à 42% de fer), Tizerghaf El Beidha (40 km, au Nord de Zouérate) : 830 millions de tonnes de minerai pauvre (33%Fe).
- Fosse TO14 avec Mines Metals (groupe chinois) pour une exploitation souterraine de 55 millions de tonnes de minerai naturellement riche ;
- Guelb El Agareb avec des réserves estimées à plus d'un milliard de tonnes de magnétite à forte teneur exploité d'un partenariat entre Arcelor Mittals (Inde) et la SNIM ;
- La société Sphere Minerals limited (qui a été acquise par Xstrata en 2010) dirige actuellement deux projets dans la Wilaya de Tiris Zemmour dont :
 - Guelb Askaf qui se compose de six gisements de quartzites à magnétite (33%Fe) avec des réserves prouvées de plus de 394 millions de tonnes de fer. Situé à 35 km au Sud de la zone du projet du Guelb El Aouj, Askaf jouxte le chemin de fer de la SNIM. Cette dernière a signé, le 4 juin 2014, avec Glencore un TermSheet pour un accord commercial de 18 ans aux termes duquel la SNIM assurera le transport sur son chemin de fer, le stockage à Nouadhibou et le chargement des bateaux de la production de la mine d'Askaf qui sera développée donc par Glencore dans la région de Fdérick au nord de la Mauritanie. Le démarrage de la construction de son usine qui était prévu au 1^{er} janvier 2015 a été reporté à une date ultérieure ;
 - Guelb El Aouj est un minerai de magnétite qui fait l'objet d'une joint-venture à part égale (50% Sphere) et (50%) SNIM. Il sera développé par les deux parties à travers la mise en place des installations

d'enrichissement pour la production, dans un premier temps, de concentré et la construction d'une usine de pelletisation afin de produire, dans une seconde phase, des boulettes de Réduction Directe (DR) à haute teneur dont l'exportation sera assurée en faisant usage des installations du chemin de fer et portuaires existantes de la SNIM. Ses réserves sont estimées à 2 milliards de minerais de fer magnétite.

D'autres réserves de minerai de fer non confirmées sont à divers stades d'évaluation par les opérateurs dans les Guelbs de Tizerghaf El KHadra, Atomai, Guelb Moghrein, Lebtheinia, Imkebden et Tiferchai.

1.1.1.2 Le potentiel cuprifère

Le seul gisement de cuivre existant est situé dans Guelb Moghrein (Akjoujt). Il est exploité depuis 2006 par la Société Mauritanian Copper Mines (MCM) qui a investi 106 millions USD, en 2010, pour renforcer ses capacités de production, compte tenu de l'existence des réserves prouvées de cuivre, évaluées à plus de 28 millions de tonnes de concentrées dans le Guelb Moghrein (Encadré 4).

Encadré 4 : le gisement de cuivre et d'or du guelb Moghrein (MCM)

Le gisement du cuivre et de l'or d'Akjoujt est composé de deux guelbs : l'un est oriental et non exploité du fait qu'il est superficiel et qu'il a une teneur faible, l'autre est occidental et il est actuellement en cours d'exploitation par la MCM le gisement est sous forme d'amas.

Le Guelb Moghrein occidental stratigraphiquement se subdivise en 4 parties :

- 1) Chapeau de fer ;
- 2) Zone oxydée : Dans cette zone les sulfures sont instables et les minéraux sulfurés sont oxydés, c'est aussi la zone d'altération ou de dissolution ; la dissolution
- 3) Zone de cémentation : Zone de saturation, dans cette zone les roches subissent une saturation permanente et l'eau descend lentement vers le bas, les éléments qui ont été dissous dans la zone oxydée vont se déposer (les sulfures).
- 4) Zone sulfurée : Riche en minéraux sulfurés, c'est une zone statique, cette partie intéresse la MCM pour l'exploitation du Cu Au et minéralogiquement cette partie se compose de la pyrrhotite, chalcoppyrite, arséniures de Fe-Co-Ni, arsénopyrite, cobaltite, minéraux de Bi-Au-Ag-Te ainsi que la magnétite, clinamphiboles Fe-Mg, chlorite, graphite, l'apatite, le xénotite et monazite.

Source : <http://mine-cu-au-mauritanie.wikispaces.com/Gisement+de+guelb+moghrein>

1.1.1.3 Le potentiel aurifère

En Mauritanie, l'or est produit actuellement par la société TASIAST Ltd sa (Mine à Guelb El Gheicha) et par la société MCM (comme sous-produit de l'exploitation du cuivre à Akjoujt).

La mine d'or de TASIAST est un des plus importants projets miniers en Afrique avec des réserves minières avérées et probables de 7,6 millions d'onces. La première mine d'or du pays a démarré en début du deuxième semestre 2007 suite à un investissement de 80 millions de dollars pour une production annuelle de 120.000 onces (environ 4 tonnes) qui sera portée à 275.000 onces en vertu de l'accord passé à cet effet en avril 2009 au vu des réserves supplémentaires découvertes dans le périmètre d'El Ghaicha suite à un investissement

supplémentaire de plus 50 millions de dollars. Un investissement de près de 1,5 milliard de dollars US a été réalisé au cours des dernières années dont objectif est d'en faire l'une des plus grandes mines au monde.

La production nationale d'or, pour l'année 2013³, est assurée par la société Tasiast Mauritanie Ltd SA à hauteur de 82,3% suivie par la société MCM avec 17,7%.

1.1.1.4 Le potentiel de quartz

D'énormes réserves de quartz ont été mises en évidence ces dernières années par les deux opérateurs de recherche, en l'occurrence, la société ARVG (société mère de la société Quartz Inc de Mauritanie) et la société ALCO MATEREILS (société mère de la société Quartz de Mauritanie). Lesdites réserves ont été identifiées dans la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou.

1.1.1.5 Le potentiel des phosphates

Le potentiel du phosphate se situe dans la zone de Bofal Loubbeira (Gorgol). Il est estimé à 136 millions de tonnes de bonne qualité et a fait l'objet, depuis 1998, d'attribution de plusieurs permis d'exploitation successifs à différentes sociétés (SIPIA, SOPHOSMA, SNIM et BIMC). La zone a été classée plus récemment en Zone Spéciale et fait l'objet d'un Appel d'Offres International au profit des opérateurs pour l'exploitation de son potentiel.

1.1.1.6 Le potentiel de l'uranium

Ayant démarré essentiellement en 2007 dans la Dorsale de R'Gueiba, la prospection de l'uranium, fait actuellement l'objet d'importantes activités de recherche menées par des sociétés étrangères telles que Aura Energy et Forté Energy (Joint Venture entre Murchison et Areva) ainsi que les sociétés nationales comme Macoba-TP et BSA⁴.

Ces recherches, très soutenues, ont déjà permis la découverte d'importants indices voire des prospects d'uranium dans des calcrètes au Nord et des programmes de forages sont envisagés pour évaluer les ressources disponibles (Bir Ennar et environ).

1.1.1.7 Le potentiel du gypse

Les réserves prouvées et probables en gypse sont évaluées à plus de 100 millions de tonnes. Le gypse est actuellement exploité au niveau du gisement de la Sebkhha de Ndghamcha, (situées entre Nouakchott et Akjoujt) par la Société Arabe des Industries Métallurgiques (SAMIA), une filiale de la SNIM qui produit près de 20 000 tonnes annuelles de gypse destinées en partie à la transformation pour la fabrication du plâtre et au ravitaillement des cimenteries. La SAMIA projette d'intensifier l'exploitation du gypse pour porter sa production à 100 000 tonnes par an et envisage de l'exporter vers les pays voisins de l'Afrique de l'Ouest. Les réserves de gypse font aussi l'objet d'exploitation par deux autres opérateurs privés mauritaniens (MMC sa et SOMIP sarl) qui exploitent ces carrières à des fins industrielles.

³Rapport Conciliation ITIE Mauritanie 2013, p11

⁴CMAF (2014) : Etude sur les filières attachées aux industries minières. Rapport final.

1.1.1.8 Le Potentiel du sel

La saline d'Idjil (Nord-Ouest de F'derick), qui est la plus ancienne et la plus importante du pays, renfermant des réserves de plus de 11,5 millions de tonnes. Découverte au XVIII^e siècle, la sebkha d'Idjil, qui mesure 30 km du Nord au Sud et 10 km d'Est à l'Ouest, est traditionnellement exploitée.

Le sel est aussi traditionnellement exploité dans les salines de N'Terert (Trarza). Dans les années 80, une autre saline (celle de Lekhcheime) a été découverte dans le Nord de la sebkha Ndghamcha (120 km au Nord –Est de Nouakchott), son potentiel est estimé à 120 millions de tonnes.

1.1.2 Le potentiel du secteur des hydrocarbures

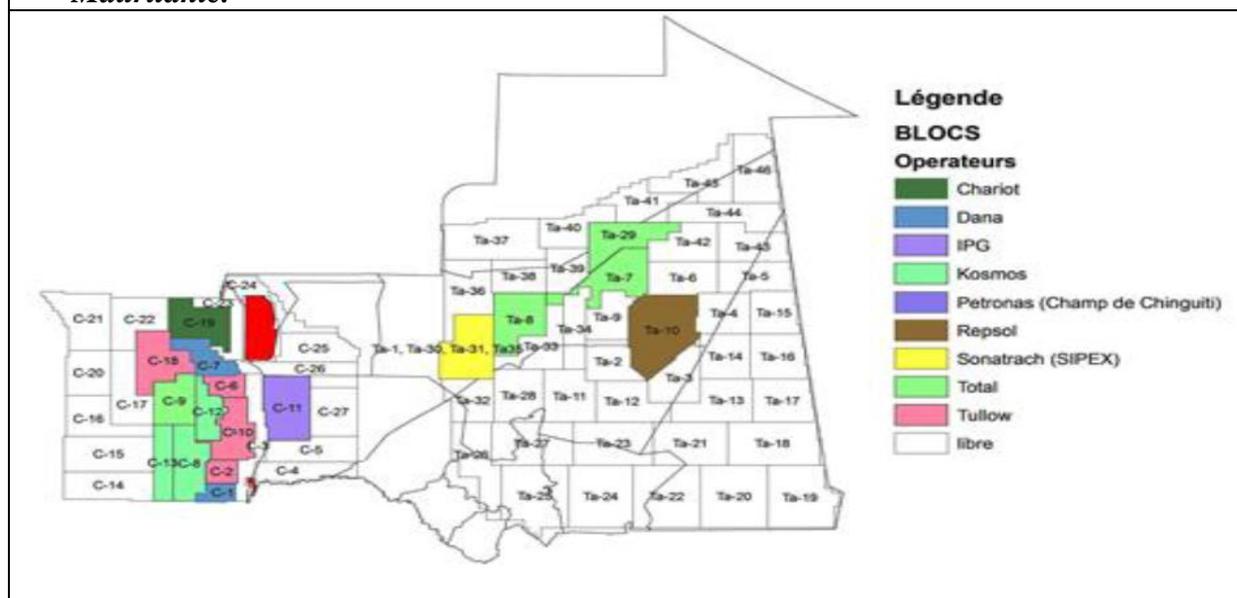
Les potentiel en hydrocarbures du pays, principalement localisé dans l'Océan Atlantique, est le plus inexploré en Mauritanie. Les réserves de pétrole brut sont estimées à environ 600 millions de barils.

Pour ce qui est du gaz, le principal gisement découvert est celui de Banda (environ 3000 milliards m³ de gaz naturel avec un anneau d'huile). C'est à partir de l'exploitation de ce site que la Mauritanie s'est engagée à fournir 80 MW d'électricité au Sénégal à partir 2015. D'autres gisements de gaz sont au stade d'évaluation. Il s'agit des gisements de Tevet, Pelican, ...

Il existe également des gisements mixtes comme celui de Thiof avec un potentiel d'environ 1 milliards de barils de pétrole et du gaz associé.

En 2013, la Mauritanie comptait 19 blocs pétroliers en phase d'exploration et un bloc en production (le champ Chinguetti) dont la répartition géographique est présentée dans la figure 1.

Figure 1 : Carte représentant les blocs pétroliers d'exploration et de production en Mauritanie.



En mai 2015, Kosmos Energy a annoncé la découverte d'énormes quantités de gaz dans le puits d'exploration Tortue-1 foré sur le bloc C8 au large des côtes mauritaniennes et situé à environ 285 kilomètres au Sud-Ouest de Nouakchott confirmant la présence de quantités supplémentaires d'hydrocarbures.

Les prospections et les travaux de forage se poursuivent en On shore par la société Total E&P dans le Bassin de Taoudenni pour la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz.

1.2 Productions et exportations

Les produits miniers occupent de plus en plus une place importante dans les productions et exportations de la Mauritanie notamment depuis 2006 avec le démarrage de l'exploitation de nouveaux produits (cuivre, or, pétrole). La découverte récente des gisements de gaz naturel est de nature à accroître davantage l'importance du secteur des industries extractives. Néanmoins, si cette évolution ne s'accompagne pas 'une diversification de la base productive, la dépendance économique de la Mauritanie des produits extractives risque de s'accroître.

1.2.1 Le minerai de fer

En Mauritanie, le minerai de fer est exploité exclusivement par la SNIM (Encadré 13), une société à économie mixte dont les actionnaires sont l'Etat mauritanien (78,35%), Industrial Bank Of Kuwait (7,17%), Arab Mining Company (5,66%), Irak Fund (4,59%), ONYHM-Maroc (2,3%), BAD (1,79%) et privés mauritaniens (0,14%). Il est extrait des gisements miniers situés dans le Tiris Zemmour. Après son extraction par abattage à l'explosif le minerai riche est concassé et trié. Le minerai pauvre est enrichi par séparation magnétique à sec grâce à des tambours rotatifs à aimants permanents.

Encadré 5 : L'exploitation du fer en Mauritanie

L'exploitation du fer est passée par plusieurs étapes, depuis la découverte au milieu des années trente par des géologues français, des premiers indices de minerai de fer dans le Nord de la Mauritanie :

- 1935** : localisation de gisements de minerai de fer dans la Kédia d'Idjill, dans le Nord de la Mauritanie ;
- 1948** : première étude du site pour une exploitation éventuelle ;
- 1952** : création de la Société des Mines de Fer de Mauritanie (MIFERMA) et début des recherches et des travaux ;
- 1963** : démarrage de l'exploitation par la MIFERMA. Le premier navire chargé de minerai mauritanien quitte Nouadhibou ;
- 1974** : rachat par le Gouvernement Mauritanien des actions de MIFERMA (nationalisation) et transfert des actifs à la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) ;
- 1978** : changement de statut juridique de la SNIM qui devient une société d'économie mixte avec l'ouverture du capital au secteur privé ;
- 1984** : une production de concentrés, obtenus par enrichissement de minerais magnétiques en provenance du Guelb El Rhein, vient s'ajouter à la production des minerais riches de la Kédia ;
- 1987** : découverte du gisement de M'Haoudat, à 60 km au Nord-Est de Zouérate ;
- 1991** : découverte du gisement de TO14, au Sud-Est de la Kédia d'Idjill et sa mise en exploitation ;

1994 : inauguration du gisement de M'Haoudat ;
2006 : la SNIM franchit la barre des 400 millions de tonnes vendues depuis 1963 ;
2010 : lancement du projet Guelb II ;
2012 : lancement du programme stratégique «Nouhoudh» (Renaissance) qui devrait porter la production annuelle de la SNIM à 40 millions de tonnes de minerai de fer à l'horizon 2025 ;
2014 : volume de vente record de 13,3 millions de tonnes de minerai de fer.

Les deux types de minerai de fer sont, par la suite, acheminés par un train minéralier long de 250 wagons de Zouérate à Nouadhibou sur une distance de 700 Km. Ainsi chaque jour près de 40 000 tonnes de minerai de fer quittent Zouérate pour le port minéralier de Nouadhibou à partir duquel il est exporté vers les pays clients de la SNIM.

La production annuelle du minerai de fer est passée de 10,7 millions de tonnes en 2004 à 13,3 millions en 2014, qui constitue une année record. La production a connu une évolution irrégulière entre 2006 et 2014 (Tableau 19) avec de baisses relativement importantes en 2009 (-6,8%) et en 2011 (-3%).

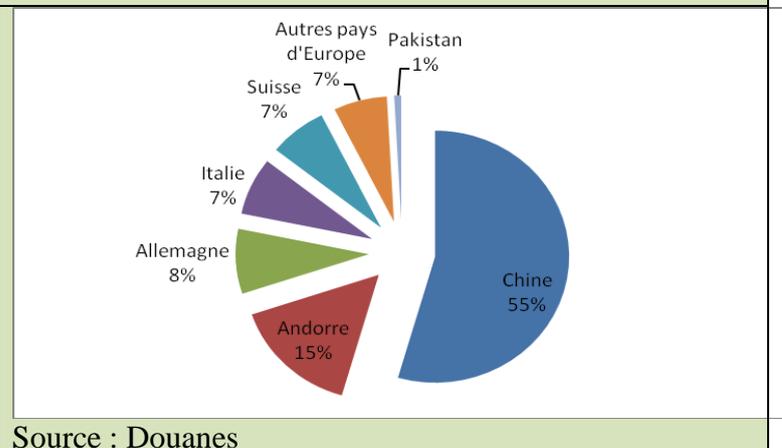
Tableau 20 : Evolution des productions et exportation du minerai de fer (2004 à 2013),² en milliers de tonnes

Produits	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Production	10 675	10 752	11 155	11 233	11 297	10 524	11 534	11 176	11 169	12 531	13 306
Variation (%)		0,7%	3,7%	0,7%	0,6%	-6,8%	9,6%	-3,1%	-0,1%	12,2%	6,4%
Exportations	10 724	10 568	10 655	11 815	10 968	10 296	11 109	11 017	11 496	13 042	13 054
Variation (%)		-1,5%	0,8%	10,9%	-7,2%	-6,1%	7,9%	-0,8%	4,3%	13,4%	0,1%

Source : SNIM

Les exportations annuelles du minerai de fer ont évolué de 10,6 millions de tonnes en 2006 à 13,042 millions de tonnes en 2013. Le volume d'exportation constaté en 2013 s'est maintenu pour l'année 2014 où il était de 13,054 millions de tonnes. Le volume des exportations du minerai de fer est variable d'une année à l'autre : -7% en 2008, -1% en 2011 et 13% en 2013. Avec ses 11,2 millions de fer exportés en 2011 et 2012, la SNIM est devenu le deuxième producteur africain de ce minerai.

Graphique 11 : Répartition (%) des exportations du minerai de fer selon la destination en 2014



Les principaux pays destinataires du minerai de fer mauritanien (graphique 11) sont la Chine (55%) qui constitue de loin le premier importateur de ce produit, Andorre (15%) et Allemagne (8%), la Suisse (7%) et Italie (7%).

1.2.2 Le cuivre et l'or

Le cuivre et l'or sont des minerais dont l'existence en Mauritanie a été signalée depuis longtemps dans la Wilaya de l'Inchiri et leur exploitation a été successivement assurée par plusieurs opérateurs (cf. encadré n° 6).

Encadré 6 : historique du cuivre et de l'or dans la Wilaya de l'Inchiri et présence des opérateurs

L'existence du cuivre et de l'Or en Mauritanie a été signalée depuis longtemps, bien avant que leur exploitation ne soit entamée par les différentes sociétés minières. Cette exploitation est passée par plusieurs étapes :

- Minéralisation de cuivre découverte à Guelb Moghrein dans les années 40 par le BRGM ;
- 1952 : Mine de Cuivre de Mauritanie (MICUMA) crée une usine pilote pour traiter le minerai sulfuré dont l'accès a été rendu possible grâce à une galerie ;
- 1967 : Anglo American a commencé une étude de faisabilité destinée à traiter le minerai oxydé ;
- 1969 : débuts de la production en utilisant le système TORCO ;
- La production s'est arrêtée en 1978 en raison des coûts élevés de production associés à la chute des prix du cuivre et du prix élevé du carburant ;
- 1981 : SAMIN a commencé les travaux d'excavation de la fosse, sans toutefois, atteindre le stade de production ;
- 1991 à 1996 : MORAK traitât 3 millions de tonnes de résidus TORCO pour produire 6 tonnes d'or ;
- 1997 : GEMAK a été créé mais n'a pas pu franchir les étapes de production en raison de la baisse des prix des métaux ;
- Septembre 2004 : Création de la Mauritanie Cooper Mines (MCM) ;

- 2005 – 2006 : Construction de l’usine de la MCM
- Octobre 2006 : démarrage de la production ;
- Février 2007 : Démarrage des activités de production de TASIAST
- Novembre 2008 : entrée en production de l’usine d’or de la MCM.
- 2015 : Démarrage de la production de fer magnétite à partir des résidus de la flottation du cuivre ;
- 2009 : Expansion de la capacité de l’usine afin de traiter environ 3,8 millions de tonnes de minerai par an et produire 40 à 45000 t du Cu métal et environ 90.000 onces d’or.

L’exploitation du cuivre a été reprise par la MCM depuis 2006. Sa production a connu une forte augmentation depuis cette date jusqu’en 2010. En 2011, elle a enregistré un léger ralentissement avant d’atteindre son plus haut niveau de 37 970 tonnes en 2013. Pour l’année 2014, la production du cuivre a été de 33079 tonnes, soit une baisse de 12,9% par rapport à l’année précédente (**tableau 20**). Le cuivre est principalement exporté vers le marché chinois.

Tableau 21 : Evolution des productions et exportation du cuivre et de l’or en Mauritanie de 2006 à 2013

Produits	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Productions									
Cuivre (Tonnes)	5 000	28 933	34 070	36 608	36 970	35 279	37 668	37 970	33 100
Or (Kg)	294	2 169	6 282	7 835	8 328	8 177	7 647	9 499	9 620
Exportations									
Cuivre (Tonnes)	1 308	33 428	34 070	35 436	33 554	39 079	37 864	37 970	33 079
Or (Kg)	37		6 151	7 654	8 105	8 358	7 551	9 407	

Source : Opérateurs miniers

S’agissant de l’or, après la cessation, en 1996, des activités de la MORAK qui l’exploitait, deux opérateurs (MCM et TASIAST) ont repris son exploration et son exploitation en Mauritanie depuis 2006. La production de l’or (dépôt de Guelb Moghrein et de TASIAST) par ces deux sociétés est passée de 2006 à 2013 de 6282 kg à 9499 kg dont 81% produits par TASIAST Ltd sa). Cette production a été exclusivement exportée vers la Suisse.

1.2.3 Le quartz

La production du quartz en Mauritanie a été lancée en 2014 par la société Quartz Inc de Mauritanie (QIM), dont l’État détient 10 %). La Mine en exploitation est située dans la zone Est Lebtheinia (Wilaya de Dakhlet Nouadhibou). Le Quartz dans cette zone est un minerai à très haute teneur en silice, dont le prix est en hausse sur le marché international en raison de ses multiples usages, notamment en microélectronique (plaques photovoltaïques, semi-conducteurs, film protecteur contre les changements climatiques).

Aussi la société Quartz De Mauritanie (QDM) envisage d’entamer, sous peu, la production du quartz de Oum Agneina (Wilaya de Dakhlet Nouadhibou) dans le cadre de son permis d’exploitation.

1.2.4 Le sel

Le sel est principalement exploité dans la sebkha d'Idjil. La production annuelle en sel est de l'ordre de 6 000 tonnes. Comme dans les autres Sebkha, son extraction se fait à ciel ouvert. Le sel est traditionnellement exploité par des sauniers qui utilisent des instruments ordinaires tels que les pioches, les pelles, etc. Il est extrait sous forme de barres qui seront écoulées sur le marché local et dans tout le pays. Pour chaque tonne vendue, le prix est réparti comme suit : 44% pour les sauniers, 30% pour les propriétaires de la Sebkha (mine), 20% pour son gérant et 6% de taxes municipales. L'exploitation du sel est saisonnière et occupe près de 160 personnes pendant 4 à 5 mois par an pendant l'hiver.

1.2.5 Le pétrole et gaz

Les activités ont effectivement démarré en février 2006 avec le gisement pétrolier de Chinguetti. Mais, la production est restée largement en deçà des prévisions (75 000 barils/jour) pour s'établir à un maximum de 36 159 b/jour en 2006. Elle est, en 2015 de l'ordre de 7000 barils/jour. Cette baisse est liée aux difficultés techniques rencontrées au cours de la phase d'exploitation.

La production d'hydrocarbures provient exclusivement du Champ Chinguetti situé à 70 kilomètres au large de Nouakchott dont l'opérateur principal est la société Petronas. La SMHPM, entreprise pétrolière nationale, est partenaire dans ce champ en plus d'autres opérateurs comme Tullow Oil, Premier Oil, KUFPEC1,

Les exportations du pétrole, estimées à 62,945 milliards d'ouguiya en 2013. Les pays destinataires de ces exportations sont les USA (60%), l'Italie (29,3%) et le Canada (10,7%). En 2014, ces exportations ont atteint 2,2 millions de barils enregistrant ainsi une baisse de 11,6% par rapport à 2013.

1.2.6 Exploitations du sable, les calcaires et les argiles

Ce sont des roches sédimentaires qui ont des utilisations variées en fonction de la nature des minéraux qui les constituent.

Suivant, leur granulométrie, leur pureté et la forme de leurs gains, les sables sont utilisés dans la construction, l'industrie du verre, panneaux solaires, etc. Des dizaines de carrières sont présentes sur le territoire national surtout autour des plus importants centres urbains comme Nouakchott. Dans ces carrières, en général artisanales, travaillent des centaines d'ouvriers.

Les calcaires possèdent aussi des utilisations diverses : constructions, industrie du ciment, fondants, fabrication de la chaux. Ils sont présents dans plusieurs régions : Nouakchott, Adrar, Hodh, Tagant, Inchir. Des gisements importants de calcaire et de coquillage ont été découverts dans la sebkha de Nghancha et qui ont fait l'objet d'autorisations d'exploitations à certaines sociétés : Oumou El Ghoura, Bou Hajra. Dans certaines villes comme Nouakchott, des dizaines de personnes travaillent dans l'extraction artisanale des coquillages pour la construction.

Les argiles ont des usages multiples suivant leurs constituants minéralogiques : décorants, matériaux de purification des produits pétroliers, fabrication des objets en porcelaine et des

faïences. Elles, aussi, utilisées dans l'industrie du papier, du caoutchouc la fabrication des briques qui fait travailler des centaines de personnes un peu partout dans le pays.

1.3 L'importance des industries extractives dans le développement du pays

Les industries extractives ont toujours joué un rôle important dans le développement économique du pays mais leur poids économique s'est surtout accru à partir de 2006 avec le démarrage de l'exploitation du pétrole dans les champs de Chinguetty du cuivre et de l'or. La diversification des activités du secteur extractif a considérablement modifié la structure de l'économie mauritanienne au détriment du secteur primaire.

1.3.1 Contribution des industries extractives dans la formation du produit intérieur brut (PIB)

Les industries extractives occupent une place de plus en plus importante dans la formation du produit intérieur brut (PIB) qui était plutôt dominé par l'agriculture, l'élevage et la pêche. Ainsi, **la valeur ajoutée réelle du secteur minier est passée de 51 184 millions d'ouguiyas en 2005 à 98031 millions d'ouguiya en 2014, soit une croissance réelle d'environ 7% par an. La part des activités extractives dans le PIB réel qui était de 9,7% en 2005 a atteint 15% en 2010.** En 2014, le poids des activités extractives dans la formation du PIB se situe à 11,6% (tableau 21) contre 2,3% pour la pêche et 4,6% pour l'agriculture. La contribution du secteur à la formation du PIB a, certes, augmenté d'une manière progressive, mais, elle reste relativement faible comparativement à l'importance stratégique qui lui a été accordée par les pouvoirs publics. Cette situation est en rapport avec le faible niveau de valorisation et de diversification des activités extractives, ce qui limite leurs retombées et accroît leur vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur.

Tableau 22 : Evolution de la valeur ajoutée réelle du secteur minier en Mauritanie de 2005 à 2014

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Activités extractives	51 184	124 209	98 406	103 223	99 730	101 614	98 425	96 028	96 327	98 031
Pétrole	3 171	79 971	38 025	37 960	36 185	33 306	31 107	26 181	24 761	19 902
Fer	45 476	40 626	44 093	44 358	41 310	45 193	44 848	46 768	49 936	57 132
Or et Cuivre	406	1 721	14 124	18 651	20 242	21 060	20 361	20 573	18 918	18 015
Autres	2 131	1 891	2 165	2 255	1 993	2 055	2 109	2 507	2 712	2 981

Industrie extractives en % du PIB

Activités extractives	9,7	19,7	15,2	15,8	15,4	15,0	13,9	12,8	12,2	11,6
Pétrole	0,6	12,7	5,9	5,8	5,6	4,9	4,4	3,5	3,1	2,4
Fer	8,6	6,5	6,8	6,8	6,4	6,7	6,3	6,2	6,3	6,8
Or et Cuivre	0,1	0,3	2,2	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7	2,4	2,1

Taux de croissance réelle (%)

Activités extractives	28,2	142,7	-20,8	4,9	-3,4	1,9	-3,1	-2,4	0,3	1,8
Pétrole	0,0	2 421,7	-52,5	-0,2	-4,7	-8,0	-6,6	-15,8	-5,4	-19,6
Fer	18,8	-10,7	8,5	0,6	-6,9	9,4	-0,8	4,3	6,8	14,4
Or et Cuivre	-	-	-	32,1	8,5	4,0	-3,3	1,0	-8,0	-4,8

Source : ONS et calculs auteurs

La croissance réelle de la valeur ajoutée des activités minières a enregistré une très forte hausse liée principalement au démarrage des activités de production de MCM et de TASTAST en 2006. Entre 2004 et 2014, on constate d'importante fluctuation de taux de croissance réelle

de la valeur ajoutée du secteur minier avec des baisses en 2007 (-20,8%) et en 2011 (-3,1%) en raison de la fluctuation des prix sur le marché international.

Les activités d'extraction de cuivre et d'or ont contribué à la dynamique du secteur extractif. Ainsi, leur part dans la formation du PIB est passée de 0,1% en 2005 à 2,1% en 2014 et leur valeur ajoutée réelle de 406 millions d'ouguiyas à 18 015 millions d'ouguiyas pour la même période avec 2010 comme année de pointe où elle a atteint 21,06 millions d'ouguiya avant d'entamer une diminution.

Quant au taux de la croissance de leur valeur ajoutée du cuivre et de l'or, il avait atteint un niveau de 32% en 2008. Depuis cette date, la croissance de la valeur ajoutée a évolué en dent de scies avec une très forte tendance à la baisse et des valeurs négatives en 2011(-3,3%), en 2013 (-8%) et en 2014 (-4,8%).

Pour le secteur pétrolier, la valeur ajoutée s'est établie, en terme réelle, à 79 971 millions d'ouguiya en 2006, soit 64% de la valeur ajoutée des industries extractives (tableau 21). La part du pétrole dans la formation du PIB, qui avait atteint 12,7% en 2006 a connu une baisse continue pour se situer à 2,4% en 2014 du fait des contreperformances de la production pétrolière.

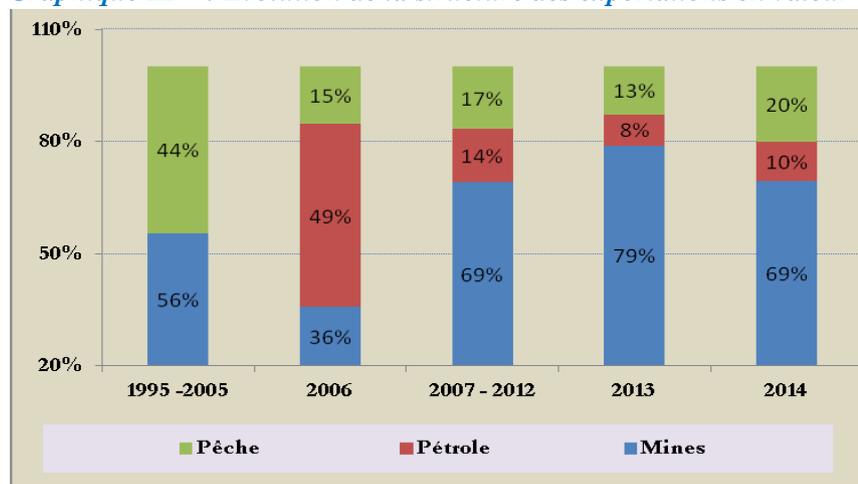
A partir de 2007, en dépit de la hausse des cours mondiaux du pétrole, la croissance de la valeur ajoutée réelle des activités pétrolières a été continuellement négative jusqu'en 2014. Cela est dû à la baisse continue de la production du champ de Chinguitti. Cette diminution de la production a été, en partie, compensée, en termes de recettes d'exportation, par une hausse significative des cours du pétrole sur les marchés mondiaux. En effet, le cours du pétrole est passé de 54,4 \$/baril en 2005 à 135,4 \$/baril en 2013 avant d'entamer une baisse drastique en 2014.

1.3.2 Poids du secteur extractif dans la balance Commerciale (1995 – 2014)

Avant l'exploitation du pétrole et la reprise de la production du cuivre et de l'or, les exportations de la Mauritanie étaient constituées de deux produits le minerai de fer et le poisson qui ont respectivement représenté 56% et 44% de ces exportations au cours de la période 1995-2005 (graphique 12).

La structure de ces exportations a connu des modifications notables à partir de 2006 se traduisant par une grande diminution de la part du secteur de la pêche (15%) et l'apparition du pétrole avec 49% du total des exportations contre 36% pour les mines. Pour la période 2007-2012, la part des industries extractives

Graphique 12 : Evolution de la structure des exportations en valeur



Source : Balance des paiements

dans les exportations était de 69% en moyenne et se situe à 78% en 2013 avant de revenir à 69% en 2014.

Consécutivement à l'augmentation de la participation du secteur extractif, la valeur des exportations globales du pays a connu une croissance vertigineuse. Elle a évolué de 439,1 millions de dollars en 2004 à 1366,6 millions de dollars en 2006 avant d'atteindre 2651,5 millions de dollars en 2013 provenant essentiellement du minerai de fer (51,2%), de l'or (17,8%), du cuivre (8,2%) et du pétrole (8,2%).

Cet accroissement de la valeur des exportations, a été favorisé, en plus de l'augmentation de la production, la hausse des prix des produits des industries extractives sur les marchés internationaux au cours de ces dernières années. En valeur nominale, les exportations de la Mauritanie ont enregistré une croissance annuelle moyenne d'environ 28% entre 2004 et 2014.

Cependant, à partir de 2013, la valeur des exportations a enregistré une diminution due à la baisse du cours du fer et de l'or sur le marché mondial ; ce qui a accentué le déficit structurel de la balance commerciale qui est passé de 7,8 % à 14,1% du PIB entre 2013 et 2014

D'une manière générale les exportations des produits d'extractions sont destinés au marché international et exportés à l'état brut notamment vers l'Europe et la Chine. Pour tirer un meilleur profit de l'exploitation de ces ressources minières, la Mauritanie devrait renforcer les capacités techniques de production et s'orienter progressivement vers des activités de transformation à l'échelle locale.

1.3.3 Les investissements directs étrangers dans le secteur extractif

Les investissements directs étrangers en Mauritanie prennent de plus en plus d'importance. Entre 1980 et 1999, le flux d'IDE dans le pays était estimé en moyenne à 7 millions de dollars par an.

A partir de 2000, l'ouverture des capitaux du secteur des télécommunications et la réforme du secteur bancaire ont augmenté le flux des IDE qui ont atteint environ 76,7 millions de dollars en 2002.

Le développement des activités pétrolières et minières, au cours des dernières années, a considérablement amélioré le niveau des flux d'investissements directs étrangers (IDE) en Mauritanie qui ont atteint 1234,4 millions de dollars en 2013 dont 90% sont orientés principalement vers les secteurs des industries extractives.

Selon leur origine, ces IDE proviennent des pays développés essentiellement du Canada, du Royaume Uni, de l'Australie, de la Suisse et de la France qui demeure le premier pays pourvoyeur d'IDE hors industrie extractive entrant en Mauritanie. La France est, aussi, présente dans le secteur pétrolier et gazier avec Total et GDF Suez.

Selon les données de la CNUCED, la Mauritanie, cumulait en 2011, un stock d'IDE estimé à 2407 millions de dollars (**tableau 22**). D'une façon générale, les IDE jouent un rôle économique important pour un pays comme la Mauritanie en raison de leur caractère durable et de leurs effets d'entraînement sur la croissance.

L'accroissement des IDE en Mauritanie est favorisé par la stabilité politique, les réformes menées par le gouvernement (fiscalité, mesures incitatives), l'existence d'importantes potentialités de développement des industries extractives et la position géographique du pays qui sont des facteurs essentiels pour drainer les investissements.

Cependant, la quantité et qualité des infrastructures socio-économique (routes bitumées, ports, aéroport) et le niveau de développement du capital humain restent insuffisants.

Tableau 23 : Flux des investissements directs étrangers (2005 – 2013)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Unité : millions \$									
Total IDE	863,6	105,5	138,3	338,4	-3,0	128,0	776,4	1 514,5	1 234,4
IDE extractives	731,1	82,5	130,2	348,4	-15,0	83,0	616,3	1306,8	1108,9
Industrie pétrolière (net)	731,1	-47,4	127,5	189,4	-15,0	83,0	70,3	157,4	518,6
Industries minières spécifiées (net)		130,0	2,7	159,0	0,0	0,0	546,0	1 149,4	590,3
3. Autres IDE		23,0	8,1	-10,0	12,0	45,0	160,1	207,7	125,5

Source : BCM/CNUCED

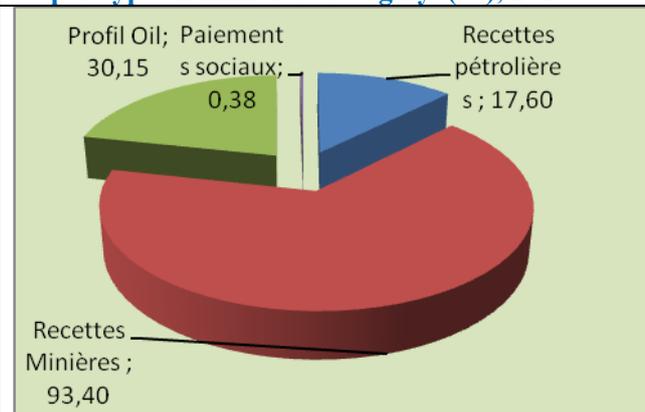
1.3.4 Contribution du secteur extractif aux finances publiques

La contribution du secteur extractif aux finances publiques en Mauritanie est très importante. **Entre 2004 et 2013, les apports du secteur extractif sont passés de 9% à environ 50% des recettes non fiscales totales de l'Etat.** La forte hausse de ces recettes s'explique principalement par la mise en œuvre des réformes structurelles de la fiscalité des industries extractives et la dynamique des recettes minières non fiscales, principalement les dividendes et redevances annuelles de la SNIM. En effet, la Mauritanie a adapté des régimes fiscaux et douaniers favorables et mis en place un impôt sur les plus-values résultant du transfert de propriété d'actifs (miniers) ainsi qu'un mécanisme d'auto-prélèvement de la TVA pour la prestation de services par des sociétés étrangères, conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI.

Ces mesures ont permis de relever significativement le niveau des recettes tirées du secteur extractif. En 2013, les recettes budgétaires sont évaluées à 509,87 milliards d'ouguiyas avec une contribution de 21,8% du secteur extractif. Globalement, les revenus du secteur extractif se sont élevés à 122 351 millions d'ouguiyas en 2013 dont 70% tirés du secteur minier.

Les recettes minières, estimées à 96,753 millions d'ouguiya en 2013, proviennent essentiellement de la SNIM (78,6%). Ces recettes sont issues essentiellement des redevances, des impôts sur les bénéfices industriel et commercial (BIC). En 2013, le secteur minier a alloué 93 406 millions d'ouguiya au budget national,

Graphique 13 : Recettes du secteur extractives par type en milliards d'ouguiya(%), 2013



soit 96% des revenus du secteur extractif. Pour ce qui est du secteur des hydrocarbures, ses revenus ont été estimés à 25 598 millions d'ouguiya en 2013 dont 57% constitué du profit-oil.

Les revenus du secteur extractifs sont essentiellement des recettes minières (93%), du profit-oil (30,1%) et des recettes pétrolières (graphique 13).

1.4 Vulnérabilité et dépendance de l'économie

L'économie mauritanienne reste fortement dépendante de l'extérieur avec un degré d'ouverture, mesuré par le rapport entre les échanges extérieurs et le PIB estimé à plus de 56% entre 2011 et 2014. Le taux de couverture des importations estimé à 78%, est relativement élevé. La volatilité des prix des produits extractifs sur le marché international affecte considérablement les finances publiques, la balance commerciale ainsi que le niveau des réserves. En effet, les recettes publiques sont fortement tributaires des ressources extractives qui représentent environ 30% des recettes budgétaires. En plus de la nature épuisable des ressources extractives est un autre facteur de vulnérabilité de l'économie du pays.

L'économie mauritanienne a affiché une bonne dynamique, au cours de ces dernières années, liée en partie à la prospérité du secteur minier mais elle reste très tributaire de la conjoncture internationale (cours des matières premières) et des aléas climatiques (agriculture et élevage). Les importations mauritaniennes (hors équipements extractives) sont composées de 26% de produits alimentaires et de 43% de produits pétroliers raffinés achetés sur le marché international. Cela fait que toute augmentation des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires entraîne une détérioration de la balance commerciale et du solde du compte courant car le pays est très dépendant des importations de produits alimentaires pour satisfaire la demande intérieure. Selon le FMI, une augmentation de 20% des prix mondiaux des produits alimentaires se traduirait par une baisse de 10% des réserves extérieures de la Mauritanie. De même, une augmentation des prix du pétrole de 20% entamerait les réserves de plus de 15%. La Mauritanie reste, ainsi, très vulnérable face aux variations des prix de certains produits sur les marchés internationaux. Les recettes minières et pétrolières sont, aussi, fortement dépendantes de la conjoncture internationale elles représentent 21, % des recettes globales de l'Etat en 2013.

Les incertitudes liées à la situation du marché du minerai de fer restent une source de fragilité difficilement maîtrisable. Selon les analystes, la demande chinoise du minerai de fer (plus gros demandeur) risque de se contracter davantage au cours des prochaines années entraînant une chute des cours mondiaux du fer. La Chine est le premier partenaire commercial de la Mauritanie pour le minerai de fer. La tendance baissière des cours mondiaux du minerai de fer entamée en 2014 ainsi que la contraction de la demande chinoise pourraient entraîner la baisse des recettes d'exportations tirées du minerai de fer mauritanien dans le cas où la demande de fer recule ou stagne et où ses prix continuent de baisser. Cette situation signifierait, pour le pays, une contraction de la croissance économique, la réduction des recettes publiques et des investissements sociaux. La diminution des cours du pétrole pourrait rendre difficile les perspectives du secteur pétrolier mauritanien qui avait du mal à se maintenir au niveau escompté.

Afin de réduire sa dépendance à l'égard des exportations minières et des importations des produits alimentaires et des hydrocarbures, le pays doit explorer les voies possibles de

diversification de son économie notamment à partir des potentialités et des ressources générées par le secteur extractif.

1.5 Perspectives et défis du secteur extractif

Le gouvernement mauritanien a entrepris ces dernières années d'importantes réformes visant à la création des conditions favorables à la promotion et au développement du secteur extractif. L'orientation stratégique des autorités mauritaniennes pour ce secteur est de s'appuyer sur une gestion et exploitation optimale des ressources et des potentialités à travers l'amélioration du cadre réglementaire, le renforcement des capacités d'intervention du secteur, l'augmentation des infrastructures géologiques de base, le développement de la recherche et de la prospection minière et l'accélération dans la mise en œuvre des projets de développement minier. Cette politique incitative a attiré un grand nombre d'investisseurs miniers en Mauritanie (150 permis de recherche et 13 permis d'exploitation) et des flux d'IDE d'un niveau record. Ce qui montre la place qui sera accordée au secteur extractive pour les prochaines années comme source potentielle de croissance et facteur de développement économique.

Les perspectives restent prometteuses pour le secteur extractif, mais, il s'avère nécessaire de mettre en place une stratégie d'ensemble pour le développement de ce secteur en vue de relever les défis auxquels il fait face notamment ceux liés à sa dépendance de l'extérieur, au caractère épuisable des ressources, à la faible diversification des activités. La rente de ce secteur doit servir à la promotion d'activités alternatives en cas de baisse de la production ou des prix, de récession de la demande, de mévente... Il s'ajoute à cela les impacts environnementaux qui doivent être pris en considération dans le cadre de l'exploitation des industries extractives.

Minerai de fer : Pour le minerai de fer, plusieurs opérateurs miniers sillonnent le pays pour trouver des zones cibles au niveau de la dorsale R'guéibat, la chaîne des Mauritanides et le bassin de Taoudeni. La plupart de ces recherches, localisées dans la wilaya de Tiris Zemmour, sont conduites principalement par la SNIM (encadré 7) qui ambitionne d'améliorer sa position commerciale, de renforcer sa veille commerciale stratégique, de mettre en place d'outils propres d'aide à la valorisation des produits, d'élargir sa base de clients cibles et d'optimiser le fret maritime. La vision stratégique de la SNIM, deuxième exportateur africain de minerai de fer, est de s'affirmer comme la locomotive du développement économique et social de la Mauritanie en s'imposant comme un opérateur majeur sur le marché mondial du minerai de fer. Il s'agira, pour la SNIM, de rendre ses coûts de production les plus compétitifs afin de faire partie du TOP 5 des exportateurs mondiaux du minerai de fer. Elle mène d'intenses activités de recherche (Askaf, El Aouj, EL Agareb) pour découvrir de nouvelles réserves de minerai de fer et des nappes d'eau souterraines indispensables pour l'exploitation minière. La recherche d'autres minéraux est également entreprise dans l'Inchiri et l'Adrar. Des moyens modernes, en particulier des campagnes géophysiques aéroportées, sont engagés sur tous les permis SNIM. Des travaux de recherche sont mis à contribution en partenariat avec des opérateurs étrangers. Le Projet Nouhoudh, d'une valeur de 5 milliards de dollars, devrait permettre à la SNIM de porter sa production annuelle à 40 millions de tonnes en 2025. Ce programme de modernisation s'articule autour du projet Guelb II qui couvre notamment l'extension de la mine existante, la construction d'une usine d'enrichissement de minerai de fer d'une capacité de 4 millions de tonnes par an....

Encadré 7 : Patrimoine minier et activités de recherches de la SNIM

Le patrimoine minier de la SNIM se chiffre à des dizaines de milliards de tonnes de réserves prouvées et de centaines de millions de tonnes de réserves probables, réparties entre minerais naturellement riches et minerais enrichissables. Ces réserves couvrent très largement les programmes de vente projetés par la SNIM, notamment le programme mouhoudh, sur plus de 30 ans, à un rythme annuel de 40 millions de tonnes.

Les travaux de recherche de minerai de fer sont localisés ces dernières années sur le gisement de la Kédia, de M'Haoudatt pour le minerai hématite et les Guelbs d'El Rhein et d'El Meiss pour le minerai à magnétite. Entre 2008 et 2012, les recherches sur la Kédia ont permis la reconnaissance de quelques gisements : de Tazadit 6 et Tazadit 7, Fdérrik Ouest et Est, Tazadit 4 et Tazadit 5, M'Haoudatt 4. D'autres gisements ont été cartographiés ; la zone NE du secteur 2 de TO14 et la zone comprise entre le secteur 1 et la vallée de la passe de Tazadit, la Guelb El Meiss (gisement qui a la plus grande anomalie géologiques de la région).

Parallèlement à la recherche minière, la SNIM poursuit la recherche d'eau douce et d'eau saumâtre et les forages d'exhaure à côté des gisements en exploitation. Près de 70 forages ont ainsi été réalisés entre 2006 et 2012, totalisant un métrage de 13 209 m.

Quant aux projets de diversification, les travaux sont centrés sur la recherche de l'or et de métaux de base dans la zone de l'Amsaga où une campagne de recherche par sondages (10.155 m) a été lancée en 2010 suite aux travaux de recherche par géophysique héliportée et au sol.

Source : www.snim.com (mars 2013)

Le cuivre et l'or : la société MCM a entrepris d'intenses travaux d'exploration du cuivre dans l'Inchiri. Ces travaux ont déjà permis de repérer des zones cibles importantes notamment à Kdeyatt Lajoul. De plus, plusieurs autres indices de cuivre ont été aussi répertoriés dans différentes zones de la chaîne des Mauritanides, notamment dans la zone du permis de recherche de la société Shield Mining à Saboussiri dans le Guidimagha.

Dans le cadre de son programme de diversification, la SNIM a créé en 2011 la Société AMSAGA Exploration sa, pour s'occuper de la recherche de l'or et métaux de base. Plusieurs zones favorables ont été identifiées dans différents secteurs des permis et des travaux des recherches se poursuivent sur les zones non encore suffisamment explorées (Kalla et Touerma).

Des facteurs internationaux, nationaux et locaux affectent les coûts de production de Tasiast et font d'elle une mine à coût très élevé, comparée à la moyenne de l'industrie aurifère mondiale. Le défi est donc de la transformer, à long et moyen terme, en une mine économiquement viable. Les perspectives de production de KINROSS Mauritanie sont fonction des résultats des négociations en cours avec le gouvernement mauritanien, de la tendance des cours mondiaux de l'or et de la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires en Mauritanie.

L'uranium : ayant démarré essentiellement en 2007 dans la Dorsale de R'Gueiba, la prospection de l'uranium, a fait l'objet d'importantes activités de recherche par des sociétés étrangères telles que Forté Energie (Joint Venture entre Murchison et Areva), la société Aura Energy, la société Gazal Minerals et des sociétés nationales comme Macoba-TP et BSA⁵. Ces recherches, très soutenues, ont déjà permis la découverte d'importants indices voire des prospects d'uranium dans des calcrêtes au Nord et des programmes de forages sont envisagés en vue de disposer d'une évaluation des ressources disponibles (Bir Ennar et environ).

Le Phosphate : les travaux de recherches du phosphate menés conjointement par la SNIM et le Bureau français de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont permis de mettre en évidence de réserves prouvées de 160 millions de tonnes de phosphate titrant 21% P₂O₅. Ce qui a abouti à l'élaboration d'une étude de préfaisabilité des gisements de phosphates de Bofal Loubbera. La production annuelle devrait atteindre 2 millions de tonnes de concentrés. L'analyse des quatre scénarios de transport (transport fluvial, transport ferroviaire, transport par pipeline et transport terrestre) indiquait que la variante la moins coûteuse était l'option de pipeline. Le phosphate et de superphosphates, qui présente d'excellentes aptitudes à la fabrication de l'acide phosphorique et de superphosphate est un produit indispensable, irremplaçable et occupe une place particulièrement enviable sur le marché mondial. Les analystes anticipent une pénurie du phosphate sur les marchés internationaux, ce qui laisse présager un probable redressement de son prix pour les prochaines années.

Le Diamant : plusieurs structures indicatrices (comme les kimberlites) ont été identifiées confirmant l'intérêt de la recherche de cette substance en Mauritanie. La première kimberlite diamantifère a été découverte dans le Guelb Richat (Nord Est de Ouadane) par la société Ashton Mining qui rapporte des résultats encourageants à Maqteir et aux environs de Bir Moghreïn. Les recherches continuent dans l'espoir de mettre en évidence des réserves diamantifères économiquement exploitables.

Pétrole et gaz : Après la découverte, en 2006, de cinq champs pétroliers et gaziers, les prospections se sont poursuivies. C'est dans ce cadre qu'une campagne d'exploration a débuté en août 2013 avec une découverte technique faite à Fregate-1. La position de la superficie de l'exploration Tullow Oil a été renforcée avec la signature du contrat de partage de production pour la zone de licence de C3 en eau peu profonde en Avril 2013. Par ailleurs, des gisements pétroliers commerciaux ont été découverts en mer. Les perspectives d'exploitation de Chinguetti restent incertaines au-delà de décembre 2017, date à laquelle FPSO Berge devrait contractuellement aller en carénage mais une production de gaz offshore devrait démarrer en 2015 grâce à un programme de financement de la Banque Mondiale.

A moyen terme, la croissance économique réelle devrait se situer aux environs de 6,5% en moyenne par an entre 2015 et 2020. La production de la société minière (SNIM), devrait, s'accélérer à 22,75 millions de tonnes par an d'ici à 2020 avec le démarrage de la mine souterraine de Tazadit (2015) et de la celle d'Askaf (2017). La croissance réelle des industries extractives devrait se maintenir à 11% par an en moyenne entre 2015 et 2020. L'exploitation prévue du projet Banda (gaz) dont le potentiel s'établit à près de 65 milliards de BTU par jour sur 20 ans devrait selon les prévisions contribuer fortement à la croissance économique.

⁵CMAP (2014) : Etude sur les filières attachées aux industries minières.

Section 2. La gouvernance du secteur des industries extractives en Mauritanie

Comme il a été souligné plus haut, l'exploitation des industries extractives n'est pas récente en Mauritanie. Elle a commencé très tôt (1963), avant l'indépendance du pays (1960) notamment pour le minerai de fer. La politique du gouvernement dans ce domaine a connu d'importantes évolutions. Ces dernières se sont, entre autres, traduites par l'amélioration et l'adaptation de l'arsenal juridique et réglementaire et du cadre institutionnel au contexte évolutif des industries extractives. Ce contexte a nécessité de nouvelles modalités de gestion des revenus issus du secteur pour assurer la transparence de leur utilisation et optimiser sa contribution au développement du pays.

2.1 La politique dans le secteur des industries extractives

La politique mauritanienne se fonde sur le fait que les industries extractives sont un domaine stratégique appelé à impulser les autres secteurs de l'économie et soutenir le développement. En effet, le secteur minier en particulier a toujours été le fer de lance de l'économie et du développement en Mauritanie en raison de l'importance de ces différentes retombées au plan économique et social. Son développement a été toujours une des priorités des différents régimes. Néanmoins, le secteur extractif était essentiellement public et très peu d'opérateurs privés y étaient impliqués. C'est à partir de 1997 que la déclaration de la politique minière a confirmé la priorité accordée au développement du secteur des mines par le gouvernement en consacrant son ouverture au secteur privé auquel elle « confère un rôle majeur dans le développement du secteur minier et recentre l'action de l'Etat sur ses missions essentielles de régulation et de promotion ».

Le cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté mis en œuvre à partir de 2001 a fait du développement du secteur des industries extractives une des priorités de développement du pays eu égard à son rôle de pôle de croissance économique, en tant que source d'emplois et vecteur de réduction de la pauvreté. C'est ainsi, que la politique de promotion du secteur des industries extractives s'est appuyée, à partir de 2006, sur quatre principaux axes ; à savoir (i) l'amélioration du cadre réglementaire et des capacités d'intervention du secteur, (ii) renforcement des infrastructures géologiques de base (iii) développement de la recherche et de la prospection minière et (iv) accélération dans la mise en œuvre des projets de développement miniers.

La mise en œuvre de cette politique s'est accompagnée de la mise en place d'un environnement plus favorable à l'investissement dans le secteur des industries extractives. Ce qui a permis d'accroître le nombre d'opérateurs intervenants dans ce secteur, d'exploiter de nouveaux gisements et d'assurer le démarrage de l'exploitation du pétrole dans le champ de Chinguetti.

Actuellement, les objectifs poursuivis par le gouvernement pour le développement du secteur des industries extractives sont principalement basés sur la diversification des ressources minières exploitées, la mise en valeur du potentiel en hydrocarbures brutes et l'augmentation du volume des investissements dans le secteur.

Les résultats des actions menées se sont traduits par l'intensification des travaux de recherche, l'accroissement du nombre d'opérateurs et le renforcement de leurs capacités d'exploitation et de production.

Ainsi, en 2014, dans le domaine des hydrocarbures, 9 Opérateurs internationaux étaient présents en Mauritanie (Petronas, Dana, Tullow, Kosmos, Chariot, IPG, Total, Repsol et SIPEX) et 14 blocs étaient sous contrat dans le Bassin Côtier (11) et le bassin de Taoudenni (3).

Dans le domaine des mines, les recherches ont mis en évidence plusieurs nouveaux indices qui sont de nature à accroître la diversification de la production par l'exploitation de nouvelles mines : quartz, sel, d'uranium...

En plus de l'exploitation en cours de l'or et du cuivre respectivement par les sociétés Tasiast et MCM, la SNIM a renforcé ses capacités de production et envisage dans le cadre de son Projet de Développement et de Modernisation d'accroître son niveau de production, en partenariat avec les sociétés Sphère minerals, Mines Metal (Chine), et Arcelor Metals (Inde), en vue d'atteindre les objectifs fixés (section 1, chapitre 2).

L'évolution positive connue par les industries extractives, au cours des dernières années, grâce à la priorité accordée par le gouvernement augure de bons lendemains pour ce secteur et milite en faveur de l'accroissement de sa contribution au développement du pays et à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de réduction de la pauvreté, de création d'emplois.

2.2 Le cadre juridique et institutionnel

La déclaration de politique minière a été suivie de l'adoption d'un ensemble d'outils juridiques et réglementaires destinés à promouvoir le secteur minier. Le secteur est régi par le Code minier de 1999 et ses différents textes d'application qui accordent des avantages incitatifs aux investisseurs qui s'intéresseraient à l'exploration et à l'exploitation des ressources minières du sous-sol mauritanien. Ce code et ses textes ont connu un début de révision en 2008 et 2009 notamment pour introduire la participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières et la garantie de bonne exécution des engagements souscrits par les titulaires, accroître le niveau des taxes et redevances minières, répartir les recettes minières de manière à assurer la pérennisation des nouvelles structures en charge du secteur. Les mines sont également régies par d'autres textes tels que le Code Général des Impôts, le Code des Douanes et le Code des Investissements. Les dispositifs juridiques et réglementaires existants régissent aussi l'attribution des permis de recherche et d'exploitation.

Ces différents instruments accordent plusieurs facilités aux opérateurs miniers en vue d'encourager l'investissement dans ce domaine, parmi lesquelles, on peut citer l'exonération temporaire (les équipements), permanente (carburant et pièces de rechange) des droits de douanes, l'exonération temporaires et les réductions d'impôt et surtout l'exonération de l'ensemble des équipements et matériels, jugés nécessaires pour la bonne marche de l'activité minière, de la TVA intervenue en 2014.

L'exploitation des ressources minière relève des compétences du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM), en l'occurrence, la Direction du cadastre Minier et de la

Géologie, acteur responsable de la mise œuvre de la politique décidée par le gouvernement dans le secteur minier

Le cadre institutionnel du secteur implique plusieurs structures aux rôles multiples. Il y a d'abord, le conseil des ministres qui constitue l'instance décisionnelle la plus importante en matière de définition de la politique minière et d'octroi de permis d'exploitation. L'exécution de la politique arrêtée par le Conseil des Ministres est du ressort du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines. Au niveau du ministère, les attributions dans le domaine des activités extractives sont exécutées par deux directions centrales :

- **La Direction du Cadastre Minier et de la Géologie (DCMG)** qui a, entre autres, pour mission de centraliser l'information géologique et minière de la Mauritanie et de la mettre à la disposition des investisseurs potentiels dans le secteur minier. Cette direction comprend des Systèmes d'Information Géologique et Minières (SIGM) qui intègrent différents types d'informations géo-référencées thématiques comme la géologie, les gisements et les occurrences minérales, l'exploitation minière, l'hydrologie, la topographie, l'infrastructure, la géophysique, les images satellites, la géochimie, les données bibliographiques.
- **La Direction du Contrôle et du Suivi des Opérateurs (DCSO)** dont l'activité est centrée sur le contrôle et le suivi des activités minières y compris le suivi et la vérification du respect des engagements des opérateurs miniers.

L'Office Mauritanien de Recherche Géologique (OMRG), établissement public à caractère administratif sous la tutelle du MPEM est l'opérateur de l'Etat en matière de prospection géologique et minière. Sa principale mission est centrée sur la réalisation des travaux préliminaires de reconnaissance, d'indentification de gîtes miniers ou minéraux et de substances utiles.

La Société Nationale Industrielle Minière (SNIM), sous la tutelle du MPEM, est le principal opérateur dans le domaine des mines est dont l'activité est basée sur l'exploitation du minerai de fer dans la Wilaya du Tiris Zemmour (**Section 2, chapitre 2**).

Le secteur des mines (**Encadré 8**) a subi d'importantes réformes au cours de ces dernières années et des mesures de renforcement de ses capacités ont été entreprises afin de le rendre plus attractif.

Encadré 8 : Réformes du secteur minier

Les principales réformes du secteur minier ont été introduites par la Loi n°2012.012 réglementant les conventions minières et approuvant la Convention Minière Type qui prévoit notamment :

- l'obligation de la participation du titulaire aux mécanismes de transparence des paiements qu'il effectue à l'Etat au titre du Code Minier et de la présente convention; des versements qu'il effectue, à quelque titre que ce soit, au profit de toute personne ou de toute autre institution et de participer aux autres initiatives relatives à la bonne gouvernance et à la transparence des industries extractives ;
- l'obligation de déposer annuellement ses états financiers audités, conformément aux règles d'audit internationales, au Comité Interministériel chargé du suivi des recettes minières de l'Etat et au Comité National de l'ITIE ; et l'obligation de préparer et de

soumettre les déclarations ITIE certifiées par les Commissaires aux Comptes.

Ces dispositions ne sont pas toutefois rétroactives et ne s'appliquent que pour les conventions conclues à partir de la publication de la dite loi.

Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM 1 et 2) est initié par le gouvernement mauritanien avec l'appui de la Banque Mondiale. Il vise l'amélioration des capacités et la compétitivité de la Mauritanie pour mieux attirer les investissements privés dans le secteur minier. Parmi les résultats de ce projet, on compte l'acquisition de nouvelles données géophysiques aériennes couvrant environ les trois quarts du territoire national, l'acquisition de nouvelles données géophysiques régionales, la mise à jour de la cartographie géologique du pays.

Source : Rapport ITIE, 2013

Quant au secteur des hydrocarbures, il est régi par la Loi n°2010-033 du 20 juin 2010, telle que modifiée par la Loi 2011-044 du 25/10/2011 portant code des hydrocarbures bruts et la loi n°2011-045 du 25/10/2011 portant abrogation de la loi n°2011-023 du 08/03/2011 portant approbation du contrat type d'exploration-production ainsi que le décret n°286-2011 du 15/11/2011 portant approbation du contrat type d'exploration production.

Le Code des Hydrocarbures, prévoit dans son Article 16 que « le contrat d'exploration-production confère au contractant le droit exclusif d'exercer dans le périmètre défini par ledit contrat des activités de recherche, ainsi que des activités d'exploitation en cas de découverte déclarée commerciale et après approbation par le Ministère du plan de développement relatif à ladite découverte ». Ce code prévoit aussi le partage, entre l'Etat et le contractant de la production d'hydrocarbures des gisements. Une partie de cette production étant affectée au remboursement des coûts pétroliers encourus par le contractant et le solde étant partagé entre l'Etat mauritanien et le contractant selon des principes de répartition précisés dans le contrat d'exploration-production.

Le cadre institutionnel de gestion des hydrocarbures comprend, en plus du Conseil des Ministres qui est l'instance suprême en matière de prise de décision liées à l'exploitation des hydrocarbures (accord et retrait des titres ainsi que des autres autorisations pétrolières, le Ministère du Pétrole qui a, entre autres, la charge de définir la politique pétrolière du et de suivre sa mise en œuvre. L'action du Ministère chargé du pétrole se réalise à travers les structures suivantes :

- **La Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)** qui élabore les stratégies de développement du secteur des Hydrocarbures Bruts et assure leur mise en œuvre et leur suivi ; Ses mission couvrent également, la tenue à jour des données territoriales en terme d'exploration d'hydrocarbures et la mise en valeur le potentiel pétrolier des bassins sédimentaires mauritaniens inexplorés ;
- **Le Comité National de Suivi des Revenus d'Hydrocarbures (CNSRH)** qui d'assure la prévision, le suivi et la vérification de la mobilisation des recettes de l'Etat provenant directement ou indirectement du secteur « amont » des hydrocarbures. Ce comité est présidé par le Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- **La Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM)**, sous tutelle du MPEM est chargée, entre autres, du développement, de la production et de la commercialisation de pétrole et de gaz. .

- **La Commission Nationale des Hydrocarbures (CNH)**, assure, sous tutelle du MPEM, la régulation des activités d'importation, d'exportation, de raffinage, de reprise en raffinage, de stockage, d'enfutage, de transport, de distribution et de commercialisation des hydrocarbures sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie. Elle est composée de quatre représentants de l'Etat, deux représentants des professionnels, un représentant des gros consommateurs et un représentant de la société civile.

Le code des hydrocarbures indique que l'exploration et/ou l'exploitation pétrolière se font suivant deux types de contrats conclus entre l'Etat et les sociétés d'exploitation :

- ✓ **L'autorisation de reconnaissance** dont la durée maximale est de 12 mois renouvelable une seule fois ;
- ✓ **Le contrat d'exploration-production** : Le contrat d'exploration-production permet au contractant d'exercer dans un périmètre défini des activités de recherche et d'exploitation.

2.3 La gestion des revenus des industries extractives

Les revenus tirés des ressources naturelles constituent un enjeu majeur dans les pays producteurs. Les citoyens y fondent, souvent, des espoirs légitimes pour l'amélioration de leurs conditions de vie et beaucoup d'acteurs nationaux et internationaux s'attachent à la transparence de leur gestion, devenue un objectif partagé par une bonne partie de la communauté internationale.

2.3.1 L'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)

Soucieuse d'assurer une gestion transparente des revenus issus de l'exploitation de ressources extractives, la Mauritanie a adhéré, en 2005, à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) qui a pour objectif de développer la transparence des pays producteurs en matière de communication des revenus des activités extractives (Encadré 9).

L'adhésion de la Mauritanie à cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts du pays pour promouvoir une bonne gouvernance des industries extractives et faire de leurs revenus des facteurs de réalisation du bien-être des populations. Elle vise à instaurer et à promouvoir les règles d'une gestion transparente des industries extractives et à favoriser une meilleure contribution de ces industries à la croissance économique, au recul de la pauvreté ...

Encadré 9 : Initiative pour la transparence dans les industries extractives

L'ITIE est une coalition de gouvernements, de sociétés, de groupes issus de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales qui soutient le renforcement de la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles à travers la publication détaillée et la vérification des paiements faits par les sociétés et les revenus des gouvernements venant du gaz et des activités minières.

La Mauritanie avait sollicité l'adhésion à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) en septembre 2005 et bénéficie désormais d'un statut « conforme »

depuis le 15 février 2012. L'adhésion d'un pays à cette Initiative requiert la mise en œuvre de certains principes et critères. Des rapports sur la Mauritanie sont publiés régulièrement depuis son adhésion. Le cabinet britannique Moore Stephens, administrateur indépendant pour la confection du rapport de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au titre de l'année 2012 en Mauritanie, a formulé une série de recommandations sur la traçabilité des recettes et la publication des contrats miniers et pétroliers, dans la perspective de la finalisation dudit rapport.

Ces recommandations portent sur un audit du Fonds national pour les Revenus des Hydrocarbures (FNRH). L'Etat est invité à désigner une régie financière en charge du contrôle des recettes encaissées au niveau du FNRH, « certains versements des compagnies minières et pétrolières ayant été effectués en dehors du FNRH ».

Ainsi, l'Etat est invité à désigner une régie financière en charge du contrôle des recettes encaissées au niveau de ce fonds et exiger l'émission systématique de quittances. Par ailleurs, l'administrateur du rapport FNRH 2014 en Mauritanie recommande la publication des conventions signées entre le gouvernement et les entreprises minières conformément à l'exigence 3.12 des règles de l'ITIE, version juin 2013, qui stipule que « les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation du pétrole, du gaz et des matériaux ».

La même recommandation rappelle l'article 15 du code minier mauritanien « les titres miniers et de carrière sont consignés dans un registre public ». Les contrats miniers et pétroliers devraient ainsi être publiés sur le site du Comité national de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (CNITIE).

L'économie mauritanienne, rappelle-t-on, est en grande partie tributaire des ressources extractives (mines et hydrocarbures), qui contribuent au budget national à hauteur de 39%.

Le pilotage de l'ITIE est assuré par le Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives créé par Décret 2006-001, le 13 janvier 2006. Ce Comité est composé des représentants de l'administration, des sociétés concernées par l'exploitation des industries extractives et de la société civile et a pour mission de :

- Veiller à la publication régulière, sous une forme accessible au public des informations relatives aux recettes fiscales tirées de l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines ;
- Procéder au recrutement suivant une procédure d'appel à candidature respectant les normes internationales d'un expert indépendant chargé d'effectuer le rapprochement des déclarations de paiement émanant des sociétés extractives et celles provenant de l'Etat ;
- Elaborer un plan d'action assorti d'objectifs mesurables et d'un calendrier de mise en œuvre ;
- S'assurer que la société civile participe activement à tout le processus et apporte sa contribution au débat public.

Un Comité de Suivi dont la mission est d'appliquer les décisions du Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

L'adhésion de la Mauritanie à l'ITIE lui impose la diffusion de tous les revenus de l'État provenant des industries extractives ainsi que les paiements significatifs faits au profit du gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières. Tous les flux financiers

issus des industries extractives sont portés à la connaissance du public dans le cadre du rapport de conciliation que l'ITIE élabore annuellement par le biais d'un administrateur indépendant, à la lumière des informations données par l'Etat et les sociétés extractives sur les mouvements des revenus relatifs aux industries extractives.

Depuis 2005, la Mauritanie a accompli des progrès significatifs en matière de transparence de la gestion des revenus des industries extractives et s'est acquittée de ses engagements en matière de publication annuelle des rapports ITIE. Les rapports édités chaque année et mis à la disposition du public ont contenu des informations essentielles portant sur les activités extractives y compris les recettes de l'Etat et des entreprises, les volumes de la production, les operateurs, les titres d'exploration et d'exploitation. Ces rapports ont permis, d'une façon générale, de connaître les apports du secteur extractif au budget, en termes d'emplois et de revenus, en favorisant la traçabilité des fonds qu'il génère pour le pays.

Les progrès ainsi, réalisés dans la transparence de la gestion des revenus des industries extractives ont permis à la Mauritanie d'être déclarée « Pays Proche de la Conformité » en 2010 avant de se voir accordée la conformité totale en 2012.

2.3.2 Le Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH)

La Mauritanie a créé un Fonds National des Revenus des Hydrocarbures par l'Ordonnance n°2006 -008.

Comme l'adhésion à l'ITIE, **la mise en place de ce fonds s'inscrit, dans le cadre du respect des engagements du pays quant à la gestion transparente des revenus issus de l'exploitation ressources pétrolières.** Il s'agit d'un compte ouvert au nom de l'Etat dans une banque extérieure (Banque de France), destiné à gérer les ressources provenant du pétrole. Sa gestion relevant de la responsabilité du Ministre des Finances a été déléguée par celui-ci à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM).

Le FNRH reçoit chaque mois toutes les sommes perçues par l'Etat sur les revenus des activités liées au pétrole (exploitation, exploration, commercialisation des hydrocarbures...).

La gestion transparente du fonds est favorisée par l'existence d'un Comité National de Suivi des Revenus des Hydrocarbures dirigé par le Directeur Général du Trésor qui publie mensuellement un rapport d'information détaillé sur le pétrole (productions journalières, revenus, part de chaque partie prenante, montant des taxes perçues l'Etat et montants des décaissements faits sur le FNRH..).

Toutes ces mesures ont permis d'améliorer sensiblement la gestion des revenus issus des industries extractives, néanmoins, le rapport ITIE 2013, note un certain nombre de constats qui sont en rapport avec (i) la non publication de la liste des contrats signés depuis l'année 2007 (ii), le manque de tout rapport d'audit du compte FNRH, (iii) la non publication de rapports annuels par la SNIM sur son site web après 2009, (iv) la non publication en ligne les états financiers de la SMHPM, (v) le manque d'une base de données actualisée sur les entreprises opérant dans le secteur extractif et mise à la disposition du Comité National ITIE.

Section.3. Impacts des industries extractives

3.1 Impacts des industries extractives sur la promotion du DHD

3.1.1 Impacts sociaux et économiques

Les industries extractives ont des impacts multiples sur la promotion des DHD à travers la création d'emploi, l'impulsion du développement local, l'amélioration des indicateurs sociaux dans les zones d'intervention, la contribution à la mise en place des infrastructures et la réduction de la pauvreté d'une façon générale. La participation des opérateurs miniers à la promotion du DHD dans les zones d'intervention est très variable et la SNIM reste de loin la première société en matière d'investissement dans les zones cibles. Les actions de développement local de la SNIM se font principalement à travers la Fondation qu'elle a créée en 2007.

3.1.1.1 Contribution des opérateurs en faveur du DHD

Contribution à la création d'emploi et de revenus

Les données disponibles sur l'emploi montrent que la part du secteur extractif (y compris les carrières) dans l'emploi global est très insignifiante. Elle était de 0,6% en 2000 (EPCV 2000) contre 2,5% de la population occupée (RGPH 2013). En 2013, le secteur a généré environ 15 559 emplois. Même, si le secteur des industries extractives, n'est pas un pourvoyeur d'emploi, sa participation à l'emploi formel reste importante car il occupe la deuxième position après l'Etat. Les activités de TASIAST et de MCM ont renforcé celles de la SNIM en matière de la création d'emplois depuis 2006. **Le nombre d'emploi généré par les trois opérateurs est passé de 3947 emplois directs en 2005 à 8555 emplois directs en 2013.**

Les effectifs d'emplois formels du secteur ont connu une évolution moyenne de 9% entre 2004 et 2013, avec une forte dynamique de 2007 à 2011 en raison de l'arrivée de nouveaux opérateurs et du développement des activités de recherche.

La faiblesse des emplois formels créés par les industries extractives est compensée par la masse salariale versée aux travailleurs locaux, qui a été en moyenne de 30 209 millions d'ouguiyas par an entre 2006 et 2013, et les taux élevés des salaires comparativement au niveau national. Ainsi, TASIAST emploie plus de 500 personnes pour un salaire mensuel moyen d'environ 239 000 ouguiyas et la MCM plus de 1 400 personnes dont plus de 60% des emplois locaux avec un salaire mensuel moyen d'environ 275 000 ouguiyas. Ce dernier salaire est plusieurs fois supérieur au SIMG. Les montants redistribués à travers ces salaires constituent une importante contribution à la réduction de la pauvreté.

Parallèlement à ces trois principaux opérateurs miniers (SNIM, MCM et TASIAST), d'autres sociétés de prospection et de services procurent des emplois de moindre importance depuis 2008. En plus des emplois directement créés, le développement du secteur extractif s'est accompagné de la création de centaines d'emplois dans le domaine des services (services pétroliers, restaurant, gardiennage) surtout au niveau des zones minières. Mais, ces emplois restent, en dépit de leurs effets induits, mal connus donc difficilement mesurables.

L'importance des emplois indirects induits par les industries extractives dans les wilayas minières (Tiris Zemmour, Inchiri) a été illustrée par les résultats de l'étude d'évaluation des

impacts sociaux économiques dans les zones minières (PRISM2) réalisée en 2013, selon laquelle 26% de la population occupée dans la zone du couloir (Nouadhibou-Zouérate) et de l’Inchiri sont occupés par des activités liées aux industries extractives.

Une enquête récente réalisée par le PRISM en 2013 montre que le personnel des entreprises contractantes est estimé à 3672 employés dont 450 des employés en temps partiel. Les femmes ne représentent que 4% de ces emplois en raison de la nature des travaux exercés qui ne sont pas généralement pratiqués par les femmes.

S’agissant du secteur pétrolier, il a généré 225 emplois directs en 2013, mais les effets de son exploitation sur l’emploi indirect et l’activité des entreprises locales ne sont pas bien connus. Ils devraient être importants et se manifestent principalement à travers les activités liées directement à la gestion du secteur, les activités des entreprises locales intervenant dans la chaîne pétrolière (travaux d’exploitations, forage, cimenteries, services divers) et les activités de services périphériques (location de véhicules, logements, restauration,...).

La santé

Dans le domaine de la santé, la SNIM a fait d’importantes réalisations qui se sont traduites par la construction, la réhabilitation et l’équipement d’hôpitaux, cliniques, de centres et de postes de santé notamment au niveau de Nouadhibou et de Zouérat. Les actions menées par la SNIM ont été faites par le biais de sa Fondation dans le souci de répondre à un triple objectif :

- permettre à cette structure de pratiquer une tarification réduite et favorable aux plus démunies ;
- mieux fixer son personnel soignant par le biais d’incitations financières adéquates ;
- permettre l’évacuation des indigents.

Ainsi, la fondation a construit des centres et postes de santé le long du chemin de fer et à Bir Moghreïn. Une dotation annuelle en médicaments essentiels et matériel biomédical est assurée pour l’ensemble de ces structures.

La SNIM, contribue, aussi, à hauteur de 32 millions d’ouguiya par an au budget de fonctionnement de l’hôpital régional de Zouerate afin de motiver le personnel soignant et améliorer la qualité des soins. Cette action en matière de santé est renforcée par la mobilisation périodique de missions de spécialistes de haut niveau couvrant plusieurs domaines. Cela permet d’offrir aux employés et à la population en général des services de santé rares ou et très coûteux en un temps record. Au cours de ces missions, des interventions compliquées ou nécessitant des évacuations ont été réalisées sur place pour des patients aussi, bien du personnel de la société que des habitants des wilayas de D. Nouadhibou et de Tiris Zemmour.

Le dispositif de santé dans ces deux wilayas a été renforcé par l’action de la SNIM, ce qui a amélioré la couverture sanitaire en termes d’accessibilité géographique et d’accès aux soins surtout pour des populations majoritairement concentrées dans deux villes (Zouérate).

Quant à la société Tasiast, elle a fait quelques réalisations dans le domaine de la santé dont la construction et l’équipement d’un centre de santé à El Asma, la mise en place d’une clinique mobile au profit des populations dans la zone de Tasiast ainsi que le financement d’un centre des urgences médicales à Nouakchott à hauteur de 580 millions

d'ouguiya. En plus la société prend en charge des soins d'urgence et des soins de santé de base pour les populations vivant autour de la mine de Tasiast en leur permettant d'accéder aux infrastructures médicales de la mine. Elle a mis en place un fonds de santé, d'éducation et d'initiative de développement social dans les régions de Brakna, Hodh Gharbi, du Trarza et du Tagant.

Une opération de large envergure a consisté en la distribution de six conteneurs d'équipements et fournitures médicaux pour des hôpitaux de Nouakchott, de Nouadhibou et de l'Inchiri, pour une valeur totale de 868 millions d'ouguiyas entre 2012 et 2014. La société a, aussi, fourni à la Wilaya du Hodh Chargui, une dotation en équipements et fournitures médicaux d'une valeur de 132 millions d'ouguiyas en 2015. Il s'agit de moniteurs fœtaux, des électrocardiogrammes, des tables, de bloc opératoire, des lits, des chariots brancards, des tables de consultations, des chaises roulantes et une grande quantité de consommables médicaux.

Comme on le voit bien, les efforts consentis par Tasiast Ltd sa pour améliorer la couverture sanitaire ont concerné aussi bien la wilaya de l'Inchiri que d'autres wilayas du pays. Ils ont touché la construction et l'équipement des structures de santé. Ce qui est de nature à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations aux soins.

Pour ce qui est de la MCM, elle a réhabilité l'hôpital régional d'Akjoujt pour le mettre aux normes des hôpitaux nationaux. Cela a représentée une avancée significative en matière d'accès aux soins en limitant le nombre d'évacuations des malades vers d'autres lieux (Nouakchott).

L'éducation et formation

La SNIM reste un acteur clé dans le domaine de l'éducation dans les Wilayas d'intervention, à savoir celles de Dakhlet Nouadhibou et du Tiris Zemmour notamment à travers la construction et l'équipement des écoles. **La Fondation de la SNIM assure une dotation annuelle en fournitures et équipements scolaires pour les zones du couloir (Nouadhibou – Zouérat).** En 2012, la SNIM a investi environ 270 millions d'ouguiya dans le domaine de l'éducation au niveau des deux Wilayas. En outre, la SNIM a mis en place un centre de formation professionnelle et technique à Zouérate pour assurer une formation qualifiée en vue de satisfaire les besoins en main d'œuvre qualifiée de ses différents départements. Elle a, aussi, participé pour une large part au projet de construction de l'Ecole des Mines de Mauritanie (Akjoujt) pour laquelle Tasiast a fourni une contribution de 2,9 milliards d'ouguiya entre 2011 et 2013.

Quant à la MCM, elle a investi dans la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles dans la wilaya de l'inchiri dont un bon nombre étaient dans un état de délabrement avancé, marqué par une insuffisance d'équipements. La MCM soutient également au niveau de la zone d'exploitation des élèves retenus à des examens, octroie des bourses aux meilleurs étudiants mauritaniens et participe au développement des compétences des enseignants locaux (financement de la formation d'enseignants).

L'accès à l'eau potable et à l'électricité

Pour assurer un meilleur approvisionnement en eau potable des populations, la SNIM a assuré l'équipement de sondage, la réhabilitation et l'approfondissement de puits, la construction de châteaux d'eau dans les localités du couloir et celle situées sur le chemin de fer. Elle a également participé à l'alimentation en des centres urbains (Nouadhibou

et Zouérate). La SNIM a, aussi, mis en place plusieurs puits et réserves d'eau dans sa zone d'intervention et doté les communes de Zouerate et F'derick de camions citernes. Certains puits ont été équipés de motopompes pour les besoins en eau des éleveurs du Tiris-Zemmour. Toutes les localités du couloir sont, aujourd'hui, approvisionnées en eau potable par la SNIM à travers des réseaux d'eau, des citernes ou puits équipés.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le couloir (Nouadhibou – Zouérat) est confirmée par les résultats de l'étude d'évaluation des impacts sociaux économiques dans les zones minières réalisée en 2013 par le PRISM. Cette étude indique que 42,6% des ménages situés le long de ce couloir sont approvisionnés en eau à partir d'un réseau, 32% s'alimentent à partir des citernes, 13,5% l'achètent auprès des revendeurs et 5,9% font recours aux bornes fontaines pour disposer de l'eau.

L'action de Tasiast dans le domaine de l'accès à l'eau, s'est traduite par l'approvisionnement en eau potable des communautés situées près de la mine de Guelb Dawas et Imkebden, El ASMA, Lebeidhat et Bergeimat.

La MCM a conduit une intervention d'envergure dans la Wilaya d'Inchiri dans le domaine de l'accès à l'eau. Elle a mis en place une canalisation s'étendant sur une distance de 120 Km dans une zone désertiques. Tout le long de cette canalisation, des robinets ont été installés pour la fourniture de l'eau, à titre gratuit, aux populations et au bétail vivant dans cette zone. Elle a également réhabilité et équipé des puits en pompes solaires qui sont plus rentables, à long terme, et ont un caractère plus permanent que les pompes électriques.

S'agissant de l'électricité, elle est fournie par la SNIM à ses employés au niveau des villes de Nouadhibou et de Zouérate. La SNIM offre également l'électricité aux localités rurales du couloir dont 85% des habitants étaient alimentés en électricité en 2013, selon l'étude d'évaluation du PRISM précédemment citée.

Habitat

Dans le domaine de l'habitat, la SNIM dispose de cités à Nouadhibou et Zouérate où sont logés ses employés. Les logements de ces cités sont de plusieurs niveaux auxquels les membres de son personnel accèdent suivant les catégories. Actuellement, un projet de construction de 300 logements au niveau de Zouérate est en cours. Il vise l'amélioration des conditions d'habitat des employés de la société en favorisant, à terme, leurs accès à la propriété de logement adaptés à leurs moyens.

Sécurité alimentaire

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la SNIM a mis en place des économats à Nouadhibou et à Zouérate pour faciliter l'accès des ses employés aux produits alimentaires.

L'existence d'un transport ferroviaire gratuit, avec plusieurs rotations de trains par jour entre Nouadhibou et Zouérate, favorise considérablement la circulation des personnes et des biens tout le long du chemin de fer et permet l'approvisionnement des localités en produits alimentaires et d'autres biens. Ce qui facilite l'accès des populations aux produits alimentaires et stimule l'activité commerciale des localités du couloir.

Au niveau de l'Inchiri, la société Tasiast appuie un centre de protection et d'intégration sociale des enfants pour lesquels elle assure des repas. Elle fournit également une dotation mensuelle au profit de 80 orphelins dans sa zone d'intervention. Mais, l'action de Tasiast dans

le domaine de la sécurité alimentaire reste insignifiante eu égard aux besoins des populations locales et à la pertinence de l'investissement dans leur accessibilité aux produits alimentaires de première nécessité à travers des mécanismes adéquats de lutte contre la pauvreté.

On note également le rôle important d'autres activités dans le secteur extractif qui ne sont pas directement liées à celle des opérateurs et qui ont des impacts sur les conditions de vie des habitants dans leurs zones d'intervention. Il s'agit notamment du projet de renforcement institutionnel du secteur minier (PRISM) qui comporte une composante sociale matérialisée par le programme d'appui aux initiatives de développement des AGR pérennes et alternatives à la mine qui visent, entre autres, l'amélioration des impacts socioéconomiques de l'activités minières sur les communautés dans le but de réduire la pauvreté dans les régions cibles (Inchiri, Tiris Zemmour). La mise en œuvre de cette composante s'est traduite par l'investissement de 392 millions d'ouguiya au profit de 206 AGR dans les Wilayas de Tiris Zemmour, de Dakhlet .Nouadhibou, Inchiri et Adrar. Ces AGR ont permis de procurer des emplois, générés des revenus à des familles pauvres tout en renforçant les capacités des personnes qui y sont directement impliquées. D'autres activités du PRISM ont soutenu le développement des zones minières dans le domaine l'eau (adduction d'eau pour la commune de Choum d'une valeur 68 millions d'ouguiya) et de la santé et construction d'infrastructure communales (trois hôtels de villes dans les communes de Choum, Tmeimichatt et Inal).

Selon les résultats d'une étude réalisée par le PRISM en 2013, les opérateurs miniers (SNIM, TASIAST et MCM) ont contribué au financement des communes dans leurs zones d'interventions respectives à hauteur de 3216 millions d'ouguiya en 2012. Ce montant englobe l'ensemble des contributions faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local. Il s'agit principalement de la construction des infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchages et des appuis aux actions agricoles dans les zones d'intervention. Ces appuis aux finances publiques et aux communes permettent d'assister le Gouvernement et les autorités locales pour traduire les investissements miniers en activités économiques durables assurant ainsi une diversification des sources de financement de l'économie au niveau local.

Au total, l'essentiel des investissements dans les domaines du DHD est réalisé par la SNIM. L'action des autres opérateurs est encore limitée.

Dans l'ensemble, la participation à la promotion du DHD, tous les opérateurs confondus, demeure faible et mérite d'être améliorée dans le cadre de la conception et la mise en œuvre de plans de développement locaux et régionaux, conçus en partenariat entre l'Etat et les sociétés impliquées dans les industries extractives. Le financement de ces plans s'effectuera par l'affectation d'une part des recettes issue de cette industrie vers ces communautés locales.

Néanmoins, la question de la pérennisation et du renforcement des différents acquis restent posés d'où la nécessité d'une plus grande implication des populations et des acteurs locaux et nationaux pour assurer la durabilité des infrastructures, équipements et activités mises en place dans une optique de développement à long terme axée sur l'amélioration des conditions de vie des populations et l'émergence d'un développement local viable.

3.1.1.2 Evolution des principaux indicateurs de développement dans les zones minières

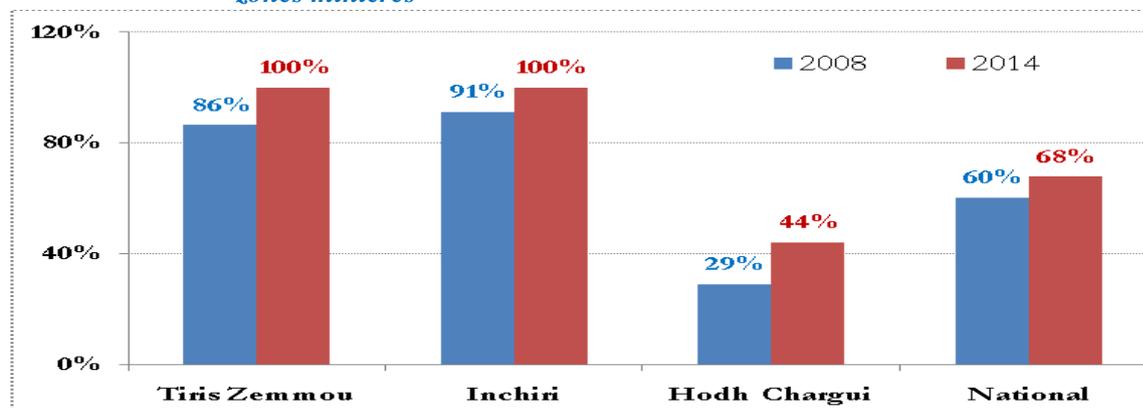
Population : les zones minières sont situées principalement dans les Wilaya de Tiris Zemmour et de l’Inchiri qui sont faiblement peuplées avec une population de 72900 habitants en 2013, soit environ 2% de la population du pays, dont et 61% résident dans la ville de Zouerate et 17,5% dans celle d’Akjoujt. Le sous peuplement de ces deux wilayas ainsi que la concentration de leur population dans les principales villes sont des facteurs favorables à l’amélioration de la situation socioéconomique et à la réduction de la pauvreté.

Santé : en matière santé, la zone du couloir reste relativement bien dotée en infrastructures avec un hôpital et trois centres de santé à Zouerate, un centre de santé au niveau de chacune des localités de F’derick, Bir Moghreïn et Choum. La wilaya de l’Inchiri est pourvue de 5 structures constituées d’un Hôpital régional, d’un centre de santé et d’un cabinet privé à Akjoujt, deux postes de santé à Benichab et El Asma et à Akjoujt.

Ces infrastructures sont majoritairement (85%) construites en béton armé et sont actuellement en bon état. Les structures sanitaires de la zone sont bien dotées en personnel de santé et le nombre de médecins reste similaire au niveau national. En effet, au niveau des Wilayas minières ; on enregistre en moyenne 2 médecins pour 10 000 habitants contre 2,6 médecins au niveau national. Ce niveau est voisin de celui enregistré au niveau du continent africain, mais inférieur au niveau global des pays à faible revenu qui est de 4 médecins pour 10 000 habitants.

L’existence de ces infrastructures a fortement contribué à l’amélioration de la couverture sanitaire de population des zones minières. Ainsi, on constate que le taux d’accessibilité aux soins dans un rayon de moins de 1 km était de 95% en 2014 dans la Wilaya de Tiris Zemmour contre 79% pour le niveau national, 75% pour la wilaya de Hodh Chargui et 80% pour le Brakna. Un autre élément qui dénote d’une bonne couverture dans les zones minières en matière de santé est le taux d’accouchement assisté par le personnel médical (graphique 14). Ce taux a évolué de 86,4% à 100% de 2008 à 2014, dans la Wilaya de Tiris Zemmour et de 91% à 100% pour l’Inchiri au titre de la même période. Ces taux sont supérieurs à la moyenne nationale (60% en 2008 et 67,8% en 2014) et à ceux des wilayas du Hodh Chargui et du Brakna qui étaient respectivement 44% et de 75% en 2014.

Graphique 14 : Taux d’accouchement assisté pour les femmes de 10 à 49 ans dans les zones minières



Source : EPCV

Cependant, selon les résultats de l'enquête MICS 2011, le taux de mortalité néonatale, de 28‰ pour les Wilayas de l'Inchiri et Tiris Zemmour est supérieur à ceux enregistrés au Hodh Gharbi (15‰), au Gorgol (23‰) et à Nouadhibou (24‰). Par contre le taux de mortalité juvénile, de 8‰, dans les wilayas de l'Inchiri et de Tiris Zemmour reste le plus faible au niveau national.

Education

Le système éducatif dans les wilayas minières a connu des améliorations en matière de couverture par les infrastructures. Selon l'étude d'évaluation du PRISM précédemment citée, au niveau des Wilayas minières (Tiris et Inchiri), toutes les localités en dehors de Tasiast et de Legreidatt disposent d'au moins une école primaire.

La Wilaya de Tiris Zemmour compte 31 écoles primaires en 2013 dont 81,3% étaient complètes. Ces écoles sont fréquentées par 7800 élèves dont 49,2% de filles et sont fortement concentrées dans la ville de Zouerate.

Le ratio élèves/enseignant, de 35 au niveau de cette Wilaya est supérieur à la moyenne nationale, qui est de 33 élèves par enseignant. Le taux net de scolarisation qui est de 69,6% en 2013 au Tiris Zemmour est aussi inférieur au niveau national (74,6%) et à ceux enregistrés dans les Wilayas agropastorales comme le Hodh Chargui (84,9%) et le Brakna (79,6%).

La wilaya de l'Inchiri est dotée de 28 écoles dont seulement 39% sont complètes. Ces écoles comptent 2219 élèves dont 51,7% sont des filles. Le ratio élève/maître, de 21 est le plus bas ratio au niveau national en 2014, ce qui favorise un meilleur encadrement des élèves et par conséquent une amélioration des performances du système éducatif régional de l'Inchiri qui enregistre le taux net de scolarisation le plus élevé du pays, soit 92% en 2013.

S'agissant du niveau secondaire, seules les localités, de Bir Moughrein, de Fdèrik, d'Akjoujt et de Zouérate en disposent d'établissements secondaires du premier cycle.

Habitat et assainissement

La situation de l'habitat, est d'une façon générale, meilleure dans les wilayas minières par rapport au niveau national. Selon les résultats du dernier RGPH, les habitations ordinaires (constitué en béton) représentent 83,1% des habitations au niveau de la Wilaya de Tiris Zemmour, 71% au niveau de l'Inchiri contre 57% au niveau national.

La proportion des ménages résident dans des habitats précaires est de 12,1% et 28% respectivement dans les wilayas de Tiris Zemmour et de l'Inchiri contre 39% au niveau national. La part relativement faible de l'habitat précaire dans les wilayas minières peut être mise en rapport avec le niveau de vie et la disponibilisation des logements par les opérateurs miniers en particulier la SNIM.

Selon le statut d'occupation, 54% des ménages au Tiris Zemmour sont propriétaires de leur logement contre 71% Inchiri et 80,6% au niveau national.

En revanche, la proportion des ménages bénéficiant d'un logement octroyé par l'employeur est plus élevée au niveau des Wilayas minières (17% au Tiris Zemmour et 10,8% en Inchiri) par rapport au niveau national (5%). Cette situation s'explique, pour les wilayas minières par

l'existence de logement mis à la disposition des employés par les sociétés minières notamment la SNIM à Zouérat, Tasiast au niveau de sa base et MCM à Akjoujt.

Pour ce qui est du mode d'approvisionnement en eau potable, 42,6% de la population du couloir dispose d'un réseau d'adduction et 93% ont accès à l'eau potable en 2013. Ce taux très élevé par rapport à la moyenne nationale (65,3%) s'explique par les efforts déployés par la SNIM pour assurer l'approvisionnement en eau de cette zone.

S'agissant de l'accès à l'énergie, l'électricité constitue la principale source d'éclairage pour 92% des ménages au Tiris Zemmour, 69% en Inchiri et 69% au niveau national. En 2013, 85% des ménages vivant sur le couloir Nouadhibou-Zouerate étaient connectés au réseau d'électricité. L'importance de proportion des ménages accédant à l'électricité dans la wilaya de Tiris Zemmour s'explique principalement par sa fourniture aux ménages par la SNIM à Zouerate et dans certaines localités du couloir.

Pauvreté

L'analyse des résultats des enquêtes EPCV montre que les incidences de la pauvreté dans les Wilayas de Tiris Zemmour (18,9%) et de l'Inchiri (23,7%) sont parmi les plus faibles enregistrés en 2014, largement en deçà du niveau national (31%). L'incidence de la pauvreté extrême est respectivement plus faible dans les zones minières : 2,4% au Tiris Zemmour et 3,6% en Inchiri contre 10,9% au niveau national. Les inégalités restent relativement plus moins accentuées dans ces Wilayas comparativement aux autres wilayas du pays et au niveau national. En effet, l'indice de GINI est de 23% au Tiris Zemmour et de 26% en Inchiri contre 34% à l'échelle du pays.

Il découle des analyses précédentes que les Wilayas minières connaissent, globalement, une situation meilleure sur le plan social et en termes de réduction de la pauvreté, au vu de l'évolution et de l'état des principaux indicateurs sociaux.

Certes, la présence et les actions conduites par les opérateurs en particulier la SNIM ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones minières et ont eu des impacts significatifs sur la santé, l'éducation... Mais, elles n'expliquent pas toutes les performances enregistrées dans ces zones. C'est surtout le rôle de l'Etat qui reste prépondérant en matière de développement et d'investissements dans les Wilayas minières auxquelles une attention particulière est accordée. En effet, à titre d'exemple, l'analyse de la répartition des dépenses publiques de santé par région, montre qu'entre 2005 et 2010 elles ont été de 14 000 ouguiyas par habitant en Inchiri, 4 000 ouguiyas au Tiris Zemmour et 7 500 ouguiyas à Dakhlet Nouadhibou. Elles étaient inférieures à 2500 ouguiya par habitant et par an pour toutes les autres Wilayas du pays.

3.2 Impacts environnementaux des industries extractives en Mauritanie

3.2.1 Impact du secteur des hydrocarbures

La Mauritanie a découvert, en 2001, son premier gisement pétrolier Chinguetty qui est le seul en exploitation depuis 2006. L'exploration et l'exploitation de pétrole offshore commence par des études sismiques, suivies de forages exploratoires et ensuite de délinéation.

Durant l'exploitation du puits, les navires de support font la navette entre le port et l'installation pour approvisionner et reprendre les extrants qui comprennent des produits chimiques, les carburants et les déchets.

L'exploitation pétrolière crée des pressions sur l'environnement qui peuvent avoir un impact négatif :

- le bruit et les vibrations qui amènent la faune marine (poissons et mammifères marins) à fuir la zone d'exploration ou d'exploitation;
- le rejet des déchets de production solides et liquides;
- un accroissement de la turbidité de l'eau lié au dragage ;
- une perturbation des fonds marins;
- des invasions possibles d'espèces exotiques transportées par les eaux de ballast des navires de soutien et des pétroliers.

Les décharges accidentelles de produits chimiques et du pétrole brut sont les sources les plus importantes de pollution qui proviennent des activités pétrolières en milieu marin.

Les rejets de produits chimiques dans l'environnement du secteur pétrolier proviennent des boues de forage, des déversements et résidus des hydrocarbures, du torchage, des injections (phase de production) et des acides, tel que l'acide hydrochlorique utilisé dans la phase de complétion.

Un déversement pétrolier peut contaminer les ressources halieutiques et empêcher leur vente et leur consommation. Il peut aussi contaminer le littoral et avoir un effet négatif sur les loisirs et le tourisme. Les additifs ou autres composés à l'état de trace peuvent être plus nocifs. Des études ont trouvé des indications d'impact sur la reproduction des poissons et des effets cancérogènes sur la vie aquatique près des installations.

En dehors des impacts des déversements, ces substances posent un plus grand risque pour l'être humain (cancer, etc.) que pour la faune.

L'évaluation des risques environnementaux du champ pétrolier de Chinguitty indique que les pollutions des déchets et surtout des rejets d'ordre accidentel pourraient s'étendre bien au-delà de la zone d'exploitation, et même atteindre les zones écologiques marines protégées (Parc National du Banc d'Arguin) et les zones de la pêche artisanale.

Une analyse de la pollution existante liée au pétrole au large des côtes mauritaniennes, en 2002, (et récemment en 2015) a montré l'existence des nappes de pétrole tout le long du littoral. Cette pollution pourrait être liée aux suintements naturels mais une grande partie est probablement due aux fuites et déversements de produits pétroliers des navires.

La Direction des Hydrocarbures Bruts du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines dispose d'une évaluation stratégique environnementale et sociale couvrant l'ensemble des activités offshore, l'impact associé et les mesures d'atténuation appropriées.

Les produits chimiques utilisés sont gérés conformément au plan de gestion environnemental validé par les départements chargés de suivi-évaluation.

Ces produits accompagnés de documents d'usage, de stockage et d'élimination ainsi que des fiches de sécurité chimique (MSDS ou Material Safety Data Sheet), subiront des normes de qualité, de suivi et étiquetés.

Les sociétés pétrolières en mer doivent mettre en place des programmes d'intervention d'urgence et s'assurer d'avoir la capacité de réaction rapide en cas d'accidents.

Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) a retenu plusieurs objectifs relatifs au secteur pétrolier.

3.2.2 Impact du secteur minier

Le secteur minier, en Mauritanie, est un secteur en croissance. Les trois plus grandes exploitations minières sont la mine de fer (exploitée par la SNIM), la mine d'or de Tasiast (Kinross Tasiast), et la mine de cuivre à Akjoujt (Mauritanian Copper Mines). Il y a aussi d'autres mines en exploitation (gypse, sel, quartz...) et d'autres minerais qui pourront être exploités dans un avenir rapproché (phosphates, diamant, uranium, etc.).

Les préoccupations environnementales d'une mine peuvent se manifester durant n'importe quelle phase de son cycle de vie, mais les impacts potentiels sont d'une plus grande ampleur durant l'exploitation et à la fermeture. Les dépôts de stériles, le rejet d'eaux d'exhaure, et la poussière peuvent tous dégrader l'environnement. Le bruit causé par les activités de la mine, ainsi que les vibrations occasionnées par le forage et les mouvements des transports peuvent aussi gêner la faune. Le rejet de contaminants (réactifs chimiques et les carburants à la suite de déversements ou d'accidents) peut contaminer le sol et les eaux souterraines et de surface.

La bonne gestion des résidus miniers est essentielle pour réduire les risques pour l'environnement liés à la lixiviation des métaux et le drainage acide.

Le Rapport National sur l'État de l'Environnement en Mauritanie (2008) note plusieurs impacts négatifs associés aux exploitations minières en Mauritanie :

- Exploitation des mines d'or (contamination des eaux souterraines par le cyanure, la prolifération de la plante toxique *Hyoscyamus muticus* (jusquiame), expositions aux poussières entraînant des effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement).
- Exploitation des mines de fer : les maladies professionnelles, (contaminations ponctuelles du sol par l'arsenic, le baryum, et le fer ; pour l'air, des dépassements des seuils pour la santé par les poussières (particules totales) et le baryum).

a) Mine de cuivre à Akjoujt

Les eaux usées de la mine de cuivre de la Mauritanian Copper Mines (MCM) à Akjoujt sont déchargées dans de grands bassins munis d'une membrane protectrice. Depuis juillet 2012, la mine a cessé d'exploiter l'or, ce qui veut dire qu'elle n'utilise plus le cyanure dans ses procédés.

Le rapport environnemental annuel de 2011 indique qu'il y a quelques endroits dans le site de la mine où le niveau de certains paramètres dans l'eau souterraine dépasse les normes de la Banque Mondiale (nitrate, potassium, fer et manganèse). Comme cette eau est naturellement saumâtre et ne sert pas à la consommation, cette contamination ne mène pas à un risque à la santé humaine.

Le contrôle de la qualité de l'air montre une exposition élevée aux poussières à certains endroits de la mine. Quant à l'amiante, le niveau d'exposition est inférieur aux normes de la Banque Mondiale (100 fibres par litre) sauf dans certains endroits (zone de chargement du concentré, dans la carrière, le dôme et l'ancienne centrale électrique).

Ces expositions élevées peuvent être une préoccupation pour la santé seulement si les travailleurs de la mine ne prennent pas les mesures de précaution nécessaires. Le monitoring fait dans la ville d'Akjoujt a indiqué que le nombre de fibres dans l'air sont en dessous de la norme applicable (5 fibres par litre).

Les huiles usées sont collectées et stockées dans un lieu sécurisé sur le site de la mine. Une petite quantité a été envoyée au Sénégal pour la récupération, mais la société indique qu'il est difficile de trouver un contractuel qui assure une bonne gestion de ces déchets.

Les déchets solides sont rassemblés et triés ; une certaine partie est récupérée par des contractuels. Une pratique qui pourrait être améliorée est la gestion des déchets de type ménager qui sont incinérés à l'air libre, car ce genre d'incinération est reconnu comme une source de dioxines et furannes dans l'environnement. La mine produit une petite quantité de déchets médicaux de provenance de la clinique, qui sont éliminés dans la zone de dépôt pour les produits dangereux.

b) *Mine d'or à Tasiast*

Depuis sa récupération par la société Kinross, la mine d'or a mis en place de meilleures pratiques de gestion de produits chimiques. Les produits chimiques suivants sont utilisés : soude caustique (1 200 tonnes par an) ; cyanure (plus de 7 000 tonnes par an) ; acide hydrochlorique (300 tonnes par an) ; oxyde de calcium hydraté (chaux éteinte ou chaux morte) (42 000 tonnes par an) ; gasoil lourd (91 000 000 litres par an), des lubrifiants.

Les huiles usées et les déchets ménagers seront incinérés sur place dans une fosse en béton. En 2011, le fuel déversé d'un camion accidenté a été nettoyé et les résidus éliminés dans une zone ouverte. La société Kinross a complété une évaluation d'impact environnementale en 2004 et en 2012. Tasiast a commencé une étude de faisabilité du projet d'expansion de la mine et attend l'approbation de son rapport d'évaluation d'impacts environnementaux.

Le cyanure, enfermé dans des caisses se fait transporter en convoi composé de représentants de la douane, la gendarmerie, des représentants du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, et l'équipe de sécurité SOGECO avec sapeurs- pompiers.

L'usine de traitement des eaux usées est opérationnelle depuis 2011; deux autres usines seront installées au cours de 2013. Les huiles usées sont récupérées par Total et recyclées au Sénégal. Les déchets ménagers sont brûlés et le matériel contaminé stocké. Trois incinérateurs sont en commande ; ils seront utilisés pour la gestion des déchets.

Tasiast a installé un système de surveillance de la qualité de l'environnement. Les échantillons d'eau (de surface et souterraine) sont envoyés à l'étranger pour analyse. Depuis 2011, les résultats n'indiquent aucun risque.

c) Mine de fer à Zouérate

Une préoccupation pour la santé dans les mines de fer est l'exposition à la silice et à l'amiante, qui existent dans les roches qui contiennent les minerais de fer.

L'étude d'impact environnemental et social de 2009 pour les mines de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) montre que la pollution de l'air associée aux activités de Guelbs I pose des risques à la santé humaine (maladies respiratoires), et que le projet Guelbs II augmentera la quantité des poussières de 10 à 15 %. L'étude estime que les travailleurs du projet Guelbs II seront exposés à des niveaux de poussières (totales), de poussières de quartz (qui contiennent de la silice), de poussières de fer et de fumées de soudage qui dépassent les normes applicables. On note que la concentration des poussières dans le milieu peut dépasser naturellement le seuil de santé dû à l'environnement désertique. Les infections respiratoires aiguës constituent raisons les plus importantes pour les consultations médicales ; l'exposition aux poussières pourrait contribuer à l'incidence de ces maladies.

Les rejets liquides envoyés à l'extérieur du site de la SNIM dans une zone maraîchère contiennent des matières en suspension, des huiles et des graisses, des produits toxiques aux concentrations supérieures aux critères de la qualité des eaux fixés par la Banque Mondiale.

Les nouvelles installations prévues pour le projet Guelbs II devraient réduire les impacts de la mine sur la qualité de l'eau. Une batterie de filtres à manches sera installée pour contrôler tous les points d'émission de poussières de l'usine Guelbs II.

Une surveillance de l'air dans la ville de Zouerate dans le cadre de l'étude d'impact environnemental a indiqué un niveau de silice inférieur aux normes. L'unité de santé au travail est en charge de la surveillance de la santé des travailleurs de la mine.

L'eau potable distribuée pour la population est soumise à des analyses périodiques. Une station d'épuration des eaux domestiques a été installée pour la ville de Zouerate et une autre est envisagée à Nouadhibou. Le traitement des eaux industrielles est aussi prévu, mais la date d'installation n'a pas encore été précisée.

Une étude pour la dépollution de la palmeraie près de la mine est en cours. Cette étude montrera le degré de pollution au niveau du sol, des plantes, et des eaux. L'étude proposera une solution de dépollution.

Depuis le mois d'octobre 2012, deux consignataires récupèrent les huiles usées. La clinique produit des déchets de soins (rejets liquides contaminants, tubes rayons-X usagés, et contenants de produits toxiques).

3.2.3 Options pour réduire les impacts du secteur minier

Toutes les activités minières auront toujours un impact sur l'environnement ; des études d'impacts sur l'environnement sont obligatoires pour toutes les mines en Mauritanie. Pour minimiser leurs impacts, les mines doivent être conformes aux normes internationales. Les mines en Mauritanie font déjà ou prévoient un contrôle régulier de la qualité de l'eau souterraine et de surface, de la qualité de l'air dans la mine et dans les communautés riveraines et du sol. Ce contrôle doit continuer et les résultats publiés et

diffusés. En cas de niveaux élevés, il faudra exiger que des mesures d'atténuation soient adoptées.

Un système de suivi de la santé des travailleurs de mines est un outil indispensable pour l'évaluation des impacts de l'exposition aux produits chimiques et facilite une intervention rapide en cas de besoin.

La mise en place d'un système de collecte et de valorisation des huiles usées pourrait offrir une option pouvant assurer une meilleure gestion de ces déchets. Comme les mines sont souvent situées loin des décharges techniques, elles doivent gérer elles-mêmes leurs déchets de type ménager et autres déchets non-dangereux. L'enfouissement de ces déchets est souvent une bonne option quand il respecte les pratiques des déchargements techniques. Les termes de référence des études d'impacts devraient adresser cette activité et élaborer un plan de gestion adéquat.

En conclusion, l'exposition aux produits de combustion des carburants utilisés dans la production de l'énergie et pour le transport (aérien, ferroviaire, maritime, et routier) est l'impact principal du secteur du pétrole et de l'énergie sur la santé.

Les déversements de routine ou accidentels de produits pétroliers constituent un risque à l'écosystème aquatique. Les produits pétroliers posent aussi un risque d'explosion et de feu.

Le secteur minier constitue une source importante de pollution en Mauritanie, et il y a des évidences de contamination historique dans ce secteur. Des améliorations ont été constatées dans la gestion des mines, ce qui a diminué leurs impacts négatifs sur l'environnement et la santé. Une surveillance continue de l'environnement et de la santé des travailleurs et des populations riveraines est nécessaire pour assurer que les activités extractives n'endommagent pas l'environnement et la santé à long terme.

Les principales contraintes

Les contraintes au développement des activités extractives au service du DHD sont de plusieurs ordres :

Le secteur minier a connu un essor non négligeable au cours des dernières années, mais son développement butte à un certain nombre de contraintes dont :

- L'insuffisance des données géologiques de base qui sont nécessaires pour attirer les opérateurs et impulser donc la recherche ;
- L'inadéquation des compétences disponibles avec les besoins et les opportunités qu'offrent le secteur minier et le manque de formation professionnelle adéquate;
- Faible prise de conscience de la part des acteurs sur les enjeux environnementaux spécifiques ;
- Faible niveau de transformation des ressources minières et de faible diversification de la base productive ;
- La faible connaissance des impacts environnementaux de l'exploitation minière (mines à ciel ouvert) sur les populations des zones d'intervention en termes de santé ;
- Difficultés d'accès au financement qui limitent les initiatives privées dans le secteur minier ;
- Faible implication des opérateurs privés nationaux dans le secteur des mines ;
- L'insuffisance des retombées économiques et sociales des mines sur les populations et le développement local en comparaison avec les revenus du secteur ;
- L'insuffisance des statistiques désagrégées pour évaluer les impacts des industries extractives d'une façon approfondie notamment selon une approche genre et sur les couches vulnérables.

Conclusion

A l'issue des analyses faites dans le cadre de l'élaboration du RNDH 2015, il s'avère que la Mauritanie a accompli d'importants progrès dans les domaines économiques, sociaux, au niveau de la protection de l'environnement et de la consolidation de l'Etat de droit.

En effet, sur les plans :

- Economique : on constate le rétablissement des grands équilibres macro-économiques avec une croissance économique soutenue, une plus grande maîtrise de l'inflation, la promotion et la diversification des bases productives et la création d'infrastructure de soutien au développement ;
- Social : les indicateurs liés à l'éducation ont connu une nette amélioration avec une augmentation des taux de scolarisation dans tous les cycles et l'accroissement de l'offre scolaire. En matière de santé, la couverture sanitaire s'est améliorée comme en témoigne l'évolution positive des principaux indicateurs du secteur. Dans le domaine de l'eau et d'électricité, l'accès des ménages s'est amélioré grâce au développement d'infrastructures.
- Environnement : la prise de conscience de l'importance de cette dimension s'est accrue, ce qui a facilité sa prise en compte dans les stratégies de développement globale et sectorielles, la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie spécifique de développement durable. Mais, la question de la transversalité de l'environnement reste encore faiblement intégrée en dépit des efforts.
- Gouvernance : Les progrès ont concerné la consolidation de l'Etat de droit notamment à travers l'organisation de consultations électorales sous la supervision d'un organe indépendant et la promotion des valeurs et de droits de l'homme dans une approche participative impliquant les principaux acteurs de développement dans le pays. C'est dans ce cadre que la participation des femmes a connu des progrès significatifs qui leur ont permis d'avoir une présence de plus en plus grande dans les instances parlementaires et les conseils municipaux.

Le secteur extractif qui constitue le thème central de ce rapport a apporté une contribution substantielle au développement du pays par les recettes générées, les emplois créés, les investissements drainés, la contribution au développement socio-économique des zones minières... Cependant, son développement reste fortement tributaire d'une demande extérieure incertaine et du prix des minerais sur le marché international qui est par essence très fluctuant. Cette situation accroît la dépendance de l'économie mauritanienne et la rend très vulnérable au choc extérieur et affecte la durabilité du secteur extractif et sa participation à la promotion du DHD.

Principales recommandations pour le développement du secteur extractif

- ✓ Formulation et mise en œuvre d'une stratégie de développement du secteur minier selon une approche DHD axée sur la maximisation de ses retombées en matière de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de sa gouvernance et la bonne gestion de l'environnement minier pour conjurer les risques liés à l'exploitation;
- ✓ Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental en impliquant les acteurs locaux et la société civile ;
- ✓ Diffusion des informations sur l'environnement et les risques que peut occasionner l'exploitation minière pour permettre aux populations de les éviter ;

- ✓ La nécessité de recommander à l'Etat d'adapter sa politique et stratégie avec l'évolution du secteur extractif ;
- ✓ L'introduction des dispositions permettant la révision des conventions minières et de contrats de partage de production pétrolière si nécessaire ;
- ✓ L'adoption d'une législation permettant aux villes minières de bénéficier des recettes minières et pétrolières à l'instar des autres pays ;
- ✓ Améliorer la compréhension publique de la gestion des ressources et la disponibilité des données ;
- ✓ Diffusion des informations relatives aux dépenses collectives de sorte à permettre l'évaluation de leur impact sur les communautés puisse être faite en toute équité ;
- ✓ Instaurer le principe de pollueur-payeur ;
- ✓ Adoption des lois sur la liberté d'information qui peuvent constituer un élément-clé pour promouvoir la recevabilité et garantir que le grand public (que le citoyen) ait son mot à dire dans l'utilisation des ressources naturelles ;
- ✓ Une valorisation constante des ressources naturelles pour lutter contre la précarité, la pauvreté et les maladies ;
- ✓ Contribution à l'élaboration des plans de développement des villes et zones minières et participer à leur mise en œuvre dans une optique DHD ;
- ✓ Détermination et affectation d'une partie des revenus minier pour le développement des villes et zones d'intervention en instituant une clé de répartition des revenus tirés des industries extractives;
- ✓ Prise en charge par les sociétés minières des charges afférentes au développement social des zones d'intervention et haut delà dans d'autres wilayas (santé, éducation, accès à l'eau, électricité, AGR) ;
- ✓ Développement des entreprises de sous-traitance à haut potentiel de lutte contre la pauvreté dans les zones minières ;
- ✓ Mise en place des structures locales de suivi des effets des impacts environnementaux sur les populations et le développement local ;
- ✓ Création des structures spécialisées dans la micro-finance afin de soutenir la micro-entreprise industrielle pour les jeunes et les femmes ;
- ✓ Adaptation de la formation technique aux besoins en emplois du secteur minier par l'établissement d'un partenariat entre instituts de formations et les entreprises minières ;
- ✓ Le renforcement de la capacité d'intégration du genre en termes de plus d'implication, de participation des femmes, jeunes personnes vivants avec un handicap à travers le développement des programmes spéciaux en liens avec les industries extractives.

Bibliographie

1. Profil de pauvreté en Mauritanie, 2004
2. Profil de pauvreté en Mauritanie, 2008
3. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2007, rapport final
4. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2011, rapport final
5. Annuaire des statistiques sanitaires, 2013
6. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2012-2020
7. Politique Nationale de Santé et d'Action Sociale (PNSAS) 2006-2015
8. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006-2010
9. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), Plan d'action 2011-2015
10. Rapport d'analyse de situation du secteur de la santé en Mauritanie, 2011
11. Note synthétique sur la situation des OMD santé en Mauritanie, Ministère de la santé, Décembre 2013
12. Rapport sur les progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Mauritanie, Avril 2010
13. Cadre d'Accélération des OMD santé en Mauritanie 2012-2015, Ministère de la Santé, mars 2011 ;
14. Rapport sur le développement humain 2013, PNUD
15. Rapport sur le développement humain 2014, PNUD
16. Stratégie Nationale de Protection Sociale en Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du Développement, janvier 2012
17. Rapport d'activité sur la réponse au sida en Mauritanie 2014, Comité National de Lutte contre le Sida, mars 2014
18. Rapport de synthèse de la Revue à mi-parcours du Plan cadre pour l'aide au développement de la Mauritanie (PNUAD) 2012-2016
19. Revue à mi-parcours de l'UNDAF (2012-2016), secteur éducation, draft rapport analyse de situation
20. Programme Régional de Lutte contre la pauvreté (PRLP) de la Wilaya de Tiris Zemmour. MAED – Mauritanie.
21. CMAP (2014) : Etude sur les filières attachées aux industries minières. Rapport final.
22. JICA et OMRG (2006) – Etude du plan stratégique de développement des ressources minérales en Mauritanie.
23. Mauritanides 2014 – 3^{ème} Conférence et exposition sur les secteurs minier et pétrolier en Mauritanie (13-15 octobre 2015). Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, Mauritanie.
24. Ministère Délégué auprès du Premier Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable et PNUD - Étude environnementale et sanitaire de la gestion des produits chimiques en Mauritanie. (mai 2013)
25. Samba E. (2013) - Exploitation minière en Mauritanie et protection de l'environnement : cas la SNIM. Mémoire de master Géographie. Université Mohamed V de Rabat, Souissi Maroc ;
26. Note sur le secteur minier, INDABA 6-8 février 2001, au CAP, Afrique du Sud ;

27. Projet Guelbs II de la SNIM, Mauritanie : Etude d'impact Environnemental et Social, avril 2009 ;
28. Etat Généraux de l'éducation et de la formation, rapport final, février 2013 ;
29. Mauritanie : Les richesses naturelles au service d'un avenir durable, avril 2014 (World Bank) ;
30. Rapport de l'Administrateur Indépendant de l'ITIE pour les revenus de l'année 2013, (MOORE STEPHENS), avril 2015 ;
31. Rapport de l'Administrateur Indépendant de l'ITIE pour les revenus de l'année 2012, (MOORE STEPHENS), décembre 2014 ;
32. Rapport de l'Administrateur Indépendant de l'ITIE pour les revenus de l'année 2010, (Fair Links), juin 2013 ;
33. Rapport du FMI N° 15/35, février 2015 ;
34. Initiative 2013 pour le développement Minier responsable, 5World Economic forum, avril 2013 ;
35. Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages, ONS, 2014 ;
36. Annuaire Statistiques 2013 ; ONS ;
37. Recensement Général de la population et de l'habitat, (ONS 2013) ;
38. Mauritanie : Migration, marché du travail et développement, Ould Brahim FAH, 2010 ;
39. World Bank Commodity price Data ;
40. <http://www.mauripem.com/index.html>